

RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

80	Rapports	86	Notes complémentaires		
80	Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers	86	Note 1	Principales conventions et estimations comptables	122 Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
80	Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	92	Note 2	Juste valeur des instruments financiers	125 Note 21 Rémunération à base d'actions
80	Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines	98	Note 3	Valeurs mobilières	127 Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction
81	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	102	Note 4	Prêts	
81	Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	104	Note 5	Titrations	
		107	Note 6	Entités à détenteurs de droits variables	
82	États financiers consolidés	108	Note 7	Produits dérivés et activités de couverture	127 Note 23 Impôts sur les bénéfices
82	Bilans consolidés				
83	États consolidés des résultats				
84	États consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres	113	Note 8	Locaux et matériel	128 Note 24 Bénéfice par action
85	États consolidés des flux de trésorerie	113	Note 9	Coentreprise – RBC Dexia Investor Services	128 Note 25 Garanties, engagements et éventualités
		114	Note 10	Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	132 Note 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
		114	Note 11	Acquisitions importantes	133 Note 27 Opérations entre apparentés
		115	Note 12	Autres actifs	
		116	Note 13	Dépôts	133 Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique
		116	Note 14	Activités d'assurance	
		117	Note 15	Autres passifs	135 Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
		117	Note 16	Débitures subordonnées	
		118	Note 17	Titres de fiducie de capital	
		122	Note 18	Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions	135 Note 30 Gestion du capital
		122	Note 19	Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	136 Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis
					151 Note 32 Information sur la société mère
					152 Note 33 Événement postérieur à la date du bilan

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôles internes de RBC sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification

assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre vérificateur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité de vérification et du Conseil d'administration, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 3 décembre 2009

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Royale du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2009 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 3 décembre 2009 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2009

Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines

Les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis exigent l'ajout d'un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) lorsque des modifications des principes comptables ont une incidence importante sur la comparabilité des états financiers de la Banque, comme les modifications décrites aux notes 1, 2, 3, 4 et 31 des états financiers consolidés. Bien que nous ayons fait nos vérifications conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, notre rapport aux actionnaires daté du 3 décembre 2009 est libellé conformément aux normes de rapport du

Canada, qui n'exigent pas que le rapport des vérificateurs fasse référence à des modifications de principes comptables lorsque ces modifications sont convenablement prises en compte et adéquatement présentées dans les états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2009

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada (RBC) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus élaboré par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et il est mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- touchent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de RBC ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de RBC qui pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni détecter des inexactitudes en temps opportun. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le

degré de conformité aux conventions ou aux procédures se détériore.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2009, en se fondant sur les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009 est efficace selon les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework*. La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009 ne comportait aucune faiblesse importante.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2009 a fait l'objet d'une vérification par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à la vérification de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants et dans lequel ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 3 décembre 2009

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada (la Banque) au 31 octobre 2009 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse importante, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont élaborées par les chefs de la direction et des finances ou par les personnes occupant des postes équivalents, ou encore sous la supervision de ces derniers, et sont mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de leur publication selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont

enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il est possible que des inexactitudes importantes imputables à une erreur ou à une fraude ne soient pas prévenues ni détectées en temps opportun. De plus, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédures se détériore.

À notre avis, la Banque a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009, selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 3 décembre 2009 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés et fournit un rapport distinct intitulé Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines concernant les changements apportés aux principes comptables.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2009

Bilans consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2009 (1)	2008 (1)
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 353 \$	11 086 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	8 923	20 041
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres détenus à des fins de transaction	140 062	122 508
Titres disponibles à la vente	46 210	48 626
	186 272	171 134
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	41 580	44 818
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts de détail	205 224	195 455
Prêts de gros	78 927	96 300
	284 151	291 755
Provision pour pertes sur prêts	(3 188)	(2 215)
	280 963	289 540
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 024	11 285
Dérivés (note 7)	92 173	136 134
Locaux et matériel, montant net (2) (note 8)	2 367	2 471
Écart d'acquisition (note 10)	8 368	9 977
Autres actifs incorporels (2) (note 10)	2 033	2 042
Autres actifs (note 12)	14 933	25 331
	128 898	187 240
	654 989 \$	723 859 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	152 328 \$	139 036 \$
Entreprises et gouvernements	220 772	269 994
Banques	25 204	29 545
	398 304	438 575
Autres		
Acceptations	9 024	11 285
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	41 359	27 507
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	35 150	32 053
Dérivés (note 7)	84 390	128 705
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	8 922	7 385
Autres passifs (note 15)	31 007	35 809
	209 852	242 744
Débitures subordonnées (note 16)	6 461	8 131
Titres de fiducie de capital (note 17)	1 395	1 400
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 19)	2 071	2 371
Capitaux propres (note 18)		
Actions privilégiées	4 813	2 663
Actions ordinaires (émises – 1 417 609 720 et 1 341 260 229)	13 075	10 384
Surplus d'apport	246	242
Actions autodétenues – privilégiées (détenues – 64 600 et 259 700)	(2)	(5)
– ordinaires (détenues – 2 126 699 et 2 258 047)	(95)	(104)
Bénéfices non répartis (1)	20 585	19 816
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 716)	(2 358)
	36 906	30 638
	654 989 \$	723 859 \$

(1) Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2006 a été retraité. Se reporter à la rubrique Ajustements comptables de la note 1.

(2) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été reclassées par suite de l'adoption du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*. Se reporter à la rubrique Principales modifications comptables de la note 1.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Victor L. Young
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêt			
Prêts	13 504 \$	14 983 \$	14 724 \$
Valeurs mobilières	5 946	6 662	7 665
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	931	2 889	3 620
Dépôts à des banques	162	498	538
	20 543	25 032	26 547
Frais d'intérêt			
Dépôts	6 762	12 158	13 770
Autres passifs	1 925	3 472	4 737
Débentures subordonnées	350	354	338
	9 037	15 984	18 845
Revenu net d'intérêt	11 506	9 048	7 702
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires	5 718	2 609	3 152
Revenus tirés des activités de négociation	2 671	(96)	1 999
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 619	1 759	1 579
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 293	1 561	1 473
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 358	1 377	1 353
Frais bancaires	1 556	1 367	1 303
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 050	875	1 217
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	638	646	533
Revenus sur cartes	732	648	491
Commissions de crédit	530	415	293
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	1 169	461	261
(Perte nette) gain net sur les titres disponibles à la vente (note 3)	(630)	(617)	63
Autres	(104)	1 529	1 043
Revenus autres que d'intérêt	17 600	12 534	14 760
Total des revenus	29 106	21 582	22 462
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	3 413	1 595	791
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	4 609	1 631	2 173
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 20 et 21)	8 978	7 779	7 860
Matériel (1)	1 025	934	847
Frais d'occupation	1 045	926	839
Communications	761	749	723
Honoraires	559	562	530
Impartition de services de traitement	301	341	308
Amortissement des autres actifs incorporels (1) (note 10)	462	356	258
Autres	1 427	704	1 108
	14 558	12 351	12 473
Charge pour perte de valeur de l'écart d'acquisition	1 000	-	-
Bénéfice avant impôts	5 526	6 005	7 025
Charge d'impôts (note 23)	1 568	1 369	1 392
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	3 958	4 636	5 633
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	100	81	141
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(233)	(101)	(88)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 625 \$	4 454 \$	5 404 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 24)	1 398 675	1 305 706	1 273 185
Bénéfice de base par action (en dollars)	2,59 \$	3,41 \$	4,24 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 24)	1 412 126	1 319 744	1 289 314
Bénéfice dilué par action (en dollars)	2,57 \$	3,38 \$	4,19 \$
Dividendes par action (en dollars)	2,00 \$	2,00 \$	1,82 \$

(1) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été reclassées par suite de l'adoption du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA* (se reporter à la note 1).

États consolidés du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Résultat étendu			
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	662	(1 376)	(93)
Reclassement aux résultats de pertes sur les titres disponibles à la vente	330	373	28
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	992	(1 003)	(65)
(Pertes) gains de change non réalisés	(2 973)	5 080	(2 965)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) de change	2	(3)	(42)
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	2 399	(2 672)	1 804
Écarts de conversion	(572)	2 405	(1 203)
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	156	(603)	80
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(38)	49	31
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	118	(554)	111
Autres éléments du résultat étendu	538	848	(1 157)
Total du résultat étendu	4 396 \$	5 403 \$	4 335 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2009	2008 (1)	2007 (1)
Actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	2 663 \$	2 050 \$	1 050 \$
Émises	2 150	613	1 150
Rachetées aux fins d'annulation	–	–	(150)
Solde à la fin	4 813	2 663	2 050
Actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	10 384	7 300	7 196
Émises	2 691	3 090	170
Achetées aux fins d'annulation	–	(6)	(66)
Solde à la fin	13 075	10 384	7 300
Surplus d'apport			
Solde au début	242	235	292
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	(7)	(5)	(6)
Attributions de rémunération à base d'actions	(11)	14	(46)
Autres	22	(2)	(5)
Solde à la fin	246	242	235
Actions autodétenues – actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	(5)	(6)	(2)
Ventes	13	23	33
Achats	(10)	(22)	(37)
Solde à la fin	(2)	(5)	(6)
Actions autodétenues – actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	(104)	(101)	(180)
Ventes	59	51	175
Achats	(50)	(54)	(96)
Solde à la fin	(95)	(104)	(101)
Bénéfices non répartis			
Solde au début (1)	19 816	18 047	15 771
Ajustement transitoire – instruments financiers (2)	66	–	(86)
Ajustement (1)	–	–	(120)
Bénéfice net	3 858	4 555	5 492
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(233)	(101)	(88)
Dividendes sur actions ordinaires (note 18)	(2 819)	(2 624)	(2 321)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	–	(49)	(580)
Frais d'émission et autres	(103)	(12)	(21)
Solde à la fin	20 585	19 816	18 047
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Ajustements transitoires – instruments financiers (2)	59	(45)	(45)
Pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente	(76)	(1 068)	(65)
Pertes de change non réalisées, déduction faite des activités de couverture	(1 374)	(802)	(3 207)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(325)	(443)	111
Solde à la fin	(1 716)	(2 358)	(3 206)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	18 869	17 458	14 841
Capitaux propres à la fin	36 906 \$	30 638 \$	24 319 \$

(1) Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2006 a été retraité. Se reporter à la note 1.

(2) L'ajustement transitoire de 2007 découle de la mise en œuvre des normes comptables sur les instruments financiers le 1^{er} novembre 2006. L'ajustement transitoire de 2009 découle des modifications de certaines de ces normes avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008. Se reporter à la note 1.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	3 413	1 595	791
Amortissement (1)	389	318	434
Paiements liés au réaligement de l'entreprise	(2)	(11)	(38)
Impôts futurs	(97)	(455)	(147)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition et amortissement des autres actifs incorporels (1)	1 462	356	96
Gain à la vente de locaux et de matériel	5	(17)	(16)
Gain sur la titrisation de prêts	(934)	(207)	(44)
(Gain) perte à la vente de titres disponibles à la vente	(17)	1	(146)
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	657	631	66
Variations de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	1 537	102	(54)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(147)	164	(28)
Impôts exigibles	3 546	(2 705)	1 034
Actifs dérivés	43 961	(69 527)	(28 856)
Passifs dérivés	(44 315)	56 685	29 916
Titres détenus à des fins de transaction	(11 382)	24 966	10 976
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	2 396	(552)	(317)
Autres	3 073	(4 518)	3 341
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	7 403	11 381	22 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 118	(8 160)	(1 379)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(17 854)	(62 725)	(42 097)
Produit de la titrisation de prêts	21 788	10 047	8 318
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	12 515	8 885	8 117
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	18 108	14 804	15 350
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(32 268)	(24 864)	(22 012)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et de logiciels	(700)	(1 265)	(706)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	3 238	19 650	(4 935)
Encaisse affectée aux acquisitions, montant net	(27)	(974)	(373)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	15 918	(44 602)	(39 717)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	(40 742)	61 271	16 831
Émission de billets secondaires de la Fiducie	–	–	1 000
Remboursement de débentures subordonnées	(1 659)	(500)	(989)
Émission de débentures subordonnées	–	2 000	87
Émission d'actions privilégiées	2 150	613	1 150
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	–	(300)	(150)
Émission de titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS)	–	500	–
Émission d'actions ordinaires	2 439	149	155
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(55)	(646)
Actions autodétenues – ventes	72	74	208
Actions autodétenues – achats	(60)	(76)	(133)
Dividendes versés	(2 744)	(2 688)	(2 278)
Frais d'émission	(77)	(11)	(23)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(4)	(33)	(59)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	3 097	(6 172)	(4 070)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 852	(17 192)	6 436
Rachat de billets privilégiés de fiducie	(140)	–	–
Variation des emprunts à court terme des filiales	(1 967)	1 618	(145)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement	(25 783)	39 198	17 374
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(271)	883	(332)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(2 733)	6 860	(175)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	11 086	4 226	4 401
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	8 353 \$	11 086 \$	4 226 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	9 910 \$	15 967 \$	18 494 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	(102)\$	2 025 \$	1 352 \$

(1) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été reclassées par suite de l'adoption du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*. Se reporter à la note 1.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Renseignements généraux

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations, des provisions pour litiges, des EDDV, des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance et des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, du passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit, ainsi que des impôts sur les bénéfices, exigent de la direction des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés.

Ajustements comptables

En 2009, nous avons corrigé les erreurs suivantes liées aux périodes antérieures : une sous-comptabilisation de 90 millions de dollars (62 millions après impôts) de notre passif lié aux points récompenses; une surcapitalisation de 63 millions (43 millions après impôts) au titre des frais de développement de logiciels; une sous-évaluation de 15 millions des impôts sur les bénéfices. Ces erreurs n'ont pas d'incidence importante sur les périodes auxquelles elles se rapportent. Cependant, comme la correction de ces erreurs au premier trimestre de 2009 aurait faussé considérablement le bénéfice net de ce trimestre, nous les avons corrigées en réduisant de 120 millions de dollars le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour le trimestre terminé le 31 janvier 2007.

Principales modifications comptables

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1^{er} novembre 2008, nous avons adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA), intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* (chapitre 3064). Le chapitre 3064, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, apporte des précisions sur les critères à respecter pour la comptabilisation d'un actif incorporel, y compris les actifs incorporels générés en interne. L'abrégé n° 27 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, intitulé *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, cesse de s'appliquer à partir du moment où le chapitre 3064 a été adopté. Par suite de l'adoption du chapitre 3064, un montant de 789 millions de dollars au titre des logiciels a été reclassé du poste Locaux et matériel au poste Autres actifs incorporels de notre bilan consolidé au 1^{er} novembre 2008. Nous avons également reclassé l'amortissement correspondant de 221 millions de dollars et de 162 millions du poste Frais autres que d'intérêt – Matériel au poste Frais autres que d'intérêt – Amortissement des autres actifs incorporels de notre état consolidé des résultats pour les exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007, respectivement.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En janvier 2009, le CPN a publié l'abrégé n° 173, intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (CPN-173). Le CPN-173 exige qu'une entité tienne compte de son propre risque de crédit et du risque de crédit des contreparties concernées dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173, qui est entré en vigueur en ce qui nous concerne le 1^{er} novembre 2008, n'a eu aucune incidence sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation puisque notre méthode d'évaluation tenait déjà compte des risques de crédit susmentionnés avant la publication de cet abrégé.

Méthode du taux d'intérêt effectif – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

En juin 2009, l'ICCA a fourni des précisions à l'égard de la méthode du taux d'intérêt effectif dans le chapitre 3855, méthode servant à calculer le coût après amortissement des actifs financiers et des passifs financiers, et à répartir adéquatement les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes. Ces précisions n'ont eu aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Dérivés incorporés dans le cadre du reclassement d'actifs financiers – Modifications au chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En juin 2009, l'ICCA a apporté des précisions au chapitre 3855 à l'égard du reclassement d'instruments financiers comportant un dérivé incorporé. Un instrument financier classé comme détenu à des fins de transaction ne peut être reclassé si le dérivé incorporé qu'il faudrait séparer lors du reclassement d'un contrat composé ne peut être évalué séparément. La modification s'applique aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2009 et n'a eu aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Informations à fournir sur la juste valeur et le risque d'illiquidité – modifications au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 afin d'étoffer les obligations d'information concernant la juste valeur et le risque d'illiquidité. Le chapitre 3862 exige maintenant que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous aux fins de la présentation d'informations. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données correspondent aux prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – Une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation ne sont pas observables au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. Les modifications ont une incidence uniquement sur nos informations à fournir. Se reporter à la note 2. Nous avons également amélioré les informations fournies à l'égard de nos liquidités en ajoutant des détails sur nos sources de financement. Se reporter à la note 29.

Dépréciation d'actifs financiers – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

En août 2009, l'ICCA a publié diverses modifications au chapitre 3855 qui ont éliminé la distinction entre les titres de créance et les autres instruments de créance, et donné lieu à des changements quant aux catégories dans lesquelles les instruments de créance doivent et peuvent être classés. En vertu de ces modifications, les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés au titre des prêts et créances; les prêts et créances pour lesquels nous ne pouvons pas recouvrer la quasi-totalité de notre investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente; et les prêts et créances que nous avons l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés comme détenus à des fins de transaction.

Les modifications permettent également, au moment de l'adoption et de façon continue, le reclassement dans la catégorie des prêts et

créances de certains actifs financiers qui étaient auparavant classés comme détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente, sous réserve des conditions particulières à remplir. Elles exigent en outre la reprise d'une perte de valeur liée à un instrument de créance classé comme disponible à la vente lorsque, dans une période ultérieure, la juste valeur de l'instrument augmente et que l'augmentation peut être objectivement rattachée à un événement dont la réalisation est postérieure à la comptabilisation de la perte de valeur. La dépréciation d'instruments de créance classés dans les prêts et créances sera évaluée au moyen du modèle de dépréciation utilisé pour les prêts.

Nous avons adopté ces modifications de manière rétroactive à compter du 1^{er} novembre 2008, conformément aux dispositions transitoires relatives à ces modifications; par conséquent, nous avons reclassé dans les prêts des titres détenus à des fins de transaction d'un montant de 179 millions de dollars et des titres disponibles à la vente d'un montant de 929 millions et nous avons comptabilisé dans nos états financiers consolidés les ajustements transitoires suivants : i) une augmentation de 66 millions de dollars, déduction faite des impôts de 30 millions, des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2008, correspondant à un ajustement de la perte de valeur découlant du calcul effectué au moyen du modèle de dépréciation utilisé pour les prêts et ii) une augmentation de 104 millions, déduction faite des impôts de 57 millions, du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} novembre 2008, correspondant au cumul des ajustements à la valeur de marché préalablement comptabilisés. Les modifications ont également influé sur nos résultats de 2009 de la façon suivante : i) une augmentation du résultat net de 64 millions de dollars, après impôts, correspondant à un ajustement de la perte de valeur découlant du calcul effectué au moyen du modèle de dépréciation utilisé pour les prêts et ii) une diminution des pertes non réalisées de 26 millions, après impôts, au titre des autres éléments du résultat étendu, correspondant au cumul des ajustements au titre des gains non réalisés préalablement comptabilisés.

Nous avons reclassé dans la catégorie Détenus à des fins de transaction des prêts d'un montant de 179 millions de dollars que nous avions l'intention de vendre dans un avenir proche au moment de leur création. Nous avons comptabilisé une augmentation du résultat net de 2 millions de dollars, après impôts, correspondant à des ajustements à la valeur de marché au titre de ces prêts qui ont été reclassés.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Valeurs mobilières

Les titres sont classés, selon l'intention de la direction, comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Certains titres de créance peuvent être classés dans les prêts et créances en date du 1^{er} novembre 2008 conformément aux modifications apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme il a été mentionné précédemment dans cette note, sous la rubrique Principales modifications comptables.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme ainsi que les titres désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et son coût après amortissement ainsi que les fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu déduction faite des impôts. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance affichant des pertes non réalisées afin de déterminer si ces pertes non réalisées sont durables. Pour ce faire, nous

prenons en compte plusieurs facteurs, y compris : i) la période pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût après amortissement; ii) l'ampleur de la perte de la valeur; iii) la cause de la perte de valeur et la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et iv) notre intention et notre capacité de détenir le placement durant une période suffisamment longue pour permettre le recouvrement prévu de la juste valeur. Si notre évaluation indique que la perte de valeur est durable, ou que nous n'avons ni l'intention, ni la capacité de détenir le placement jusqu'au recouvrement prévu de la juste valeur, le titre est ramené à sa juste valeur actuelle et une perte est constatée dans le résultat net.

Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres disponibles à la vente et les pertes liées à des pertes de valeur durables de titres disponibles à la vente sont inclus dans le gain net ou la perte nette sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres jusqu'à l'échéance dans le cours normal de nos activités. Tous les titres détenus jusqu'à l'échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente du bilan consolidé.

Nous soumettons nos titres détenus jusqu'à l'échéance à un test de dépréciation au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts, conformément aux modifications apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, dont il a été question précédemment dans cette note, sous la rubrique Principales modifications comptables. Se reporter à la rubrique intitulée Prêts pour plus de détails.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Cependant, les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme détenu à des fins de transaction (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme.

L'instrument qui est classé comme détenu à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants établis par le BSIF : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques ou d'investissement, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction ou iii) l'instrument constitue un dérivé incorporé à un contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou toute perte découlant des variations de la juste valeur est inscrit dans les résultats. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « détenus à des fins de transaction » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation initiale.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons également le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus, respectivement, sauf lorsqu'elles sont désignées comme des instruments détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat comptabilisées à la juste valeur selon l'option de la juste valeur sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Titrisations

Nos diverses opérations de titrisation consistent généralement en un transfert d'actifs financiers à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Les entités ad hoc peuvent être une EDDV au sens de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (NOC-15), ou une structure d'accueil admissible au sens de la NOC-12, intitulée *Cessions de créances*.

Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les actifs cédés sont retirés de notre bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies : i) les actifs cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les actifs cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible, ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité et iii) le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les actifs cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

En ce qui concerne les titrisations de prêts, nous vendons des prêts ou des ensembles de titres adossés à des créances hypothécaires à des entités ad hoc ou à des fiducies, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs.

Lorsque des titres adossés à des créances hypothécaires sont constitués, nous reclassons les prêts à leur valeur comptable dans les titres adossés à des créances hypothécaires et droits conservés du bilan consolidé. Les droits conservés représentent principalement les marges excédentaires de la participation dans les prêts sur le taux de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires. La valeur comptable initiale des titres adossés à des créances hypothécaires et des droits conservés connexes est établie en fonction de leur juste valeur relative à la date de la titrisation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans les titres détenus à des fins de transaction ou dans les titres disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les droits conservés sont classés dans les titres disponibles à la vente ou dans les titres détenus à des fins de transaction, à l'aide de l'option de la juste valeur. Tant les titres adossés à des créances hypothécaires que les droits conservés classés comme disponibles à la vente font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les gains à la vente de prêts ou de titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires visés par la cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables par anticipation, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres – Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres – Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif

ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

En ce qui concerne les titrisations d'obligations, nous achetons des obligations émises par des gouvernements municipaux, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés et nous émettons ensuite des titres que nous vendons à des tiers investisseurs. Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire, à moins que nous n'achetions certains des certificats émis.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres – Autres passifs dans le bilan consolidé. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, les risques de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Un dérivé incorporé est un élément d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé ayant pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à un dérivé autonome. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte est comptabilisé en vertu des PCGR applicables à un contrat de ce type, sans le dérivé incorporé. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation.

Lorsque des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué ci-après.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur des titres de créance de RBC désignés comme détenus à des fins de transaction, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon le taux de financement effectif de RBC au début et à la fin de la période, et comptabilisons au bénéfice net la variation non réalisée de la valeur actualisée.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des produits dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. L'instrument de couverture doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture sur une base

prospective lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu ou lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Veuillez vous reporter à la note 7 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'instrument couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulatifs, à la juste valeur, de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis dans le résultat net sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Nous utilisons également, dans des circonstances particulières, certains instruments de trésorerie afin de couvrir le risque lié aux variations de la juste valeur des actifs monétaires attribuables aux fluctuations des taux de change.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite des impôts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les gains et les pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation des flux de trésorerie liés à un actif ou passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite des impôts applicables, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés dans le résultat net lorsque se produit une réduction de l'investissement net couvert en raison de la dilution ou de la vente de l'investissement net ou une réduction des capitaux propres de l'établissement étranger découlant de la distribution de dividendes. Nous utilisons des passifs libellés en devises et des contrats de change pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, à moins qu'au moment de leur création, nous n'ayons l'intention de les vendre à court terme ou qu'ils n'aient été désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les prêts comptabilisés au coût après amortissement sont présentés après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, lesquels comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties. Les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur.

Les prêts comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, gouvernement canadien), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de

cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Lorsque le prêt est complètement radié, les paiements subséquents sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée en fonction soit de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais qui ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision est établie en fonction de la détermination et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes à l'égard des pertes estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique et commerciale. La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et de la provision générale.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement, sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis

180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision générale

La provision générale est établie afin de couvrir les pertes sur créances estimatives subies à l'égard de nos portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été précisément désignés comme douteux. Dans le cas des prêts hétérogènes (prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement), la détermination de la provision générale est fondée sur l'application d'une probabilité de défaillance estimative, sur le montant brut assujéti aux défaillances et sur les facteurs de perte, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont définis selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes (prêts de détail), y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, la provision générale est déterminée en fonction des taux de pertes historiques. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus ainsi que d'autres facteurs.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme d'espèces, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite : i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, qui représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière satisfait également à la définition de dérivé. Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date du bilan et présentée comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Nous présentons le solde net des actifs financiers et des passifs financiers lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la

mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé des résultats au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables à nos activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des honoraires liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires. Les honoraires comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et rémunération à base d'actions

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles (comme il est décrit à la note 20). Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée en vertu de laquelle les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie, respectivement.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources

humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur les obligations, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets de plus de 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant au régime.

Les gains et les pertes à la liquidation des régimes à prestations déterminées sont comptabilisés dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines lorsque ces liquidations ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable, et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les droits à la plus-value des actions qui sont entièrement acquis entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes d'attribution d'actions différées sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces, tandis que celles en vertu des régimes d'unités d'actions différées sont réglées en espèces. Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les attributions réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et les dividendes accumulés. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôts sur les bénéficiés

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des

écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéficiés liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur. Notre état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires et de reports de pertes fiscales en avant est inclus dans le poste Autres actifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôts futurs afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est plus probable qu'improbable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant auquel, à notre avis, il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés. Nous évaluons les indications tant positives que négatives pour déterminer si la réalisation des actifs d'impôts futurs est plus probable qu'improbable.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables. Selon les PCGR, elle s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation. L'écart d'acquisition attribué à la partie de l'unité d'exploitation à conserver est soumis à un test de dépréciation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuelle, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Nous évaluons l'écart d'acquisition en déterminant d'abord la juste valeur de chaque unité d'exploitation et en la comparant avec sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition attribué. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation dépasse sa juste valeur, la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation doit être déterminée et comparée à sa valeur comptable. La juste valeur de l'écart d'acquisition est attribuée en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, et toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

La juste valeur de chacune des unités d'exploitation a essentiellement été établie selon une méthode axée sur le bénéfice qui tient compte des prévisions internes de chaque unité d'exploitation à l'égard des produits et des charges. Cette méthode repose sur des estimations et des hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, des taux de croissance et des taux finaux de croissance. Les variations de ces estimations ou hypothèses pourraient avoir une incidence sur le calcul de la juste valeur de nos unités d'exploitation et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Outre la méthode axée sur le bénéfice, nous utilisons, dans la mesure du possible, une approche fondée sur le marché en vue d'évaluer la juste valeur de chaque unité d'exploitation en fonction de la conjoncture et de sociétés comparables.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Autres

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôts à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits au poste Revenus autres que d'intérêt.

Modifications comptables futures

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582 du *Manuel*, intitulé *Regroupements d'entreprises*, le

chapitre 1601, intitulé *États financiers consolidés*, ainsi que le chapitre 1602, intitulé *Participations sans contrôle*. Le chapitre 1582 apporte des clarifications à l'égard de ce qu'un acquéreur doit évaluer lorsqu'il obtient le contrôle d'une entreprise, du mode d'évaluation et de la date à laquelle l'évaluation devrait être établie. Des frais connexes à l'acquisition doivent être comptabilisés à titre de charges au cours des périodes où ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais engagés pour émettre des titres d'emprunt ou du capital-actions. La nouvelle norme sera applicable aux acquisitions que nous concluons à compter du 1^{er} novembre 2011, mais pour faciliter le passage aux IFRS en 2011, l'adoption dès 2010 est autorisée.

Le chapitre 1601 établit des normes de préparation des états financiers consolidés après la date d'acquisition. Le chapitre 1602 établit des normes de comptabilisation et de présentation des participations sans contrôle. Ces nouvelles normes doivent être adoptées en même temps que le chapitre 1582.

Option de remboursement anticipé incorporée dans un titre – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

En juin 2009, l'ICCA a fourni des précisions à l'égard de la comptabilisation de l'option de remboursement anticipé incorporée dans un titre dans le chapitre 3855. Une option de remboursement anticipé qui est incorporée dans un titre représentatif des intérêts seulement (coupon détaché) ou du principal seulement (obligation coupons détachés) est étroitement liée au contrat hôte pour autant que le contrat hôte ait résulté initialement de la séparation du droit de percevoir les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier qui, en soi, ne comportait pas de dérivé incorporé, et qu'il ne contienne aucune condition non stipulée dans le contrat d'emprunt hôte d'origine. Cette nouvelle norme sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2011, mais pour faciliter le passage aux IFRS en 2011, l'adoption dès 2010 est autorisée. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette modification sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Normes internationales d'information financière

L'ICCA a annoncé que les PCGR du Canada qui s'appliquent aux sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS sur une période de transition qui devrait s'étendre jusqu'en 2011. Nous commencerons à publier nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des instruments identiques négociés sur un marché actif est fondée sur les cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous déterminons la juste valeur selon les cours du marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables. Lorsque la juste valeur des instruments financiers est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des données. Pour déterminer ces données, nous nous basons principalement sur des facteurs de marché externes facilement observables et disponibles, tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Dans certains cas, nous utilisons des données qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables. Dans ces cas, nous pouvons ajuster les données prises en compte dans le modèle afin de refléter l'incertitude de l'évaluation (ajustements de l'évaluation en fonction du modèle et des paramètres) de façon à déterminer la juste valeur en fonction des hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Ces ajustements visent à établir la juste valeur des instruments.

Dans le cas de certains titres, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité liée à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif si nous croyons que ces instruments pourraient être cédés pour un montant moindre que leur juste valeur estimative par suite d'un manque de liquidités sur le marché pendant une courte période. Des ajustements de l'évaluation sont également calculés lorsque les cours du marché ne peuvent être observés en raison de l'insuffisance du volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes au sein d'un marché moins actif ou inactif.

Nous apportons des ajustements à l'évaluation du risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Ces ajustements tiennent compte de la capacité financière de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Nous mettons à jour régulièrement les ajustements de l'évaluation du crédit afin de tenir compte de la variation de la valeur des dérivés et du risque lié au rendement des contreparties. Des changements des ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe.

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les actifs liés aux dérivés représentent 92 % du total des actifs évalués à la juste valeur, tandis que les dépôts désignés comme détenus à des fins de transaction et les passifs liés aux dérivés représentent 69 % du total des passifs évalués à la juste valeur.

La plupart de nos instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction (autres que les dérivés) et comme disponibles à la vente comportent des titres de créance et des titres de participation activement négociés, qui sont inscrits à la juste valeur en fonction des cours du marché disponibles.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur des dérivés négociés en Bourse est établie en fonction des cours de clôture. Les dérivés hors cote sont évalués soit au moyen de modèles d'évaluation standards utilisés dans le secteur ou au moyen de modèles d'évaluation élaborés à l'interne. Les données

utilisées dans le modèle d'évaluation peuvent être observables ou inobservables.

Les données observables sur les instruments financiers comprennent les courbes de rendement des taux d'intérêt des pays membres du G7, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Les données non observables comprennent les courbes de rendement des taux d'intérêt des pays non membres du G7, le rythme de remboursement anticipé, les écarts de taux, la probabilité d'une défaillance, les taux de recouvrement, la volatilité du cours des actions et les corrélations avec la probabilité d'une défaillance, les taux d'intérêt de référence du marché ou les paniers d'actions ordinaires.

Les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des dépôts désignés comme détenus à des fins de transaction sont décrites à la section intitulée Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers ci-après.

Gains ou pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat net uniquement si la juste valeur de l'instrument : i) est attestée par les cours du marché sur un marché actif ou par comparaison avec d'autres transactions actuellement observables sur le marché et portant sur un instrument essentiellement identique; ou ii) est fondée sur une technique d'évaluation reposant sur l'ensemble des données de marché observables importantes; ou iii) lorsque les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers. Pour les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas attestée par les critères ci-dessus ou pour lesquels les risques liés au contrat initial ne sont pas entièrement transférés à un tiers, le gain

ou la perte non réalisé au moment de la comptabilisation initiale est reporté et inclus au poste Autres – Dérivés. Le gain ou la perte reporté est constaté uniquement lorsque : i) des données de marché observables peuvent être obtenues et attester la juste valeur de la transaction; ou ii) les risques liés au contrat initial sont presque entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers; ou iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces; ou iv) la transaction se conclut avant son échéance ou à l'échéance.

Les gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale proviennent principalement des obligations structurées liées à des titres de participation, des dérivés de crédit et de taux d'intérêt structurés, des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques et des régimes 401(k). Le tableau suivant illustre les ajustements apportés au montant global des gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers.

	2009	2008
Gains non réalisés reportés qui ne sont pas encore comptabilisés en résultat net, au début	198 \$ (130)	186 \$ –
Déduire : ajustements (1)	68 \$ (5)	186 \$ 24
Solde ajusté, au début	17	12
Ajouter : gains non réalisés reportés survenus au cours de l'exercice	46 \$	198 \$
Déduire : gains reportés reclassés en résultat net au cours de l'exercice		
Gains non réalisés reportés, à la fin		

(1) En 2009, nous avons révisé le modèle d'évaluation que nous utilisons pour établir la juste valeur des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques et des régimes 401(k), en raison des nouvelles données et des nouveaux renseignements disponibles. Le nouveau modèle d'évaluation élimine les exigences à l'égard des gains et des pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale sur ces instruments, ce qui est reflété dans le tableau ci-dessus.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	2009								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur			Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)			
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction (2)	127 394 \$	12 668 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	140 062 \$	140 062 \$	140 062 \$
Titres disponibles à la vente (2)	–	–	44 850	–	–	1 360	46 210	46 210	46 210
Total des valeurs mobilières	127 394 \$	12 668 \$	44 850 \$	– \$	– \$	1 360 \$	186 272 \$	186 272 \$	186 272 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	18 911 \$	– \$	22 669 \$	22 669 \$	– \$	41 580 \$	41 580 \$	41 580 \$
Prêts									
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	203 856 \$	201 166 \$	– \$	203 856 \$	201 166 \$	201 166 \$
Prêts de gros (2)	–	2 818	–	74 289	69 712	–	77 107	72 530	72 530
Total des prêts	– \$	2 818 \$	– \$	278 145 \$	270 878 \$	– \$	280 963 \$	273 696 \$	273 696 \$
Autres									
Dérivés	92 173 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	92 173 \$	92 173 \$	92 173 \$
Autres actifs	–	244	–	18 590	18 590	–	18 834	18 834	18 834
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	– \$	2 605 \$	– \$	149 723 \$	151 051 \$	– \$	152 328 \$	153 656 \$	153 656 \$
Entreprises et gouvernements (3)	–	40 335	–	180 437	180 354	–	220 772	220 689	220 689
Banques (4)	–	10 880	–	14 324	14 324	–	25 204	25 204	25 204
Total des dépôts	– \$	53 820 \$	– \$	344 484 \$	345 729 \$	– \$	398 304 \$	399 549 \$	399 549 \$
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	41 359 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	41 359 \$	41 359 \$	41 359 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	21 628	–	13 522	13 522	–	35 150	35 150	35 150
Dérivés (5)	84 390	–	–	–	–	–	84 390	84 390	84 390
Autres passifs	–	240	–	33 757	33 757	–	33 997	33 997	33 997
Débitures subordonnées	–	110	–	6 351	6 262	–	6 461	6 372	6 372
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 395	1 482	–	1 395	1 482	1 482

(1) Comprend la valeur nominale de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Par ailleurs, les prêts que nous avons l'intention de vendre dans un avenir proche ont été reclassés de la catégorie Prêts à la catégorie Titres détenus à des fins de transaction.

(3) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(4) Les banques désignent les banques réglementées.

(5) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques d'un montant de 257 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) d'un montant de 3 millions.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2008								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur			Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)			
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	104 414 \$	18 094 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	122 508 \$	122 508 \$	
Titres disponibles à la vente (2)	–	–	47 039	–	–	1 587	48 626	48 626	
Total des valeurs mobilières	104 414 \$	18 094 \$	47 039 \$	– \$	– \$	1 587 \$	171 134 \$	171 134 \$	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	15 607 \$	– \$	29 211 \$	29 211 \$	– \$	44 818 \$	44 818 \$	
Prêts									
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	194 448 \$	198 127 \$	– \$	194 448 \$	198 127 \$	
Prêts de gros	–	7 137	–	87 955	88 615	–	95 092	95 752	
Total des prêts	– \$	7 137 \$	– \$	282 403 \$	286 742 \$	– \$	289 540 \$	293 879 \$	
Autres									
Dérivés (3)	136 134 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	136 134 \$	136 134 \$	
Autres actifs	–	136	–	30 903	30 903	–	31 039	31 039	
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	– \$	2 678 \$	– \$	136 358 \$	137 181 \$	– \$	139 036 \$	139 859 \$	
Entreprises et gouvernements (4)	–	67 462	–	202 532	202 564	–	269 994	270 026	
Banques (5)	–	7 268	–	22 277	22 277	–	29 545	29 545	
Total des dépôts	– \$	77 408 \$	– \$	361 167 \$	362 022 \$	– \$	438 575 \$	439 430 \$	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	27 507 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	27 507 \$	27 507 \$	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	17 870	–	14 183	14 183	–	32 053	32 053	
Dérivés	128 705	–	–	–	–	–	128 705	128 705	
Autres passifs	–	–	–	42 271	42 458	–	42 271	42 458	
Déventures subordonnées	–	81	–	8 050	7 605	–	8 131	7 686	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 400	1 448	–	1 400	1 448	

(1) Comprend la valeur nominale de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les titres de substitut de prêt ont été classés comme des titres disponibles à la vente. Comprend également les titres détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés comme disponibles à la vente le 1^{er} août 2008. Se reporter à la note 3.

(3) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 2 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) de 1 million.

(4) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(5) Les banques désignent les banques réglementées.

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et les instruments semblables, ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme

détenus à des fins de transaction attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

	2009						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2008 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2008	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	2 773 \$	2 773 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	18 911	18 911	–	–	–	–	–
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	2 818	2 818	27	(75)	428	(52)	10
Prêts – prêts de gros	24 502 \$	24 502 \$	27 \$	(75) \$	428 \$	(52) \$	10 \$
Total	24 502 \$	24 502 \$	27 \$	(75) \$	428 \$	(52) \$	10 \$

(1) Les variations cumulatives sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables.

2008

Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction		Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2007 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2007	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
		Risque maximal de crédit					
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 211 \$	11 211 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	15 607	15 607	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	7 137	7 137	(201)	(248)	817	40	48
Total	33 955 \$	33 955 \$	(201)\$	(248)\$	817 \$	40 \$	48 \$

(1) Les variations cumulatives sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables.

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable. La valeur comptable (juste valeur) de ces passifs est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument selon les taux d'intérêt du marché appropriés. Les taux du marché appropriés comprennent les taux d'intérêt de référence observables et nos écarts de taux, qui sont soit observables ou inobservables. Pour déterminer les variations de la juste valeur

attribuables aux modifications de nos écarts de taux comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, nous calculons d'abord l'écart entre les valeurs actualisées des flux de trésorerie contractuels de l'instrument en incluant notre écart de taux dans le taux d'actualisation au début de l'exercice, puis en l'excluant. Par la suite, nous exécutons de nouveau les mêmes calculs au moyen des taux en fin d'exercice. L'écart entre ces valeurs représente les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de nos écarts de taux.

Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction	2009		Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2008 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable			
Dépôts à terme					
Particuliers	2 605 \$	2 605 \$	– \$	40 \$	(6)\$
Entreprises et gouvernements (2)	40 167	40 335	168	507	(57)
Banques (3)	10 880	10 880	–	3	(1)
Total des dépôts à terme	53 652 \$	53 820 \$	168 \$	550 \$	(64)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	21 626	21 628	2	–	–
Déventures subordonnées	120	110	(10)	36	(12)
Autres passifs	240	240	–	–	–
Total	75 638 \$	75 798 \$	160 \$	586 \$	(76)\$

(1) Les variations cumulatives attribuables aux modifications de nos écarts de taux sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

2008

Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction	2008		Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2007 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable			
Dépôts à terme					
Particuliers	2 724 \$	2 678 \$	(46)\$	(40)\$	(46)\$
Entreprises et gouvernements (2)	67 541	67 462	(79)	(449)	(524)
Banques (3)	7 265	7 268	3	(3)	(4)
Total des dépôts à terme	77 530 \$	77 408 \$	(122)\$	(492)\$	(574)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	17 877	17 870	(7)	–	–
Déventures subordonnées	122	81	(41)	(41)	(48)
Total	95 529 \$	95 359 \$	(170)\$	(533)\$	(622)\$

(1) Les variations cumulatives attribuables aux modifications de nos écarts de taux sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie définie au chapitre 3862, comme il est décrit à la note 1 :

	Au 31 octobre 2009				
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actifs financiers					
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	2 773 \$	– \$	– \$	2 773 \$
Valeurs mobilières					
Titres détenus à des fins de transaction					
Créances du gouvernement canadien (3)					
Gouvernement fédéral	–	25 269	5	–	25 274
Provinces et municipalités	–	5 073	54	–	5 127
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	–	13 289	9	–	13 298
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	–	8 033	–	–	8 033
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	20	1 052	–	1 072
Titres adossés à des actifs					
TGC (5)	–	–	3 074	–	3 074
Titres non garantis par des créances	–	211	321	–	532
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	–	46 015	303	–	46 318
Titres de participation	34 313	119	2 902	–	37 334
	34 313 \$	98 029 \$	7 720 \$	– \$	140 062 \$
Titres disponibles à la vente (6)					
Créances du gouvernement canadien (3)					
Gouvernement fédéral	–	12 161	–	–	12 161
Provinces et municipalités	237	897	–	–	1 134
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	–	3 435	2 358	–	5 793
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	908	2 622	–	–	3 530
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	4	1 848	–	1 852
Titres adossés à des actifs					
TGC	–	–	222	–	222
Titres non garantis par des créances	–	3 050	1 155	–	4 205
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	177	10 802	3 580	–	14 559
Titres de participation	537	147	560	–	1 244
Titres de substitut de prêt	–	150	–	–	150
	1 859 \$	33 268 \$	9 723 \$	– \$	44 850 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	18 911	–	–	18 911
Prêts	–	2 441	377	–	2 818
Autres					
Dérivés	3 413	83 739	5 289	(268)	92 173
Autres actifs	244	–	–	–	244
	39 829 \$	239 161 \$	23 109 \$	(268) \$	301 831 \$
Passifs financiers					
Dépôts					
Particuliers	– \$	– \$	2 605 \$	– \$	2 605 \$
Entreprises et gouvernements	–	35 994	4 341	–	40 335
Banques	–	10 880	–	–	10 880
Autres					
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 006	27 203	150	–	41 359
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	21 628	–	–	21 628
Dérivés	1 368	77 824	5 466	(268)	84 390
Autres passifs	–	–	240	–	240
Débentures subordonnées	–	–	110	–	110
	15 374 \$	173 529 \$	12 912 \$	(268) \$	201 547 \$

(1) Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

(2) Les ajustements de compensation représentent l'incidence de la compensation des risques de crédit liés aux dérivés lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément. En conséquence, certains des actifs et passifs liés aux dérivés sont comptabilisés sur la base du solde net.

(3) Au 31 octobre 2009, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction totalisaient 12 414 millions de dollars et 185 millions, respectivement, et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 8 454 millions et à 213 millions, respectivement.

(4) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(5) TGC signifie « titres garantis par des créances ».

(6) Exclut des titres disponibles à la vente d'un montant de 1 360 millions de dollars qui sont comptabilisés au coût.

Variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente les variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie définie au chapitre 3862, comme il est décrit à la note 1 :

	2009								Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2008	Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats (1)	Total des gains (pertes) non réalisés compris dans les autres éléments du résultat étendu (2)	Achats d'actifs/Émissions de passifs	Ventes d'actifs/Émissions de passifs et autres (3)	Transferts d'instruments dans le niveau 3 (1)	Sorties d'instruments du niveau 3 (1)	Juste valeur au 31 octobre 2009	
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances du gouvernement canadien (4)									
Gouvernement fédéral	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$
Provinces et municipalités	–	(13)	–	2	16	51	(2)	54	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (4)	206	4	(3)	42	3	–	(243)	9	(2)
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	150	9	7	22	(110)	–	(78)	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires (4)	1 531	110	(191)	2 788	(1 645)	101	(1 642)	1 052	117
Titres adossés à des actifs									
TGC	4 208	256	(308)	337	(1 403)	85	(101)	3 074	153
Titres non garantis par des créances	605	(12)	(4)	3 628	(3 780)	168	(284)	321	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 482	(150)	(63)	1 384	(2 000)	831	(1 181)	303	(9)
Titres de participation	10 315	(301)	(354)	32	(7 068)	289	(11)	2 902	(256)
	18 497 \$	(97)\$	(916)\$	8 240 \$	(15 987)\$	1 525 \$	(3 542)\$	7 720 \$	3 \$
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (4)	2 522 \$	(16)\$	(215)\$	1 104 \$	(1 035)\$	797 \$	(799)\$	2 358 \$	– \$
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	402	–	9	–	(411)	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires (4)	2 646	(183)	(1)	69	(895)	212	–	1 848	–
Titres adossés à des actifs									
TGC	256	(20)	43	–	(57)	–	–	222	–
Titres non garantis par des créances	1 568	–	(102)	725	(1 045)	9	–	1 155	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	3 783	(136)	(306)	569	(343)	44	(31)	3 580	–
Titres de participation	78	–	(67)	626	(60)	1	(18)	560	–
	11 255 \$	(355)\$	(639)\$	3 093 \$	(3 846)\$	1 063 \$	(848)\$	9 723 \$	– \$
Prêts – prêts de gros	651 \$	(202)\$	(45)\$	26 \$	(53)\$	– \$	– \$	377 \$	18 \$
Autres									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (5)	(1 010)	(52)	(32)	4 275	(3 562)	164	40	(177)	1 159
	29 393 \$	(706)\$	(1 632)\$	15 634 \$	(23 448)\$	2 752 \$	(4 350)\$	17 643 \$	1 180 \$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(2 656)\$	(355)\$	(42)\$	(1 511)\$	1 695 \$	– \$	264 \$	(2 605)\$	(157)\$
Entreprises et gouvernements	(12 214)	1 120	591	18	3 346	(703)	3 501	(4 341)	(1 073)
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(22)	12	(6)	459	(917)	(98)	422	(150)	23
Autres passifs	–	–	–	–	–	(240)	–	(240)	–
Débtentures subordonnées	(81)	(31)	2	–	–	–	–	(110)	(31)
	(14 973)\$	746 \$	545 \$	(1 034)\$	4 124 \$	(1 041)\$	4 187 \$	(7 446)\$	(1 238)\$

- (1) Les transferts d'instruments dans le niveau 3 et sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne intitulée Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats du tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans cette colonne du tableau de rapprochement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, nous avons sorti du niveau 3 des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant environ 1,6 milliard de dollars et des titres d'emprunt de sociétés et autres créances totalisant environ 1,2 milliard, en raison du reclassement de certains titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles d'agences et de l'amélioration de la transparence concernant les cours, respectivement. Un montant supplémentaire de 3,5 milliards de dollars au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements a été sorti du niveau 3 par suite de la diminution des écarts de taux et de l'amélioration de leur caractère observable.
- (2) Comprend les gains et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3 s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente ont totalisé 398 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, exclusion faite des gains ou des pertes de change.
- (3) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés en résultat net.
- (4) Au 31 octobre 2009, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction totalisaient 12 414 millions de dollars et 185 millions, respectivement, et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 8 454 millions et à 213 millions, respectivement.
- (5) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2009 comprend des actifs dérivés de 5 289 millions de dollars et des passifs dérivés de 5 466 millions.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les placements dans des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictive, certains titres de créance structurés (titres adossés à des actifs, titres à enchères et titres adossés à des créances hypothécaires américains non garantis par une agence), ainsi que des titres de créance de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et des titres d'emprunt de sociétés assortis d'échéances à long terme et présentant des écarts non observables importants, les dérivés liés au rendement de certains TGC, les swaps sur marchandises, les swaps sur défaillance, les dérivés sur actions et les obligations structurées.

Les justes valeurs de certains instruments de niveau 3 sont déterminées en fonction des cotes fournies par un courtier, des services de fixation des prix, de l'information fournie par les gestionnaires de

fonds et des écarts de taux non observables et, par conséquent, aucune autre hypothèse raisonnablement possible ne peut être appliquée aux évaluations. En outre, certains des instruments sont entièrement couverts et toute variation de la juste valeur des instruments découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence équivalente et compensatoire sur les évaluations des couvertures. Dans le cas des instruments importants pour lesquels d'autres hypothèses raisonnablement possibles peuvent être utilisées dans les modèles d'évaluation, nous utilisons ces hypothèses pour réévaluer la juste valeur des instruments, ce qui a donné lieu à une augmentation de 103 millions de dollars et à une diminution de 216 millions de la juste valeur totale des instruments du niveau 3.

Note 3 Valeurs mobilières (1)

Le tableau suivant présente les instruments financiers que nous détenons en fin d'exercice, évalués à la valeur comptable :

	Durée jusqu'à l'échéance (2)						2009 Total	2008 Total	2007 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances – gouvernement canadien	1 749 \$	4 863 \$	15 484 \$	5 023 \$	3 282 \$	– \$	30 401 \$	20 911 \$	15 207 \$
Créances – gouvernement américain	1 736	1 030	2 746	1 341	6 445	–	13 298	8 728	6 603
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)	224	860	3 460	1 898	1 591	–	8 033	2 488	4 236
Titres adossés à des créances hypothécaires (4)	36	26	379	232	637	–	1 310	2 476	4 408
Titres adossés à des actifs (4)	73	161	1 878	623	259	–	2 994	4 551	9 387
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (4)									
Acceptations bancaires	390	38	–	–	–	–	428	13	374
Certificats de dépôt	349	1 047	403	27	40	–	1 866	2 174	4 712
Autres (5)	3 371	7 877	19 776	5 251	7 652	471	44 398	39 063	42 438
Titres de participation	–	–	–	–	–	37 334	37 334	42 104	60 120
	7 928	15 902	44 126	14 395	19 906	37 805	140 062	122 508	147 485
Titres disponibles à la vente (1)									
Créances – gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût après amortissement	45	4	11 493	209	13	–	11 764	13 123	7 742
Juste valeur	46	4	11 883	216	12	–	12 161	13 544	7 769
Rendement (6)	5,5 %	1,0 %	3,3 %	3,9 %	5,7 %	–	3,3 %	3,6 %	4,5 %
Provinces et municipalités									
Coût après amortissement	1	242	832	19	10	–	1 104	674	279
Juste valeur	1	242	862	19	10	–	1 134	678	278
Rendement (6)	1,7 %	1,1 %	4,3 %	5,1 %	4,5 %	–	3,7 %	4,8 %	4,2 %
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains									
Coût après amortissement	545	869	452	359	3 556	–	5 781	9 230	4 407
Juste valeur	546	870	472	374	3 531	–	5 793	8 890	4 370
Rendement (6)	0,2 %	1,7 %	5,1 %	4,4 %	2,4 %	–	2,4 %	3,8 %	4,2 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)									
Coût après amortissement	1 579	1 365	467	102	–	–	3 513	1 267	819
Juste valeur	1 580	1 369	477	104	–	–	3 530	1 270	818
Rendement (6)	0,9 %	1,4 %	3,7 %	4,5 %	–	–	1,6 %	1,5 %	1,4 %
Titres adossés à des créances hypothécaires (5)									
Coût après amortissement	–	–	56	54	1 947	–	2 057	4 278	3 143
Juste valeur	–	–	55	55	1 742	–	1 852	3 548	3 096
Rendement (6)	–	–	2,2 %	4,9 %	4,7 %	–	4,6 %	5,6 %	6,3 %
Titres adossés à des actifs									
Coût après amortissement	133	644	885	948	1 906	–	4 516	5 192	1 179
Juste valeur	126	662	909	945	1 785	–	4 427	4 796	1 114
Rendement (6)	0,7 %	4,0 %	2,5 %	1,0 %	1,3 %	–	1,9 %	4,5 %	5,9 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (5)									
Coût après amortissement	5 073	3 128	3 163	1 061	1 914	227	14 566	13 102	9 850
Juste valeur	5 101	3 161	3 343	1 046	1 717	191	14 559	12 785	9 794
Rendement (6)	2,3 %	2,0 %	2,9 %	4,0 %	2,7 %	2,2 %	2,5 %	5,5 %	4,8 %
Titres de participation (7)									
Coût	–	–	–	–	–	2 437	2 437	3 057	2 715
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 412	2 412	2 683	2 874
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	–	256	256	256	656
Juste valeur	–	–	–	–	–	186	186	227	652
Rendement (6)	–	–	–	–	–	3,7 %	3,7 %	5,6 %	5,1 %
Coût après amortissement	7 376	6 252	17 348	2 752	9 346	2 920	45 994	50 179	30 790
Juste valeur	7 400	6 308	18 001	2 759	8 797	2 789	46 054	48 421	30 765
Titres détenus jusqu'à l'échéance (1)									
Coût après amortissement	82	2	41	14	17	–	156	205	5
Juste valeur	82	2	41	14	17	–	156	205	5
Total de la valeur comptable des titres (1)	15 410 \$	22 212 \$	62 168 \$	17 168 \$	28 720 \$	40 594 \$	186 272 \$	171 134 \$	178 255 \$

- (1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.
- (2) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.
- (3) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.
- (4) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau intitulé Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, figurant à la note 2.
- (5) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont inclus dans les soldes de 2008 et exclus des soldes de 2009 présentés dans ce tableau.
- (6) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.
- (7) Comprend la valeur des actions reçues en 2008 à la restructuration de Visa Inc., lesquelles sont comptabilisées au coût.

Reclassement d'instruments financiers

Comme il est mentionné à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2008, certains titres détenus à des fins de transaction ont été reclassés dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008, conformément aux modifications des chapitres 3855, 3861 et 3862 publiées par l'ICCA en octobre 2008. Le tableau suivant présente des données de l'exercice considéré sur ces titres, qui n'ont pas été touchés

par les modifications apportées en 2009 au chapitre 3855 dont il est question à la note 1, ainsi que d'autres titres adossés à des créances hypothécaires qui ont été reclassés mais qui ne sont pas inclus dans le tableau intitulé Reclassement de titres détenus à des fins de transaction dans la catégorie des titres disponibles à la vente, qui figure à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2008.

	Au 31 octobre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date			Au 31 octobre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date		
	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)	Total de la valeur comptable et de la juste valeur (3)	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)
Actifs financiers						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 904 \$	13 \$	54 \$	4 267 \$	(87)\$	40 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	500	67	28	939	(167)	17
Titres adossés à des actifs	1 007	48	29	1 326	(122)	9
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	641	(2)	17	723	(102)	8
	4 052 \$	126 \$	128 \$	7 255 \$	(478)\$	74 \$

(1) Ce montant représente la variation de la juste valeur des titres que nous détenons à la fin de la période et comprend tout prélèvement de capital ou rachat de ces titres.

(2) Le montant total comprend un bénéfice net de 27 millions de dollars relativement aux titres et aux créances rachetés ou vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (néant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

(3) Certains montants présentés ont été reclassés par rapport à leur présentation au cours des périodes précédentes. Les reclassements n'ont aucune incidence sur le solde total.

Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2009				2008			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Créances – Gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	11 764 \$	404 \$	(7)\$	12 161 \$	13 123 \$	422 \$	(1)\$	13 544 \$
Provinces et municipalités	1 104	31	(1)	1 134	674	5	(1)	678
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	5 781	129	(117)	5 793	9 230	16	(356)	8 890
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	3 517	18	(1)	3 534	1 271	4	(1)	1 274
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	2 057	24	(229)	1 852	4 280	4	(734)	3 550
Titres adossés à des actifs								
TGC	234	11	(24)	222	335	1	(82)	253
Titres non garantis par des créances	4 282	67	(143)	4 205	4 857	10	(325)	4 543
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)	14 718	382	(389)	14 711	13 301	136	(453)	12 984
Titres de participation	2 437	45	(70)	2 412	3 057	4	(378)	2 683
Titres de substitut de prêt	256	–	(70)	186	256	–	(29)	227
	46 150 \$	1 111 \$	(1 051)\$	46 210 \$	50 384 \$	602 \$	(2 360)\$	48 626 \$

(1) Comprend des titres détenus jusqu'à l'échéance de 156 millions de dollars (205 millions en 2008).

(2) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires sont liés au secteur résidentiel. Le coût après amortissement, les gains bruts non réalisés, les pertes brutes non réalisées et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se sont chiffrés à 224 millions de dollars, à 1 million, à (11) millions et à 213 millions, respectivement pour 2009 (249 millions, néant, (14) millions et 235 millions pour 2008).

(3) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont inclus dans les soldes de 2008 présentés dans ce tableau et exclus des soldes de 2009.

Gains et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2009	2008	2007
Gains réalisés	296 \$	99 \$	204 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(936)	(731)	(124)
(Pertes nettes) gains nets sur les titres disponibles à la vente	(640)\$	(632)\$	80 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : gains réalisés – 12 millions de dollars en 2009, 1 million en 2008 et 17 millions en 2007; pertes réalisées et réductions de valeur – 22 millions en 2009, 16 millions en 2008 et néant en 2007.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2009 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – Gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 108 \$	7 \$	– \$	– \$	1 108 \$	7 \$
Provinces et municipalités	13	1	–	–	13	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	154	7	1 081	110	1 235	117
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	456	1	44	–	500	1
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	83	11	1 475	218	1 558	229
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	205	24	205	24
Titres non garantis par des créances	770	8	721	135	1 491	143
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (2)	924	42	1 321	347	2 245	389
Titres de participation	60	42	103	28	163	70
Titres de substitut de prêt	–	–	150	70	150	70
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	3 568 \$	119 \$	5 100 \$	932 \$	8 668 \$	1 051 \$

- (1) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires sont liés au secteur résidentiel. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales faisant l'objet d'une perte de valeur depuis moins de 12 mois se sont établies à néant et à néant, respectivement, et à 156 millions de dollars et à 11 millions, respectivement, pour ceux faisant l'objet d'une perte de valeur depuis 12 mois et plus.
- (2) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont inclus dans les soldes de 2008 présentés dans ce tableau et exclus des soldes de 2009.

	2008 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – Gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	126 \$	1 \$	– \$	– \$	126 \$	1 \$
Provinces et municipalités	236	1	–	–	236	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	6 546	321	270	35	6 816	356
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	99	1	–	–	99	1
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 128	348	996	386	3 124	734
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	246	82	246	82
Titres non garantis par des créances	4 073	314	115	11	4 188	325
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	3 360	294	633	159	3 993	453
Titres de participation	970	217	347	161	1 317	378
Titres de substitut de prêt	–	–	191	29	191	29
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	17 538 \$	1 497 \$	2 798 \$	863 \$	20 336 \$	2 360 \$

- (1) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires sont liés au secteur résidentiel. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales faisant l'objet d'une perte de valeur depuis moins de 12 mois se sont établies à 103 millions de dollars et à 3 millions, respectivement, et à 109 millions et à 11 millions, respectivement, pour ceux faisant l'objet d'une perte de valeur depuis 12 mois et plus.

Les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de tests de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 1. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons une méthode particulière pour évaluer la probabilité de recouvrer le coût après amortissement du titre. Au 31 octobre 2009, les pertes brutes non réalisées sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance se chiffraient à 1 051 millions de dollars.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur durable des titres de créance, y compris les titres des gouvernements, d'États, de municipalités, de sociétés et d'organismes, ainsi que les actions privilégiées perpétuelles, nous étudions principalement les cotes des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment les cotes internes et externes, la priorité de rang, la structure de l'opération, le rehaussement de crédit et d'autres facteurs de marché et facteurs propres aux titres. Pour évaluer les titres de créance complexes, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires américains non garantis par une agence, les titres adossés à des actifs et d'autres produits structurés, nous utilisons principalement des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre et d'un certain nombre d'hypothèses et de données fondées sur des facteurs propres à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour fournies par un tiers, les taux de recouvrement étant tributaires, dans une large mesure, des prix de l'immobilier anticipés au niveau municipal. Nous tenons également compte des cotes internes et externes, de la priorité de rang, de la structure des opérations, des rehaussements de crédit et d'autres facteurs de marché et facteurs propres à chaque titre. Si l'évaluation effectuée au moyen du modèle a prévu que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts courus à l'égard d'un titre était improbable, le titre est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera ultérieurement réalisée.

Lorsque la direction a jugé que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts était improbable, les titres de créance ont été

considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

Puisque les titres de participation ne sont pas assortis de flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués différemment des titres de créance. En ce qui a trait aux titres de participation détenus au coût et aux titres de participation comportant des pertes non réalisées, nous évaluons s'il existe une indication objective que le titre a subi une perte de valeur durable. Les facteurs pris en compte dans notre évaluation comprennent la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur. Nous tenons également compte de l'estimation de la valeur recouvrable et du délai de recouvrement. Nous analysons plus en profondeur les titres dont la juste valeur a été inférieure au coût pendant plus de 12 mois. Les titres de participation pour lesquels la direction a jugé improbable le recouvrement de leur juste valeur avant qu'ils ne soient cédés, ou ceux qui affichent une perte non réalisée depuis une période prolongée ou une perte non réalisée importante, sont considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

La perte non réalisée de 117 millions de dollars sur les titres de créance d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis est liée en grande partie aux titres adossés à des créances hypothécaires d'agences et aux titres à enchères sur le marché américain. Les agences émettrices sont soutenues par le gouvernement américain, et les pertes non réalisées sur ces titres reflètent essentiellement les préoccupations à l'égard de la liquidité sur le marché actuel.

Les titres adossés à des créances hypothécaires se composent essentiellement de titres américains de catégorie Alt-A préférentiels et à risque non garantis par une agence, de titres préférentiels et de titres à risque aux États-Unis. Les titres américains de catégorie Alt-A et préférentiels sont des tranches de premier rang supérieur et disposent d'un soutien du crédit important et présentent des subordinations, un surdimensionnement et des écarts de taux excédentaires. Les pertes non réalisées de 229 millions de dollars sont principalement liées aux titres de catégorie Alt-A et préférentiels. Les pertes sur les titres adossés à des créances hypothécaires américains non garantis par une agence ont

affiché une baisse considérable par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse des prix au cours de l'exercice découlant de l'amélioration du marché de l'habitation et des marchés financiers aux États-Unis.

Les titres adossés à des actifs se composent essentiellement de prêts aux étudiants garantis et non garantis aux États-Unis, de titres à enchères sur le marché américain, de TGC et des titres adossés à des créances sur cartes de crédit. La plupart de ces instruments jouissent d'une cote élevée et d'un soutien du crédit important, et ont connu des augmentations de valeur importantes au cours de l'exercice. Nous avons comptabilisé des pertes non réalisées de 167 millions de dollars liées en grande partie à des titres à enchères sur le marché américain et à des prêts aux étudiants non garantis aux États-Unis. Selon notre évaluation, ces pertes sont temporaires et nous n'avons pas l'intention de vendre ces titres avant le recouvrement de leur valeur.

Les titres d'emprunt de sociétés et autres créances se composent essentiellement de certificats de dépôt émis par des institutions financières mondiales, de titres d'emprunt et d'obligations de sociétés, de titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et d'instruments hybrides. La plupart de ces titres jouissent d'une cote élevée, sont bien diversifiés et affichent une plus grande concentration dans le secteur des institutions financières mondiales. Les titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE sont surtout liés à des pays des Antilles où nous exerçons actuellement des activités. Les pertes nettes non réalisées de 389 millions de dollars sont beaucoup moins élevées que celles enregistrées à l'exercice précédent et reflètent principalement le contexte des faibles taux d'intérêt et l'amélioration des écarts.

Les titres de participation se composent pour l'essentiel d'actions ordinaires et privilégiées négociées sur le marché. Dans une moindre mesure, nous détenons également des placements dans des sociétés fermées et de capital-risque. Au 31 octobre 2009, les actions ordinaires des banques canadiennes que nous détenons ont été considérées comme ayant subi une perte de valeur durable en raison d'une baisse de valeur prolongée et ont été ramenées à leur juste valeur. La tranche restante des pertes non réalisées de 70 millions de dollars touche en grande partie les actions ordinaires et privilégiées négociées sur le marché.

Les titres de substitut de prêt se composent essentiellement d'actions privilégiées perpétuelles émises par des sociétés canadiennes hautement cotées.

Selon notre évaluation, les pertes non réalisées sur les titres mentionnés ci-dessus au 31 octobre 2009 sont de nature temporaire, et nous avons l'intention de les conserver jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait correspondre à la date d'échéance des titres de créance.

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les titres détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme ayant subi une perte de valeur lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Conformément aux modifications récentes apportées par l'ICCA au chapitre 3855, notre test de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts, comme il est précisé à la note 1 des états financiers. Selon notre évaluation, les placements détenus jusqu'à l'échéance n'avaient subi aucune perte de valeur au 31 octobre 2009.

Gains nets/pertes nettes sur les titres disponibles à la vente

Lorsque nous déterminons qu'un titre a subi une perte de valeur durable, le coût après amortissement du titre est réduit à la juste valeur, et la perte antérieure au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu en résultat net. Au cours de 2009, des pertes nettes de 640 millions de dollars liées aux titres disponibles à la vente ont été constatées en résultat net (631 millions en 2008). Ces pertes sont pour la plupart imputables aux titres adossés à des créances hypothécaires américains non garantis par une agence, aux actions ordinaires de banques canadiennes, aux instruments hybrides et aux TGC. Les pertes tiennent également compte des réductions de valeur des titres que nous avons l'intention de vendre. Ce montant comprend des réductions de valeur de 21 millions de dollars relatives aux titres disponibles à la vente liés à nos activités d'assurance, lesquelles ont été prises en compte dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats (10 millions en 2008). Au cours de 2009, des gains nets de 17 millions de dollars (perte nette de 1 million en 2008) ont été réalisés à la vente de titres disponibles à la vente.

Intérêts et dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance (1), (2)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêt imposable (3)	2 362 \$	2 089 \$	1 373 \$
Revenu d'intérêt non imposable	110	99	31
Dividendes	82	110	85
	2 554 \$	2 298 \$	1 489 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : revenu d'intérêt imposable – 601 millions de dollars en 2009, 452 millions en 2008 et 405 millions en 2007; revenu d'intérêt non imposable – 33 millions en 2009, 29 millions en 2008 et 29 millions en 2007; dividendes – 15 millions en 2009, 17 millions en 2008 et 11 millions en 2007.

(3) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Le revenu d'intérêt comptabilisé au titre des prêts qui ont été reclassés est inclus dans les soldes de 2008 présentés dans ce tableau, mais exclu des soldes de 2009.

	2009				2008			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	117 292 \$	2 490 \$	2 348 \$	122 130 \$	117 690 \$	2 948 \$	2 353 \$	122 991 \$
Prêts aux particuliers	60 493	8 975	2 074	71 542	48 780	9 796	2 151	60 727
Prêts sur cartes de crédit	8 285	213	203	8 701	8 538	187	208	8 933
Prêts aux petites entreprises (2)	2 851	–	–	2 851	2 804	–	–	2 804
	188 921	11 678	4 625	205 224	177 812	12 931	4 712	195 455
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3), (4), (5)	38 624	25 206	10 336	74 166	43 497	30 424	15 475	89 396
Prêts aux banques (6)	1 096	177	1 243	2 516	831	445	3 861	5 137
Prêts aux organismes souverains (5), (7)	860	–	1 385	2 245	815	–	952	1 767
	40 580	25 383	12 964	78 927	45 143	30 869	20 288	96 300
Total des prêts (8)	229 501	37 061	17 589	284 151	222 955	43 800	25 000	291 755
Provision pour pertes sur prêts (5)	(1 474)	(1 460)	(254)	(3 188)	(1 199)	(834)	(182)	(2 215)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	228 027 \$	35 601 \$	17 335 \$	280 963 \$	221 756 \$	42 966 \$	24 818 \$	289 540 \$

- (1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
 (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
 (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.
 (4) Pour l'exercice 2009, les colonnes Canada et États-Unis reflètent des prêts totalisant 1 050 millions de dollars (1 200 millions en 2008) et 1 686 millions (1 947 millions en 2008), respectivement, octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons.
 (5) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente et comme détenus à des fins de transaction, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Dans le tableau ci-dessus, les titres reclassés sont exclus des soldes de 2008 et inclus dans les soldes de 2009. De plus, nous avons également reclassé certains prêts dans les titres détenus à des fins de transaction. Dans le tableau ci-dessus, ces titres reclassés sont inclus dans les soldes de 2008 et exclus des soldes de 2009.
 (6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
 (7) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
 (8) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 198 millions de dollars (160 millions en 2008).

La garantie principale et les autres rehaussements de crédit que nous détenons à titre de sûreté pour les prêts de détail comprennent i) des assurances hypothécaires, des hypothèques sur des immeubles et des biens résidentiels et ii) des droits de recours sur des biens de particuliers que nous finançons, comme des automobiles, ainsi que sur des garanties

personnelles, des dépôts à terme et des valeurs mobilières. Pour les prêts de gros, ils comprennent i) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks, des créances et des actifs incorporels et ii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux que nous finançons.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	2009							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	99 558 \$	87 956 \$	17 710 \$	205 224 \$	106 627 \$	96 175 \$	2 422 \$	205 224 \$
Prêts de gros (4)	45 922	23 148	9 857	78 927	47 756	30 497	674	78 927
Total des prêts	145 480 \$	111 104 \$	27 567 \$	284 151 \$	154 383 \$	126 672 \$	3 096 \$	284 151 \$
Provision pour pertes sur prêts (4)	–	–	–	(3 188)	–	–	–	(3 188)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	145 480 \$	111 104 \$	27 567 \$	280 963 \$	154 383 \$	126 672 \$	3 096 \$	280 963 \$

	2008							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	92 156 \$	87 862 \$	15 437 \$	195 455 \$	98 752 \$	93 861 \$	2 842 \$	195 455 \$
Prêts de gros (4)	54 736	30 052	11 512	96 300	65 095	31 201	4	96 300
Total des prêts	146 892 \$	117 914 \$	26 949 \$	291 755 \$	163 847 \$	125 062 \$	2 846 \$	291 755 \$
Provision pour pertes sur prêts (4)	–	–	–	(2 215)	–	–	–	(2 215)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	146 892 \$	117 914 \$	26 949 \$	289 540 \$	163 847 \$	125 062 \$	2 846 \$	289 540 \$

- (1) Généralement basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.
 (2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 2 736 millions de dollars (3 147 millions en 2008) octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons. Les taux de tous les prêts sont modifiés mensuellement ou trimestriellement.
 (3) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.
 (4) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont exclus des soldes de 2008 et inclus dans les soldes de 2009 présentés dans ce tableau.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les actifs acquis à l'égard des prêts douteux se sont établis à 1 658 millions de dollars (236 millions en 2008). La réduction connexe de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 156 millions de dollars (98 millions en 2008).

Provision pour pertes sur prêts

	2009					2008	
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres ajustements (1)	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	30 \$	(52)\$	1 \$	73 \$	2 \$	54 \$	30 \$
Prêts aux particuliers	161	(732)	74	701	(7)	197	161
Prêts sur cartes de crédit	–	(455)	53	402	–	–	–
Prêts aux petites entreprises (2)	17	(54)	5	55	(1)	22	17
	208 \$	(1 293)\$	133 \$	1 231 \$	(6) \$	273 \$	208 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3), (4)	698 \$	(1 373)\$	140 \$	1 573 \$	(62) \$	976 \$	559 \$
Prêts aux organismes souverain (5)	–	–	–	–	10	10	–
Prêts aux banques (6)	–	–	–	20	–	20	–
	698 \$	(1 373)\$	140 \$	1 593 \$	(52)\$	1 006 \$	559 \$
Provisions spécifiques	906 \$	(2 666)\$	273 \$	2 824 \$	(58)\$	1 279 \$	767 \$
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	20 \$	– \$	– \$	32 \$	(2)\$	50 \$	20 \$
Prêts aux particuliers	461	–	–	236	(26)	671	461
Prêts sur cartes de crédit	270	–	–	58	(1)	327	270
Prêts aux petites entreprises (2)	47	–	–	–	–	47	47
	798 \$	– \$	– \$	326 \$	(29)\$	1 095 \$	798 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	650 \$	– \$	– \$	263 \$	(99)\$	814 \$	650 \$
Prêts aux organismes souverain (5)	–	–	–	–	–	–	–
Prêts aux banques (6)	–	–	–	–	–	–	–
	650 \$	– \$	– \$	263 \$	(99)\$	814 \$	650 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (7)	84 \$	– \$	– \$	– \$	30 \$	114 \$	84 \$
Provision générale (7)	1 532 \$	– \$	– \$	589 \$	(98)\$	2 023 \$	1 532 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	2 438 \$	(2 666)\$	273 \$	3 413 \$	(156)\$	3 302 \$	2 299 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (8)	(84)	–	–	–	(30)	(114)	(84)
Total de la provision pour pertes sur prêts	2 354 \$	(2 666)\$	273 \$	3 413 \$	(186)\$	3 188 \$	2 215 \$

(1) Représente principalement l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises. L'ajustement au titre de la provision générale pour prêts de gros comprend un montant de 27 millions de dollars qui a trait aux prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de RBTT Financial Group (RBTT), dont une tranche de 22 millions a été reclassée dans les provisions spécifiques puisqu'elle a trait à des prêts de gros spécifiques; la tranche résiduelle de 5 millions a été comptabilisée dans le bénéfice net au cours de l'exercice.

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des provisions de 2 millions de dollars (65 millions en 2008) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

(4) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Par conséquent, les provisions spécifiques liées aux prêts de gros ayant trait aux titres reclassés sont exclues des soldes de 2008 et incluses dans les soldes de 2009 présentés dans ce tableau.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(7) Comprend un montant de 114 millions de dollars lié aux engagements hors bilan et autres (84 millions en 2008).

(8) La provision pour engagements hors bilan fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2009	2008	2007
Revenu net d'intérêt (1)	11 506 \$	9 048 \$	7 702 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances (1)	3 413	1 595	791
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	8 093 \$	7 453 \$	6 911 \$

(1) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Le revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances, le cas échéant, comptabilisé au titre des prêts qui ont été reclassés est exclu des soldes de 2008 et inclus dans les soldes de 2009 présentés dans ce tableau.

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts en souffrance mais non douteux

	2009				2008			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts de détail	2 841 \$	1 359 \$	323 \$	4 523 \$	3 043 \$	1 245 \$	253 \$	4 541 \$
Prêts de gros	1 313	563	36	1 912	1 748	560	94	2 402
Total	4 154 \$	1 922 \$	359 \$	6 435 \$	4 791 \$	1 805 \$	347 \$	6 943 \$

Prêts douteux (1)

	2009			2008
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts de détail				
Prêts hypothécaires résidentiels	641 \$	(54)\$	587 \$	310 \$
Prêts aux particuliers	409	(197)	212	187
Prêts aux petites entreprises (2)	59	(22)	37	23
	1 109 \$	(273) \$	836 \$	520 \$
Prêts de gros				
Prêts aux entreprises (3), (4)	4 276 \$	(976)\$	3 300 \$	1 636 \$
Prêts aux organismes souverains (5)	10	(10)	-	-
Prêts aux banques (6)	62	(20)	42	-
	4 348 \$	(1 006)\$	3 342 \$	1 636 \$
Total	5 457 \$	(1 279)\$	4 178 \$	2 156 \$

- (1) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 4 643 millions de dollars pour l'exercice (1 906 millions en 2008).
- (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des prêts douteux d'un montant brut de 65 millions de dollars (203 millions en 2008) et d'un montant net de 63 millions (138 millions en 2008) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.
- (4) Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé dans les prêts certains titres qui étaient classés comme disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont exclus des soldes de 2008 et inclus dans les soldes de 2009 présentés dans ce tableau.
- (5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

NOTE 5 Titrisations

Opérations de titrisation par principal type de produit

Nous procédons périodiquement à la titrisation de créances sur cartes de crédit, de prêts hypothécaires résidentiels et d'obligations, principalement afin de diversifier nos sources de financement, d'améliorer notre position de liquidité et aux fins du capital. Nous procédons aussi à la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation.

Créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une structure d'accueil, sur une base renouvelable. Cette structure d'accueil est financée au moyen de l'émission d'effets de premier rang et subordonnés garantis par les créances sur cartes de crédit sous-jacentes. Des cotes sont attribuées aux émissions par au moins deux agences de notation, soit Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's Investors Service (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P). La structure d'accueil est une structure d'accueil admissible; par conséquent, en notre qualité de cédant des créances sur cartes de crédit, nous ne pouvons pas la consolider.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des créances sur cartes de crédit cédées à la structure d'accueil admissible et nous administrons cette dernière. De plus, nous fournissons deux types de protection de premier niveau contre les pertes à la structure d'accueil admissible. Nos droits liés aux marges excédentaires de ladite structure sont subordonnés à l'obligation de cette dernière envers les détenteurs de ses titres adossés à des actifs. Les marges excédentaires représentent le revenu net d'intérêt résiduel après le paiement de toutes les autres charges au titre de la fiducie. Les marges excédentaires servent à absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit avant que ces dernières n'influent sur les paiements versés aux porteurs d'effets de la structure d'accueil admissible. La valeur actualisée de ces marges excédentaires est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente. Par ailleurs, nous consentons des prêts à la structure d'accueil admissible pour régler les charges initiales. Ces prêts sont de rang inférieur à tous les effets émis par la structure d'accueil admissible.

Nous détenons la totalité des titres de rang inférieur émis par la structure d'accueil admissible et nous les comptabilisons dans les titres disponibles à la vente figurant dans nos bilans consolidés. Les titres de rang inférieur que nous détenons représentent environ 4,5 % du total des titres émis par la structure d'accueil admissible au 31 octobre 2009 et ils

fournissent un soutien du crédit pour les titres de premier rang. Nous agissons également à titre de contrepartie relativement à des swaps de taux et à des swaps de devises en vertu desquels nous venons à la structure d'accueil admissible les intérêts payables aux investisseurs; de même, nous pouvons détenir certains titres de premier rang à titre de placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché, et nous conservons un compte de réserve de temps à autre.

Prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par le gouvernement, par la création de titres adossés à des créances hypothécaires et cédon une partie de ces titres dans le cadre d'enchères gouvernementales ainsi qu'à une structure d'accueil commanditée par le gouvernement, sur une base renouvelable. Cette structure d'accueil est financée par l'émission d'obligations hypothécaires garanties par le gouvernement, lesquelles sont vendues à des tiers investisseurs. La structure d'accueil utilise le produit de l'émission pour acheter, auprès de vendeurs admissibles, des titres adossés à des créances hypothécaires garantis par le gouvernement.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons titrisés nous-mêmes ou qu'un gestionnaire indépendant a titrisés. Nous conservons également des droits sous la forme d'écarts excédentaires en ce qui concerne les titres adossés à créances hypothécaires vendus. La valeur actualisée de cet excédent est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente ou dans nos titres détenus à des fins de transaction. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux, en vertu desquels nous venons à la structure d'accueil les intérêts payables aux investisseurs et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires garantis par le gouvernement relativement à la partie cédée.

Prêts hypothécaires résidentiels américains

Nous procédons au montage et à la vente de prêts hypothécaires résidentiels américains sur le marché secondaire des prêts hypothécaires et nous vendons ces prêts à des émetteurs ou à des garants de titres adossés à des créances hypothécaires. Les émetteurs sont habituellement des entités commanditées par le gouvernement qui titrisent ces prêts hypothécaires sous forme de titres adossés à des créances hypothécaires et garantissent le paiement ponctuel du capital et

des intérêts. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons vendus nous-mêmes, ou par l'entremise d'un gestionnaire indépendant, à des fins de financement ou aux fins des besoins de trésorerie.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons des prêts hypothécaires commerciaux en les vendant à des structures d'accueil sous forme de groupes de biens affectés en garantie qui satisfont à certains critères de diversification, de levier financier et de couverture de la dette. Nous sommes le promoteur d'une de ces structures d'accueil. Les structures d'accueil financent l'achat de ces groupes de biens en émettant des certificats de rangs divers. Les certificats émis par la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur sont assortis de cotes de crédit allant de AAA à B- qui leur ont été attribuées par deux des agences suivantes : DBRS, Moody's et S&P.

Aucune cote de crédit n'est attribuée à la plupart des certificats qui sont au rang le plus bas. Les certificats représentent les droits en copropriété dans le groupe de biens affectés en garantie, et la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur, qui a vendu tous les droits en copropriété liés au groupe de biens, n'assume aucun des risques liés aux groupes de biens affectés en garantie.

Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire dans les prêts vendus, sauf si nous achetons certains titres émis par les structures d'accueil pour notre compte. Aux termes d'un contrat conclu avec le tiers gestionnaire cadre, nous sommes le principal gestionnaire des prêts qui sont vendus à la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur.

Titrisation d'obligations

Nous participons à des opérations de titrisation d'obligations lorsque nous achetons des obligations émises par des gouvernements, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés, et que nous montons ces obligations sous forme de certificats de participation, y ajoutons des honoraires de structure et les vendons à des tiers investisseurs. Les honoraires de structure sont comptabilisés à l'état des résultats au moment de la vente aux tiers investisseurs. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des obligations sous-jacentes que nous avons vendues aux tiers investisseurs, et nous ne conservons aucun intérêt bénéficiaire à moins que nous achetions certains des certificats émis.

Le tableau suivant résume nos opérations de titrisation en 2009, en 2008 et en 2007.

	2009 (1)			2008					2007 (1)		
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (4), (7)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (5)	Certificats de participation liés à des obligations (2), (8)	Prêts sur cartes de crédit (2), (3)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (4), (7)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (5)	Prêts hypothécaires commerciaux (2), (6)	Certificats de participation liés à des obligations (2), (8)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (4), (7)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (5)	Prêts hypothécaires commerciaux (2), (6)
Prêts titrisés et vendus	21 392 \$	568 \$	15 \$	1 470 \$	7 892 \$	516 \$	166 \$	47 \$	6 188 \$	295 \$	1 937 \$
Produit net en espèces reçu	21 202	570	16	1 404	7 846	519	156	48	6 097	298	1 876
Titres adossés à des actifs acquis	-	-	-	65	-	-	9	-	-	-	47
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	1 121	-	-	9	242	-	-	-	146	-	-
Gain (perte) à la vente avant impôts, déduction faite des activités de couverture	770	2	1	8	168	3	(1)	1	55	3	(14)

(1) Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit au cours de la période.

(2) Nous n'avons pas comptabilisé d'actif ni de passif de gestion pour nos droits de gestion relatifs aux opérations de titrisation, car nous avons reçu une rémunération adéquate pour nos services.

(3) Le produit net en espèces reçu à l'égard de la titrisation de prêts sur cartes de crédit en 2008 correspond à un produit en espèces brut de 1 469 millions de dollars, moins les fonds affectés à l'achat de billets de 65 millions émis par la Fiducie carte de crédit Or. La valeur en capital des billets se chiffrait à 65 millions de dollars.

(4) Les prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés titrisés au cours de l'exercice par la création de titres adossés à des créances hypothécaires et conservés au 31 octobre 2009 totalisaient 6 745 millions de dollars (9 464 millions en 2008; 3 110 millions en 2007). Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur.

(5) Les prêts hypothécaires résidentiels américains titrisés et vendus comprennent des prêts hypothécaires assurés et non assurés. Nous avons constaté des montants nominaux liés aux droits de gestion à l'égard des prêts titrisés au cours de la période. Nous n'avons conservé aucun de ces titres.

(6) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, le produit net en espèces reçu correspond à un produit brut de 165 millions de dollars (1 923 millions en 2007), moins les fonds affectés à l'achat de billets d'un montant de 9 millions (47 millions en 2007). La valeur en capital des billets s'élevait à 10 millions de dollars (48 millions en 2007). Il n'y a eu aucune activité en 2009.

(7) Le gain (la perte) à la vente avant impôts comprend les résultats de (161) millions de dollars liés à nos activités de couverture économique (28 millions en 2008). En 2007, les activités de couverture économique ont été minimales.

(8) Comprend les opérations de titrisation d'obligations de RBTT. Nous n'avons conservé aucun des titres vendus.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2009		2008		2007	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	17 157 \$	14 100 \$	17 934 \$	4 320 \$	15 684 \$	4 602 \$
Flux de trésorerie découlant des marges excédentaires (2)	270	629	254	179	256	234
Autres flux de trésorerie reçus (3)	42	-	39	-	48	-

(1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

(2) Comprend les honoraires de gestion reçus.

(3) Comprend les flux de trésorerie reçus sur les titres disponibles à la vente que nous détenons, y compris les paiements de capital et d'intérêts reçus.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2009 (3)	2008		2007 (3)
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables par anticipation (en années)	2,70	0,25	4,05	2,91
Taux de remboursement	26,76 %	37,02 %	27,55 %	28,59 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	2,34	3,86	1,05	0,86
Taux d'actualisation	0,40 - 3,07 %	10,00 %	2,22 - 4,77 %	4,15 - 5,05 %

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

(3) Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit au cours de l'exercice.

Les pertes sur un groupe statique de créances fournissent une mesure du risque de crédit lié à nos actifs titrisés et correspondent à la somme des pertes sur créances réelles subies et prévues, divisée par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2009

s'établissait à 0,87 % (0,54 % en 2008). Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires résidentiels, car la presque totalité de ces prêts hypothécaires est garantie par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons.

Prêts gérés

	2009			2008		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	245 430 \$	1 746 \$	1 300 \$	225 775 \$	1 144 \$	842 \$
Prêts de gros	78 927	4 384	1 233	96 300	2 309	406
Total des prêts gérés (2)	324 357	6 130	2 533	322 075	3 453	1 248
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	3 870	57	140	4 120	48	99
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	28 815	204	-	15 196	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	7 521	53	-	10 696	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles américains créés et vendus (3)	-	-	-	308	3	-
Total des prêts au bilan consolidé	284 151 \$	5 816 \$	2 393 \$	291 755 \$	3 402 \$	1 149 \$

- (1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.
- (2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.
- (3) Les prêts détenus au 1^{er} août 2009 ont été reclassés dans les titres détenus à des fins de transaction, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA. Les titres reclassés sont inclus dans les soldes de 2008 et exclus des soldes de 2009 présentés dans le tableau ci-dessus. Se reporter à la note 1.

Sensibilité des hypothèses clés

La détermination de la juste valeur de nos droits conservés se fonde sur des hypothèses clés. Au 31 octobre 2009, les hypothèses clés utilisées et

le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-après.

Augmentation (diminution) de la juste valeur des droits conservés advenant un changement défavorable des hypothèses clés (1), (2)

	2009		2008	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Juste valeur des droits conservés	33,5 \$	1 240,6 \$	26,0 \$	425,0 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	0,25	2,90 - 3,77	0,25	2,58 - 5,89
Taux de remboursement	38,33 %	9,00 - 28,00 %	38,20 %	9,00 - 40,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(2,0)\$	(35,0)\$	(1,6)\$	(13,8)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(4,1)	(68,9)	(3,2)	(25,2)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,61 %	0,8 - 1,98 %	4,37 %	0,8 - 1,03 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(6,1)\$	(137,8)\$	(5,4)\$	(57,8)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(12,2)	(296,1)	(10,7)	(113,2)
Pertes sur créances prévues	3,86 %	- %	2,53 %	- %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(2,3)\$	- \$	(2,0)\$	- \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(4,6)	-	(3,0)	-
Taux d'actualisation	10,50 %	0,4 - 2,76 %	10,00 %	2,15 - 4,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	- \$	(1,8)\$	- \$	(1,2)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,1)	(4,2)	(0,1)	(2,5)

- (1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.
- (2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'une modification des hypothèses sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. L'incidence de la variation

d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Le tableau qui suit présente, outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, nos activités de vente de prêts de gros.

Ventes de prêts de gros (1)

	2009		2008		2007	
	Prêts hypothécaires résidentiels américains	Prêts hypothécaires commerciaux américains	Prêts hypothécaires résidentiels américains	Prêts hypothécaires commerciaux américains	Prêts hypothécaires résidentiels américains	Prêts hypothécaires commerciaux américains
Prêts vendus	1 021 \$	23 \$	237 \$	70 \$	264 \$	- \$

- (1) Les gains et les pertes à la vente de prêts de gros sont négligeables.

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2009 et 2008 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la NOC-15, parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	2009		2008	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1)				
Conduits multicédants (2)	26 181 \$	26 550 \$	42 698 \$	43 448 \$
EDDV de financement structuré (3)	9 613	2 527	10 904	3 927
EDDV de création de produits de crédit	930	505	2 649	1 281
Conduits de tiers	575	250	734	386
Fonds de placement (3)	84	28	816	184
Autres	340	103	155	63
	37 723 \$	29 963 \$	57 956 \$	49 289 \$
EDDV consolidées (4), (5)				
EDDV de financement structuré (3)	2 620 \$		2 491 \$	
Fonds de placement	588		1 268	
Structures de rémunération	64		76	
EDDV de création de produits de crédit	–		196	
Autres	3		113	
	3 275 \$		4 144 \$	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidités ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 4 020 millions de dollars (5 586 millions en 2008) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2009. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2009 se chiffrait à 18 908 millions de dollars (33 591 millions en 2008).
- (3) Nous avons précédemment déclaré que nous détenions des droits variables significatifs dans certaines EDDV de financement structuré non consolidées. Nous avons réévalué ces EDDV et avons déterminé qu'elles auraient dû être exclues des données comparatives de la période précédente. Le total de l'actif et le risque de perte maximal liés à ces entités au 31 octobre 2008 se chiffraient à 4 341 millions de dollars et à 1 392 millions, respectivement. De même, les données comparatives au 31 octobre 2008 pour les fonds de placement ont été révisées de façon à exclure certaines EDDV. Le total de l'actif et le risque de perte maximal liés à ces entités au 31 octobre 2008 s'établissaient à 366 millions de dollars et à 165 millions, respectivement. Par ailleurs, certaines EDDV de financement structuré consolidées qui n'avaient pas été déclarées précédemment auraient dû être prises en compte dans les données comparatives de la période précédente. Le total de l'actif de ces entités au 31 octobre 2008 s'établissait à 803 millions de dollars.
- (4) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 120 millions de dollars (114 millions en 2008), titres détenus à des fins de transaction de 272 millions (1 409 millions en 2008), titres disponibles à la vente de 1 234 millions (798 millions en 2008), prêts de 1 496 millions (1 543 millions en 2008) et autres actifs de 91 millions (204 millions en 2008). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 64 millions de dollars (76 millions en 2008) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions autodétenues. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (5) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des EDDV connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidités ou des rehaussements de crédit aux EDDV ou que nous ne concluions des opérations sur produits dérivés avec ces dernières.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous administrons six programmes de papier commercial adossé à des actifs offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants). Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Nos clients utilisent essentiellement ces conduits multicédants afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants (la position de perte de premier niveau des conduits multicédants) avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume la plus grande part des pertes prévues de chaque conduit multicédant; par conséquent, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces conduits multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie et de rehaussements de crédit. Toutefois, nous ne consolidons pas ces conduits puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Par suite de la restructuration des conduits de PCAA non commandité par des banques en 2009, Master Asset Vehicle II (MAV II), une entité à détenteurs de droits variables, a été constituée. Nous ne sommes pas tenus de consolider MAV II, car nous n'assumons pas la majorité des pertes prévues. Nos droits variables significatifs dans MAV II comprennent notre participation dans la facilité de financement de marge et nos placements dans les billets.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont décrits à la note 25.

EDDV de financement structuré

En 2008, nous avons acheté des titres à enchères américains auprès d'entités qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Certaines de ces entités sont des EDDV (EDDV de titres à enchères américains). Nous pourrions subir des pertes liées à ces EDDV de titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont en grande partie garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. À titre d'agent de revente aux enchères pour certaines de ces entités, nous n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans certaines entités non consolidées. Nous consolidons les entités dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Par ailleurs, nous avons vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chaque programme d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit que nous avons émises, en vertu desquelles nous sommes tenus de fournir un financement advenant toutes pertes sur créances liées aux titres à enchères, et sont financés par l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidités à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères aux fins d'achat des certificats à taux variables qui ont été encaissés mais non revendus. Nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation des lettres de crédit et des facilités de liquidités. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des EDDV. En 2009, les flux de trésorerie liés aux titres à enchères sous-jacents à certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à

enchères se sont détériorés, ce qui s'est traduit par des baisses des cotes de crédit externes. En conséquence, nous avons consolidé certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères pour lesquels nos calculs révisés des pertes prévues ont indiqué que nous sommes exposés à la majeure partie des pertes prévues par l'intermédiaire de nos lettres de crédit et de nos facilités de liquidités. Nous continuons de détenir des droits variables significatifs par l'intermédiaire des facilités que nous fournissons dans le cadre d'autres programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères non consolidés pour lesquels le détenteur du certificat résiduel est exposé à la majeure partie des pertes prévues à l'égard de ces fiducies. Les facilités de liquidités et de rehaussement de crédit sont décrites à la note 25.

La structure des autres programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères auxquels nous participons est semblable à la structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères décrite ci-dessus. Nous détenons également des certificats résiduels émis par ces programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères, situation en raison de laquelle nous sommes exposés au risque lié aux taux de base, et nous pouvons fournir des facilités de liquidités et des rehaussements de crédit à ces programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères. Nous consolidons les programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères pour lesquels nous devons prendre en charge la majorité des pertes prévues en raison de notre participation continue dans ces programmes.

En 2008, nous avons vendu des titres à enchères à une EDDV non affiliée et non consolidée à leur juste valeur de marché. L'achat de ces titres à enchères par cette EDDV a été financé grâce à un prêt que nous lui avons consenti, prêt qui est garanti par divers actifs de l'entité. Nous agissons à titre d'agent de revente de ces titres à enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans cette EDDV compte tenu du fait que nous lui avons consenti un prêt pour l'achat des titres à enchères, une facilité de crédit et des garanties appuyées par des nantissements en espèces. Cette EDDV conclut également des dérivés sur taux d'intérêt avec d'autres contreparties qui sont exposées à la majeure partie de sa variabilité et, par conséquent, nous ne consolidons pas cette entité.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces EDDV (protection liée au crédit) afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les billets émis, mais le transfert d'actifs ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12.

Ces EDDV émettent des billets capitalisés. Dans certains cas, nous investissons dans les billets capitalisés émis par ces EDDV. Certaines des EDDV émettent également des billets non capitalisés sous la forme de dérivés de crédit de premier rang ou d'engagements de financement et nous pourrions être l'un des investisseurs de ces billets non capitalisés. Finalement, les paiements effectués par l'EDDV incombent aux investisseurs des billets capitalisés et non capitalisés en raison de la protection de crédit qui nous est offerte. Nous pouvons détenir des droits variables significatifs dans des EDDV en raison de nos placements dans les billets.

Fonds de placement

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous consolidons les fonds de placement lorsque nous assumons la majorité des pertes prévues des fonds.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) et la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) ont été créées aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur; le produit de l'émission ayant été utilisé pour le rachat de billets de dépôt de premier rang émis par nous. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à ces fiducies, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces fiducies. Pour obtenir des détails sur les billets de dépôt de premier rang et les instruments de capital de type innovateur, se reporter aux notes 13 et 17, respectivement.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'EDDV dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation, et le degré de notre participation dans chacune des EDDV restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces EDDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Des informations supplémentaires sur les EDDV sont fournies à la note 31.

Note 7 Produits dérivés et opérations de couverture

Les produits dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être soit un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des

exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en

fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Dérivés non financiers

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

Produits dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheter et vendeur à des participants du

marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'un produit dérivé désigné comme un instrument de couverture principalement en fonction de la variation de sa juste valeur. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture. Nous n'avons appliqué la comptabilité de couverture à aucune opération prévue ni à aucun engagement ferme au cours de l'exercice.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Au 31 octobre 2009, des pertes non réalisées nettes après impôts de 423 millions de dollars (des pertes non réalisées nettes après impôts de 579 millions en 2008), correspondant à la tranche efficace cumulative de nos couvertures des flux de trésorerie, ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Un montant de 7 millions de dollars au titre des pertes non réalisées après impôts (des pertes non réalisées avant impôts de 10 millions) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2009 devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des douze prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

	2009				2008			
	Désignés comme instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (1)	Désignés comme instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (1)
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net		Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	
Actifs								
Instruments dérivés	1 130 \$	2 107 \$	139 \$	88 797 \$	879 \$	1 397 \$	355 \$	133 503 \$
Passifs								
Instruments dérivés	1 493 \$	82 \$	327 \$	82 488 \$	1 597 \$	61 \$	1 229 \$	125 818 \$
Instruments non dérivés (2)	—	278	5 233	s.o.	—	449	5 886	s.o.

(1) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 257 millions de dollars et des régimes 401(k) de 3 millions (des actifs dérivés de 2 millions et de 1 million, respectivement, en 2008).

(2) Les instruments non dérivés sont comptabilisés au coût après amortissement.
s.o. : sans objet

Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat étendu

	2009			2008		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace	9 \$	s.o. \$	s.o. \$	(6)\$	s.o. \$	s.o. \$
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace	9	s.o.	s.o.	(8)	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	156	s.o.	s.o.	(603)
Reclassées dans les résultats au cours de l'exercice (1)	s.o.	56	s.o.	s.o.	(72)	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
Pertes (gains) de change	s.o.	s.o.	(2 973)	s.o.	s.o.	5,080
Gains (pertes) liés aux couvertures	s.o.	s.o.	2 399	s.o.	s.o.	(2 672)
	18 \$	56 \$	(418)\$	(14)\$	(72)\$	1 805 \$

(1) Des gains après impôts de 38 millions de dollars ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (pertes de 49 millions en 2008).

s.o. : sans objet

Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

	2009				2008			
	Durée jusqu'à l'échéance				Transaction	Autres que de transaction	Transaction	Autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total				
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	308 668 \$	47 396 \$	– \$	356 064 \$	356 064 \$	– \$	265 042 \$	– \$
Swaps	744 559	1 282 069	649 366	2 675 994	2 467 890	208 104	2 534 700	223 502
Options achetées	9 228	50 440	53 723	113 391	113 067	324	91 826	781
Options vendues	21 924	51 746	103 156	176 826	176 826	–	164 847	218
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	617 524	25 924	1 048	644 496	585 913	58 583	856 124	45 599
Swaps sur devises	5 990	7 505	11 991	25 486	25 198	288	25 484	545
Swaps simultanés de taux et de devises	55 422	196 419	100 266	352 107	315 253	36 854	291 688	53 470
Options achetées	29 740	6 639	2 023	38 402	38 399	3	46 334	63
Options vendues	30 418	5 947	1 382	37 747	37 746	1	46 234	57
Produits dérivés de crédit (2)	19 800	79 757	29 628	129 185	127 012	2 173	272 525	3 314
Autres contrats (3)	40 825	38 203	7 436	86 464	85 248	1 216	104 037	959
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	16 915	16 994	57 272	91 181	91 133	48	72 024	164
Contrats à terme standardisés – position vendeur	21 823	9 253	67 414	98 490	98 490	–	96 872	–
Options achetées	25 666	–	–	25 666	25 666	–	14 693	–
Options vendues	28 473	129	–	28 602	28 602	–	11 565	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	14	–	–	14	14	–	222	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	32	–	–	32	32	–	394	–
Autres contrats (3)	97 477	16 149	5 999	119 625	119 625	–	196 650	–
	2 074 498 \$	1 834 570 \$	1 090 704 \$	4 999 772 \$	4 692 178 \$	307 594 \$	5 091 261 \$	328 672 \$

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 286 951 millions de dollars (255 281 millions en 2008). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 14 067 millions (9 840 millions en 2008).

(2) Comprend les swaps sur défaut, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaut, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 2 163 millions de dollars (3 167 millions en 2008) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de négociation comprennent la protection achetée de 68 643 millions de dollars (140 010 millions en 2008) et la protection vendue de 58 369 millions (132 515 millions en 2008); les dérivés de crédit émis à des fins autres que de négociation comprennent la protection achetée de 2 163 millions (3 167 millions en 2008) et la protection vendue de 10 millions (147 millions en 2008).

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

Juste valeur des produits dérivés

	2009				2008			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	336 \$	274 \$	221 \$	196 \$	191 \$	143 \$	329 \$	220 \$
Swaps	56 487	51 138	47 660	43 119	21 632	21 559	32 596	30 448
Options achetées	1 744	–	1 712	–	797	–	1 569	–
Options vendues	–	2 353	–	2 007	–	1 216	–	1 714
	58 567	53 765	49 593	45 322	22 620	22 918	34 494	32 382
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	17 465	17 631	8 790	8 923	12 831	12 793	37 096	36 682
Swaps sur devises	2 004	1 665	2 219	1 614	2 396	1 777	1 597	1 574
Swaps simultanés de taux et de devises	13 787	12 725	10 846	9 993	12 628	11 806	18 654	18 628
Options achetées	1 685	–	1 377	–	1 214	–	1 850	–
Options vendues	–	1 591	–	1 385	–	1 160	–	1 830
	34 941	33 612	23 232	21 915	29 069	27 536	59 197	58 714
Produits dérivés de crédit (2)	11 739	10 343	5 192	4 398	13 131	11 868	16 456	15 344
Autres contrats (3)	12 298	10 774	8 148	8 112	8 617	11 486	18 914	17 322
	117 545 \$	108 494 \$	86 165 \$	79 747 \$	73 437 \$	73 808 \$	129 061 \$	123 762 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			4 334 \$	2 807 \$			3 687 \$	2 774 \$
Options achetées			9	–			19	–
Options vendues			–	–			–	31
			4 343	2 807			3 706	2 805
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			466	490			1 404	1 299
Swaps sur devises			4	7			10	24
Swaps simultanés de taux et de devises			1 866	1 587			3 377	2 544
Options achetées			–	–			10	–
Options vendues			–	–			–	6
			2 336	2 084			4 801	3 873
Produits dérivés de crédit (2)			128	20			400	15
Autres contrats (3)			102	–			15	6
			6 909	4 911			8 922	6 699
Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4), (5)			93 074	84 658			137 983	130 461
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(633)	–			(1 117)	–
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (6)			(268)	(268)			(1 756)	(1 756)
			92 173 \$	84 390 \$			135 110 \$	128 705 \$
Incidence des accords généraux de compensation								
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (7)			(62 868)	(62 868)			(76 179)	(76 179)
			29 305 \$	21 522 \$			58 931 \$	52 526 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(4) Les justes valeurs brutes totales avant la compensation comprennent les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit déterminés en fonction de l'instrument. La juste valeur positive à la fin de l'exercice exclut les dépôts de garantie obligatoires de 67 millions de dollars (1 024 millions en 2008).

(5) Dans nos bilans consolidés, les dépôts de garantie obligatoires sont inclus dans les actifs dérivés pour 2008, mais ils sont inclus dans les autres actifs pour 2009.

(6) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(7) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	2009				2008
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés (1)	22 819 \$	37 748 \$	31 606 \$	92 173 \$	135 110 \$
Passifs dérivés (2)	20 572	35 162	28 656	84 390	128 705

(1) Tient compte d'ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis collectivement. Pour 2009, les actifs dérivés dans le tableau ci-dessus et dans nos bilans consolidés excluent les dépôts de garantie obligatoires de 67 millions de dollars qui sont inclus dans les autres actifs. Pour 2008, les actifs dérivés dans le tableau ci-dessus excluent les dépôts de garantie obligatoires de 1 024 millions de dollars, qui sont inclus dans nos bilans consolidés.

(2) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 257 millions de dollars et des régimes 401(k) de 3 millions (des actifs dérivés de 2 millions et de 1 million, respectivement, en 2008).

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au

moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux opérations.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ci-après ne tiennent pas compte de la juste valeur de 3 234 millions de dollars (5 999 millions en 2008) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2009 (1)			2008 (1)		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	152 \$	365 \$	352 \$	329 \$	430 \$	244 \$
Swaps	11 794	15 773	5 485	7 743	12 938	4 106
Options achetées	466	975	316	353	729	230
	12 412	17 113	6 153	8 425	14 097	4 580
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 280	6 663	1 214	16 438	19 797	3 938
Swaps	4 697	12 744	2 888	9 692	19 212	3 806
Options achetées	892	1 504	346	508	1 101	274
	8 869	20 911	4 448	26 638	40 110	8 018
Produits dérivés de crédit (4)	2 409	4 140	4 096	5 607	10 344	8 130
Autres contrats (5)	2 886	4 868	2 476	12 979	17 680	5 168
Total	26 576 \$	47 032 \$	17 173 \$	53 649 \$	82 231 \$	25 896 \$

(1) Les montants sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation, conformément à l'accord de Bâle II.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des biens affectés en garantie de 7 277 millions de dollars (4 721 millions en 2008).

(3) Le solde ajusté en fonction des risques a été calculé conformément à l'accord de Bâle II.

(4) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées et vendues, dont le coût de remplacement se chiffre à 128 millions de dollars (400 millions en 2008). Le montant d'équivalent-crédit et le montant de l'actif ajusté en fonction des risques à l'égard des produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections vendues, dont le coût de remplacement s'établit à néant (3 millions de dollars en 2008), se chiffrent à 10 millions (147 millions en 2008) et à 3 millions (35 millions en 2008), respectivement, et ont été traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF.

(5) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	2009								
	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Gouvernements de pays membres de l'OCDE			Total
	Banques	Autres							
Coût de remplacement positif brut	31 331 \$	40 549 \$	12 521 \$	5 439 \$	89 840 \$	59 786 \$	8 900 \$	21 154 \$	89 840 \$
Incidence des accords généraux de compensation	21 982	30 558	8 444	2 152	63 136	48 620	6 065	8 451	63 136
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	9 349 \$	9 991 \$	4 077 \$	3 287 \$	26 704 \$	11 166 \$	2 835 \$	12 703 \$	26 704 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2008 (3)	26 741 \$	16 043 \$	6 901 \$	4 364 \$	54 049 \$	17 439 \$	6 593 \$	30 017 \$	54 049 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement totalise 128 millions de dollars (400 millions en 2008).

Note 8 Locaux et matériel

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	250 \$	– \$	250 \$	216 \$	– \$	216 \$
Bâtiments	942	479	463	845	427	418
Matériel informatique	2 018	1 537	481	2 100	1 444	656
Mobilier, agencements et autre matériel	1 401	972	429	1 395	981	414
Améliorations locatives	1 642	898	744	1 624	857	767
	6 253 \$	3 886 \$	2 367 \$	6 180 \$	3 709 \$	2 471 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 389 millions de dollars en 2009 (318 millions en 2008; 272 millions en 2007).

Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services

RBC Dexia Investor Services

Les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels sont exercées par notre coentreprise RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS).

Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

	Au	
	31 octobre 2009	31 octobre 2008
Bilans consolidés		
Actifs (1)	15 502 \$	19 136 \$
Passifs	14 438	18 114

(1) Comprend un écart d'acquisition de 73 millions de dollars (72 millions en 2008) et des actifs incorporels de 137 millions (158 millions en 2008).

	Pour l'exercice terminé le		
	31 octobre 2009	31 octobre 2008	31 octobre 2007
États consolidés des résultats			
Revenu net d'intérêt	152 \$	162 \$	116 \$
Revenus autres que d'intérêt	496	647	600
Frais autres que d'intérêt	593	602	529
Bénéfice net	34	135	125
États consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	446 \$	(1 433)\$	(546)\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 869	(2 158)	(2 299)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 328)	3 713	2 856

Nous fournissons certains services à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique, des services liés aux ressources humaines, ainsi que des facilités de crédit et des facilités bancaires aux fins des activités de RBC Dexia IS. RBC Dexia IS nous fournit également certains services, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau ci-contre présente le montant des revenus gagnés et des charges engagées par RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec RBC.

	Pour l'exercice terminé le		
	31 octobre 2009	31 octobre 2008	31 octobre 2007
Revenu net d'intérêt	49 \$	145 \$	157 \$
Revenus autres que d'intérêt	25	28	26
Frais autres que d'intérêt	37	38	34

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Au cours du deuxième trimestre, nous avons déterminé que l'écart d'acquisition de notre unité d'exploitation Services bancaires internationaux avait subi une perte de valeur de 1 milliard de dollars. Cette perte de valeur reflète l'incidence continue de la détérioration de la conjoncture économique générale aux États-Unis, notamment le ralentissement du marché de l'habitation aux États-Unis et la baisse du cours du marché des banques américaines. La charge au titre de la

dépréciation de l'écart d'acquisition de 1 milliard de dollars a eu une incidence sur les résultats du secteur géographique des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 et a été constatée dans les résultats du secteur Services bancaires internationaux. Se reporter à la note 28.

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition au sein de toutes les unités d'exploitation et nous avons déterminé qu'il n'avait pas subi d'autre dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (néant en 2008; néant en 2007).

Les tableaux suivants présentent les variations de l'écart d'acquisition en 2008 et en 2009.

	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux (1)	Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2007	2 050 \$	882 \$	– \$	996 \$	824 \$	4 752 \$
Réorganisation de l'entreprise (1)	(131)	–	131	–	–	–
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	–	1 147	–	2 877	21	4 045
Autres ajustements (2)	–	217	22	733	208	1 180
Solde au 31 octobre 2008	1 919 \$	2 246 \$	153 \$	4 606 \$	1 053 \$	9 977 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	15	20	–	–	4	39
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	–	(1 000)	–	(1 000)
Autres ajustements (2)	2	(121)	(13)	(398)	(118)	(648)
Solde au 31 octobre 2009	1 936 \$	2 145 \$	140 \$	3 208 \$	939 \$	8 368 \$

(1) Dans le cadre de la réorganisation de 2008, nous avons créé le secteur Assurances et nous avons changé le nom du secteur Services bancaires américains et internationaux, qui est dorénavant connu sous le nom de Services bancaires internationaux.

(2) Les autres ajustements comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Autres actifs incorporels

	2009			2008		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	688 \$	(328)\$	360 \$	725 \$	(273)\$	452 \$
Listes de clients et relations-clients	1 121	(388)	733	1 073	(288)	785
Droits de gestion hypothécaires	67	(50)	17	70	(54)	16
Logiciels (2)	2 136	(1 213)	923	1 782	(993)	789
	4 012 \$	(1 979)\$	2 033 \$	3 650 \$	(1 608)\$	2 042 \$

(1) L'amortissement total pour 2009 s'est établi à 462 millions de dollars (356 millions en 2008).

(2) Les logiciels, auparavant classés dans le poste Locaux et matériel, ont été reclassés à compter du 1^{er} novembre 2008, conformément au chapitre 3064. Se reporter à la note 1.

L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices se terminant au cours de la période allant du 31 octobre 2010 au 31 octobre 2014 s'établit à environ 147 millions de dollars. Il n'y a eu aucune réduction de valeur des actifs incorporels imputable à la dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (néant en 2008).

Note 11 Acquisitions importantes

2008

Services bancaires internationaux

En février 2008, RBC Bancorporation (USA), auparavant RBC Centura Banks, Inc., a finalisé l'acquisition d'Alabama National Bancorporation (ANB), société mère de dix banques filiales et d'autres entreprises affiliées d'Alabama, de Floride et de Géorgie, dont le siège est situé à Birmingham.

En juin 2008, nous avons conclu l'acquisition de RBTT Financial Group (RBTT) au coût d'acquisition total de 13,7 milliards de dollars TT (2,3 milliards de dollars CA). RBTT est un groupe de services bancaires de détail et financiers établi dans les Antilles qui offre une gamme complète de services d'intermédiation bancaires et financiers pour les clients de Trinité-et-Tobago et d'autres pays des Antilles.

Le tableau suivant présente le détail du coût d'acquisition définitif et de la répartition, y compris un ajustement lié à l'acquisition de RBTT effectué au quatrième trimestre :

	ANB	RBTT
Date d'acquisition	Le 22 février 2008	Le 16 juin 2008
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée dans la monnaie de l'opération	Paiement en espèces total de 934 millions de dollars US et 16,4 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 49,9067 \$ US chacune	Paiement en espèces total de 8,3 milliards de dollars TT et 18,2 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 48,2540 \$ US chacune
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 775 \$	2 281 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis (1)	7 444 \$	8 787 \$
Juste valeur du passif pris en charge (2)	(7 067)	(8 219)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	377	568
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (3)	91	160
Écart d'acquisition	1 307	1 553
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 775 \$	2 281 \$

(1) La juste valeur des actifs corporels acquis d'ANB tient compte de prêts d'environ 140 millions de dollars qui ont été classés comme destinés à la vente.

(2) Comprend des passifs d'impôts futurs de 32 millions de dollars et de 19 millions au titre des actifs incorporels acquis liés à ANB et à RBTT, respectivement.

(3) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base sont habituellement amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative moyenne de sept ans.

Gestion de patrimoine

En mai 2008, nous avons conclu l'acquisition de Phillips, Hager & North Investment Management Ltd. (PH&N), une société de gestion de placements dont le siège social est situé à Vancouver et qui dispose d'un actif sous gestion d'environ 68 milliards de dollars.

En juin 2008, nous avons conclu l'acquisition de Ferris, Baker Watts, Incorporated (FBW), une maison de courtage de plein exercice dont le siège social est situé à Washington, D.C. et qui compte 42 succursales réparties dans huit États ainsi que dans le district de Columbia.

Le tableau suivant présente le détail des répartitions finales du coût d'acquisition :

	PH&N	FBW
Date d'acquisition	Le 1 ^{er} mai 2008	Le 20 juin 2008
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée dans la monnaie de l'opération (1)	20,2 millions d'actions ordinaires de RBC et 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de RBC évaluées à 48,0025 \$ chacune	Paiement en espèces total de 27 millions de dollars US et 4,8 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 48,2485 \$ US chacune
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 297 \$	265 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	68 \$	420 \$
Juste valeur du passif pris en charge (2)	(179)	(299)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	(111)	121
Relations-clients (3)	423	7
Écart d'acquisition	985	137
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 297 \$	265 \$

(1) Les actions échangeables émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N seront échangées à raison de une pour une contre des actions ordinaires de RBC trois ans après la clôture conformément à la convention d'acquisition.

(2) Comprend des passifs d'impôts futurs de 115 millions de dollars et de 3 millions au titre des actifs incorporels acquis liés à PH&N et à FBW, respectivement.

(3) Les relations-clients sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative moyenne de 11 ans et de sept ans pour PH&N et FBW, respectivement.

Autres acquisitions

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons également conclu les acquisitions suivantes : i) le 4 décembre 2007, les Services bancaires internationaux ont conclu l'acquisition d'une participation de 50 % dans Fidelity Merchant Bank & Trust Limited, la filiale en propriété exclusive de Fidelity Bank & Trust International Limited située aux Bahamas, pour former une coentreprise désignée sous la dénomination sociale de Royal Fidelity Merchant Bank & Trust Limited; ii) le 4 août 2008, le secteur Marchés des Capitaux a conclu l'acquisition de Richardson

Barr & Co., une société de conseils en matière d'énergie établie à Houston et spécialisée dans les acquisitions et les désinvestissements dans le secteur de l'exploration et de la production; iii) le 1^{er} octobre 2008, le secteur Services bancaires canadiens a fait l'acquisition de la division canadienne de crédit-bail commercial d'ABN AMRO. Le prix final global de ces acquisitions, lesquelles sont relativement peu importantes pour les secteurs respectifs, s'établissait à 389 millions de dollars et a donné lieu à un écart d'acquisition de 26 millions.

Note 12 Autres actifs

	2009	2008
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	3 185 \$	10 269 \$
Intérêts courus à recevoir	1 735	2 461
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	637	1 156
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 297	1 062
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 23)	1 726	1 706
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 20)	1 028	551
Autres	5 325	8 126
	14 933 \$	25 331 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur la charge au titre des prestations constituées.

Note 13 Dépôts

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

	2009			2008	
	Dépôts à vue (1)	Dépôts sur préavis (2)	Dépôts à terme (3), (4), (5)	Total	Total
Particuliers	73 629 \$	9 837 \$	68 862 \$	152 328 \$	139 036 \$
Entreprises et gouvernements (4), (5)	105 220	1 717	113 835	220 772	269 994
Banques	4 023	18	21 163	25 204	29 545
	182 872 \$	11 572 \$	203 860 \$	398 304 \$	438 575 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				41 175 \$	34 463 \$
États-Unis				4 893	4 682
Autres pays				3 041	4 579
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4), (5)				174 345	168 246
États-Unis				47 930	68 450
Autres pays				126 920	158 155
				398 304 \$	438 575 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2009, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôts de premier rang que nous avons émis pour fournir un financement à long terme de 75,5 milliards de dollars (63,9 milliards en 2008).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est rachetable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être racheté avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de la Fiducie II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. La Fiducie II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.
- (5) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent également un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars émis à l'intention de la Fiducie III (se reporter à la note 17). Ce billet de dépôt de premier rang est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 4,72 % et viendra à échéance le 30 avril 2017. Sous réserve de l'approbation du BSIF, le billet est rachetable, à notre gré, en totalité ou en partie, au prix de rachat à compter du 30 avril 2012, et peut également être racheté plus tôt, à notre gré, au prix de rachat anticipé. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions non versées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond au plus élevé des montants suivants : i) le prix de rachat ou ii) le prix calculé pour fournir un rendement annuel équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de la date de rachat au 30 avril 2012, plus 11 points de base.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs au titre de nos dépôts à vue, sur préavis et à terme. L'échéance Moins de 1 an comprend les dépôts remboursables à vue et les dépôts remboursables sur préavis.

Dépôts (1)	2009	2008
Moins de 1 an	258 322 \$	357 112 \$
De 1 an à 2 ans	78 338	30 768
De 2 ans à 3 ans	28 892	19 912
De 3 ans à 4 ans	15 570	10 871
De 4 ans à 5 ans	5 464	11 319
Plus de 5 ans	11 718	8 593
	398 304 \$	438 575 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2009 s'établissait à 167 milliards de dollars (221 milliards en 2008).

Solde moyen des dépôts et taux d'intérêt moyen versé

	Solde moyen		Taux moyen	
	2009	2008	2009	2008
Canada	207 506 \$	187 182 \$	1,42%	2,36%
États-Unis	65 138	58 997	1,19	2,98
Autres pays	149 314	164 862	2,03	3,63
	421 958 \$	411 041 \$	1,60%	2,96%

Note 14 Activités d'assurance

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2009	2008
Assurance vie et maladie	8 151 \$	6 676 \$
Assurance IARD	532	459
Réassurance	239	250
Total	8 922 \$	7 385 \$
Obligations liées aux indemnités d'assurance futures	8 093	6 660
Sinistres	829	725
Total	8 922 \$	7 385 \$

L'augmentation nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend : i) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités; ii) l'augmentation résultant des fluctuations des actifs soutenant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD sur le marché et iii) l'incidence favorable de l'appréciation du dollar canadien sur les obligations libellées en dollars américains.

En outre, l'examen de diverses hypothèses actuarielles et la conclusion de certaines études actuarielles se sont traduits par une augmentation nette de 20 millions de dollars des obligations au titre de l'assurance vie et de l'assurance maladie (une diminution nette de 144 millions en 2008). Ces changements découlent essentiellement de

l'incidence des études actuarielles en cours, des améliorations apportées aux modèles et aux méthodes de calcul des flux de trésorerie, des modifications du portefeuille de titres et des mises à jour des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes nettes

	2009	2008	2007
Primes brutes	4 884 \$	3 760 \$	3 445 \$
Primes cédées	(995)	(896)	(852)
	3 889 \$	2 864 \$	2 593 \$

Note 15 Autres passifs

	2009	2008
Emprunts à court terme des filiales	3 295 \$	5 402 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	4 922	9 610
Intérêts courus à payer	2 052	2 925
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (1) (se reporter à la note 20)	1 436	1 383
Passif lié aux activités d'assurance	488	428
Dividendes à payer	775	701
Paie et rémunération connexe	5 010	3 855
Fournisseurs et comptes connexes	1 500	2 329
Impôts à payer	1 946	139
Chèques et autres effets en circulation	2 099	1 193
Autres	7 484	7 844
	31 007 \$	35 809 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Note 16 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré.

Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2009	2008
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	– \$	151 \$
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (1)	3,96 % (2)		–	500
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} juin 2009 (1)	4,18 % (2)		–	1 001
14 novembre 2014		10,00 %		264	271
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (3)	7,10 % (2)		506	528
24 juin 2015	24 juin 2010	3,70 % (2)		809	816
12 avril 2016	12 avril 2011 (4)	6,30 % (2)		403	407
11 mars 2018	11 mars 2013 (5)	4,84 % (6)		1 048	1 039
6 juin 2018	6 juin 2013 (7)	5,00 % (8)		1 013	1 012
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (9)	5,45 % (2)		1 106	1 102
8 juin 2023		9,30 %		110	110
26 juin 2037	26 juin 2017 (10)	2,86 % (11)	10 000 JPY	110	81
1 ^{er} octobre 2083	(12)	(13)		224	224
6 juin 2085	(12)	(14)	189 \$ US	205	228
18 juin 2103	18 juin 2009 (15)	5,95 % (16)		673	672
				6 471 \$	8 142 \$
Frais de financement reportés				(10)	(11)
				6 461 \$	8 131 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées à la valeur nominale, à la date de rachat la plus rapprochée, au montant du capital majoré des intérêts cumulés à la date de rachat.
- (2) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (3) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 42,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (6) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 44 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (8) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (9) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

- (10) Remboursables à compter du 26 juin 2017, à la valeur nominale.
- (11) Portent intérêt au taux fixe de 2,86 % par année, payable semestriellement.
- (12) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (13) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (14) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (15) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (16) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 172 points de base.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

	2009
Moins de 1 an	– \$
De 1 an à 5 ans	–
De 5 ans à 10 ans	5 149
Par la suite	1 322
	6 471 \$

Nous émettons des instruments de capital innovateur, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie II et la Fiducie III.

En 2008, nous avons émis un montant de 500 millions de dollars de titres de fiducie de capital RBC de série 2008-1 (titres RBC TruCS de série 2008-1) par l'intermédiaire de notre filiale consolidée Fiducie, une fiducie à capital fixe. Le prix de l'émission a été établi à 1 000 \$ par titre RBC TruCS de série 2008-1, et le produit a été affecté au financement de l'acquisition d'actifs de fiducie par la Fiducie. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2008-1 ne disposent pas de droit de conversion ni d'aucun autre droit de rachat. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2008-1 sont classés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19).

Au cours des exercices précédents, nous avons également émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011 et 2015 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015) par l'intermédiaire de la Fiducie. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Le produit des titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs de fiducie par les fiducies. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Contrairement aux titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011, les titres RBC TruCS de série 2015 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, au moment de la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2015 sont classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2015 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée

comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne devra être payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur nos actions privilégiées ou sur nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

En 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices, les billets secondaires RBC de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. La Fiducie III est une EDDV en vertu de la NOC-15. Nous ne consolidons pas la Fiducie III puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire (se reporter à la note 6); par conséquent, les billets secondaires RBC de série A émis par la Fiducie III ne sont pas présentés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang que nous avons émis à l'intention de la Fiducie III est présenté dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13).

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC aux 31 octobre 2009 et 2008.

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	Montant en capital de 2009	Montant en capital de 2008
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur		
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010	24 juillet 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010	650 \$	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	750	750
						1 400 \$	1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (8)	31 décembre 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200	1 200
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,821 % (8)	30 juin 2013	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	500	500
						3 100 \$	3 100 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (6), (7), (9)							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$
Fiducie de billets secondaires RBC (3), (4), (5), (6), (7), (10), (11)							
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 %	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 000 \$	1 000 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2010, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2010, 2011, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018 ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires RBC de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant : i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés le ou après le 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé

correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, les 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries RBC TruCS 2010 et 2011, respectivement, les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires RBC de série A.

(4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de série 2008-1 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de série AI de la Banque, tous les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q, R, T et Z de la Banque, respectivement, et tous les billets secondaires RBC de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant de capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de série AI de la Banque et les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.

- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2009, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2008-1 d'une valeur de 5 millions de dollars, des titres RBC TruCS de série 2010 d'une valeur de 2 millions, des titres RBC TruCS de série 2011 d'une valeur de 2 millions et des billets secondaires RBC de série A d'une valeur de 10 millions, sous forme de titres autodétenus, lesquels ont été déduits du capital réglementaire. Au 31 octobre 2008, nous n'en détenions aucun.
- (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur pourraient être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Les billets secondaires RBC de série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2009, une somme de 3 991 millions de dollars (3 857 millions en 2008) correspondait à du capital de première catégorie, une somme de 1 017 millions (1 169 millions en 2008) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 19 millions (néant en 2008) correspondait aux titres de trésorerie du capital innovateur déduits aux fins du capital réglementaire.
- (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries Q, R et U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 et les billets secondaires RBC de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 %, en une tranche de 34,105 \$ le 30 juin et le 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2018 et en distributions variables au taux des acceptations bancaires de six mois majoré de 350 points de base par la suite.
- (9) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (10) Les distributions en espèces sur les billets secondaires RBC de série A seront payables semestriellement au taux de 4,58 % jusqu'au 30 avril 2012 et seront payables trimestriellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par la suite, et ce, jusqu'à l'échéance le 30 avril 2017.
- (11) La Banque garantira le paiement du capital, des intérêts, du prix de rachat, le cas échéant, et de tout autre montant lié aux billets secondaires RBC de série A lorsqu'ils seront à payer, que ce soit à la date d'échéance stipulée, au moment de l'appel au rachat, au moment de l'échange automatique ou à tout autre moment conformément aux modalités de la garantie subordonnée de la Banque et de la déclaration de fiducie.

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des

actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation (1)

	2009			2008			2007		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série N (2)	–	– \$	– \$	–	– \$	0,88 \$	11 916	298 \$	1,18 \$
Actions autodétenues – ventes	–	–	–	–	–	–	152	4	–
Actions autodétenues – achats	–	–	–	–	–	–	(68)	(2)	–
Passifs liés aux actions privilégiées, déduction faite des actions autodétenues	–	– \$	–	–	– \$	–	12 000	300 \$	–
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang (3)									
À dividende non cumulatif, série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
À dividende non cumulatif, série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15	8 000	200	1,22
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,06
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	0,95
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11	8 000	200	0,77
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	0,65
À dividende non cumulatif, série AH	8 500	213	1,41	8 500	213	0,81	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	16 000	400	1,49	16 000	400	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	12 000	300	1,48	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	9 000	225	1,50	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	11 000	275	1,34	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	14 000	350	1,27	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	11 000	275	1,11	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	16 000	400	1,01	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	13 000	325	0,87	–	–	–	–	–	–
		4 813 \$			2 663 \$			2 050 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	1 341 260	10 384 \$	–	1 276 260	7 300 \$	–	1 280 890	7 196 \$	–
Émises lors de nouvelles acquisitions	–	–	–	59 675	2 937	–	–	–	–
Émises à des fins commerciales générales	65 263	2 301	–	–	–	–	–	–	–
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes	5 279	232	–	–	–	–	–	–	–
Émises en vertu du régime d'options sur actions (4)	5 808	158	–	6 445	153	–	7 215	170	–
Achetées aux fins d'annulation	–	–	–	(1 120)	(6)	–	(11 845)	(66)	–
Solde à la fin	1 417 610	13 075 \$	2,00 \$	1 341 260	10 384 \$	2,00 \$	1 276 260	7 300 \$	1,82 \$
Actions autodétenues – actions privilégiées									
Solde au début	(260)	(5)\$	–	(249)	(6)\$	–	(94)	(2)\$	–
Ventes	618	13	–	1 060	23	–	1 345	33	–
Achats	(423)	(10)	–	(1 071)	(22)	–	(1 500)	(37)	–
Solde à la fin	(65)	(2)\$	–	(260)	(5)\$	–	(249)	(6)\$	–
Actions autodétenues – actions ordinaires									
Solde au début	(2 258)	(104)\$	–	(2 444)	(101)\$	–	(5 486)	(180)\$	–
Ventes	1 364	59	–	1 269	51	–	4 756	175	–
Achats	(1 233)	(50)	–	(1 083)	(54)	–	(1 714)	(96)	–
Solde à la fin	(2 127)	(95)\$	–	(2 258)	(104)\$	–	(2 444)	(101)\$	–

(1) Les 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de RBC émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N ne sont pas prises en compte dans ce tableau. Se reporter à la note 11.

(2) Le 22 août 2008, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série N à un prix de rachat équivalant à la valeur comptable.

(3) Des actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ l'action.

(4) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 6 millions de

dollars (5 millions en 2008), la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions, donnant lieu à une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 13 millions (4 millions en 2008) et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, de 7 millions (4 millions en 2008).

Conditions à l'égard des passifs liés aux actions privilégiées et des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Rendement annuel pour la période initiale		Taux de dividende rajusté (6)	Dates de rachat (2)	Dates d'émission	Prix de rachat (2), (3)	Dates de conversion (5)	
								Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	4,90 %			24 février 2010	31 janvier 2005	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	4,45 %			24 mai 2011	4 avril 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	4,70 %			24 août 2011	20 juillet 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	4,60 %			24 novembre 2011	1 ^{er} novembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	4,50 %			24 février 2012	13 décembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	4,50 %			24 février 2012	19 janvier 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	4,45 %			24 mai 2012	14 mars 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	4,50 %			24 mai 2012	26 avril 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AH	0,353125	5,65 %			24 mai 2013	29 avril 2008	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	0,312500	5,00 %	1,93 %		24 février 2014	16 septembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	0,350000	5,60 %	2,67 %		24 février 2014	3 novembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	0,390625	6,25 %	3,50 %		24 février 2014	8 décembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	0,390625	6,25 %	4,19 %		24 février 2014	14 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	0,390625	6,25 %	4,50 %		24 février 2014	29 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	0,390625	6,25 %	4,06 %		24 août 2014	9 mars 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	0,390625	6,25 %	4,42 %		24 août 2014	1 ^{er} avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	0,381250	6,10 %	4,13 %		24 novembre 2014	29 avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles

(1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.

(2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2009 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015; dans le cas des actions de série AC, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à

atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AH, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2013, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2017; dans le cas des actions de série AJ, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AL, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AN, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AP, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AR, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AT, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite et dans le cas des actions de série AV, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite et dans le cas des actions de série AX, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 novembre 2014 et le 24 novembre tous les cinq ans par la suite.

(3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.

(4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

(5) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.

(6) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite à un taux équivalent au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi* nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contreviendons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait : i) que

nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés : i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de recevoir des actions

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions (suite)

ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions sur le capital autorisé.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2009, 62,6 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de la levée potentielle d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 40 millions de nouvelles actions ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Autres

Le 29 octobre 2009, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto autorisait RBC à racheter un maximum de 20 millions d'actions ordinaires. Sous réserve d'une consultation préalable avec le BSIF, les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pourront débuter le 1^{er} novembre 2009 et se termineront le 31 octobre 2010.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de 2009, 2008 et 2007 sont présentés ci-dessous.

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	2009				2008				2007			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
Du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009	20 000	–	– \$	– \$	–	–	–	–	–	–	–	–
Du 1 ^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008	–	–	–	–	20 000	1 120	49,50 \$	55 \$	–	–	–	–
Du 1 ^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007	–	–	–	–	–	–	–	–	40 000	11 845	54,59 \$	646 \$

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2009	2008
Titres de fiducie émis par Fiducie de capital RBC (RBC TruCS)		
– série 2015	1 219 \$	1 220 \$
– série 2008-1	506	511
EDDV consolidées	7	205
Autres	339	435
	2 071 \$	2 371 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de

placement, des EDDV de création de produits de crédit et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005 et de série 2008-1 en 2008, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation, comme il est décrit à la note 17. Au 31 octobre 2009, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (20 millions en 2008.) Les titres de série 2008-1 comprennent des intérêts courus d'un montant de 11 millions de dollars (11 millions en 2008), déduction faite des actions autodétenues de 5 millions (néant en 2008).

Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages offerts aux employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de la

conjuncture à la fin de 2008, nous avons dû augmenter nos cotisations aux régimes de retraite avant le 31 décembre 2009 en fonction des résultats de notre évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2009.

En 2009, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 757 millions de dollars et 40 millions (285 millions et 43 millions en 2008), respectivement. Pour 2010, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 833 millions de dollars et 43 millions, respectivement. La prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2010.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2009	2008	2009	2008
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	5 826 \$	6 784 \$	41 \$	52 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	272	(877)	1	(4)
Cotisations de l'employeur (3)	610	191	40	45
Cotisations des participants	31	29	7	6
Prestations versées	(353)	(343)	(65)	(58)
Acquisitions d'entreprises	–	7	–	–
Autres	7	–	2	–
Variation des taux de change	(50)	35	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	6 343 \$	5 826 \$	26 \$	41 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	6 214 \$	6 846 \$	1 315 \$	1 504 \$
Coût des services rendus	141	174	14	16
Intérêts débiteurs	413	389	87	83
Cotisations des participants	31	29	7	6
(Gain) perte actuariel	389	(932)	(27)	(264)
Prestations versées	(353)	(343)	(65)	(58)
Modifications et compressions de régimes	(1)	(12)	–	–
Acquisitions d'entreprises	–	12	–	11
Autres	9	–	2	–
Variation des taux de change	(60)	51	(9)	17
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	6 783 \$	6 214 \$	1 324 \$	1 315 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(440)\$	(388)\$	(1 298)\$	(1 274)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	1 276	769	206	272
(Actif) obligation transitoire non comptabilisé	(6)	(8)	1	1
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	44	62	(259)	(283)
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre (3)	65	14	3	3
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	939 \$	449 \$	(1 347)\$	(1 281)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	1 028 \$	551 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(89)	(102)	(1 347)	(1 281)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	939 \$	449 \$	(1 347)\$	(1 281)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,40 %	6,70 %	6,39 %	6,72 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 6 078 millions de dollars (5 359 millions en 2008) et 5 436 millions (4 917 millions en 2008), respectivement.
- (2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 5,4 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 4,1 % en 2018, et de 4,5 % pour les soins dentaires.
- (3) Comme notre date d'évaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 30 septembre, les cotisations de l'employeur dans le tableau ci-dessus représentent les cotisations versées du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009. Afin d'obtenir le total des cotisations pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, ce montant doit être ajusté pour tenir compte des cotisations versées au mois d'octobre ainsi que de la charge au titre des régimes à cotisations déterminées présentée dans le tableau de la charge au titre des prestations constituées.

Paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2010	375 \$	65 \$
2011	377	67
2012	385	70
2013	394	73
2014	405	76
2015-2019	2 203	433

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est composé d'une variété de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'autres titres, comme les placements dans des fonds de fonds spéculatifs, dans des fonds de couverture multistratégie et dans l'infrastructure. Les titres de participation comprennent 1,4 million (0,4 million en 2008) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 80 millions de dollars (20 millions en 2008). Des dividendes totalisant 1,9 million de dollars (1,8 million en 2008) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres :

Catégorie d'actifs

	Réel	
	2009	2008
Titres de participation	49 %	51 %
Titres d'emprunt	45 %	45 %
Autres	6 %	4 %
Total	100 %	100 %

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite est investi prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif tient compte de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- les caractéristiques des placements, y compris les rendements attendus, la volatilité et la corrélation entre les actifs et les passifs du régime;
- le niveau de tolérance du régime au risque, qui détermine l'équilibre entre la volatilité accrue à court terme et les rendements attendus à long terme plus importants;
- la diversification des actifs du régime afin de réduire au minimum le risque de pertes importantes;
- la liquidité du portefeuille par rapport aux besoins prévus du régime en matière de flux de trésorerie;
- les facteurs actuariels comme les données démographiques des participants au régime et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Charge au titre des prestations constituées

	2009	2008	2007
Coût des services rendus	141 \$	174 \$	178 \$
Intérêts débiteurs	413	389	362
Rendement prévu de l'actif des régimes	(446)	(438)	(411)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	19	22	29
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	47	103	129
Autres	-	-	7
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	172 \$	248 \$	292 \$
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	95	82	74
Charge au titre des prestations constituées	267 \$	330 \$	366 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	6,70 %	5,60 %	5,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,25 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2009	2008	2007
Coût des services rendus	14 \$	16 \$	19 \$
Intérêts débiteurs	87	83	75
Rendement prévu de l'actif des régimes	(2)	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	41	29	36
Amortissement du coût des services passés	(23)	(23)	(23)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	117 \$	102 \$	104 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	6,72 %	5,62 %	5,26 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs constitue une estimation prospective du rendement du régime et est établi en fonction du taux d'inflation prévu, du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a donné lieu à un taux de rendement prévu présumé de 6,75 % pour 2010, de 7,25 % pour 2009 et de 7 % pour la période allant de 2006 à 2008.

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux

d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations de retraite déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2009

<i>Prestations de retraite</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	203 \$	25 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	15	2
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	16
<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	43 \$	7 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	-	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	119	9
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(99)	(7)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées et de la charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des placements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoire sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

	2009	2008	2007
Charge comptabilisée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	172 \$	248 \$	292 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	175	1 315	(227)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	342	(1 035)	(246)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(20)	(34)	(38)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	671 \$	496 \$	(217)\$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2009	2008	2007
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	117 \$	102 \$	104 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	1	8	(1)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(67)	(293)	(33)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	23	24	23
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	74 \$	(159)\$	93 \$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons une rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le Conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu du régime d'options sur actions offert aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées en fin d'exercice, à un prix de levée déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis

sur une période de quatre ans pour les employés et les options peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions ont donné lieu à une charge au titre de la rémunération de 8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (un gain de 21 millions et une charge de 19 millions en 2008 et en 2007, respectivement).

Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent

	2009		2008		2007	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	21 773	31,66 \$	26 623	27,71 \$	32 243	24,66 \$
Options octroyées	2 659	35,29	2 020	52,87	1 835	55,06
Levées – Actions ordinaires (1), (2)	(5 808)	22,69	(6 445)	21,72	(7 215)	21,10
– Droits à la plus-value des actions	(397)	19,84	(148)	19,30	(204)	21,50
Options annulées	(350)	33,72	(277)	48,36	(36)	36,42
En cours à la fin	17 877	35,32 \$	21 773	31,66 \$	26 623	27,71 \$
Options pouvant être levées à la fin	12 806	31,68 \$	17 247	26,92 \$	21 924	24,17 \$
Options pouvant être octroyées	17 999		19 925		21 527	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 132 millions de dollars (140 millions en 2008; 152 millions en 2007).

(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options levées en 2009, en 2008 et en 2007. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2009, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
10,17 \$ (1)	57	10,17 \$	0,2	57	10,17 \$
De 15,00 \$ à 19,11 \$	232	16,21	0,2	232	16,21
De 21,79 \$ à 25,00 \$	4 865	24,56	1,6	4 865	24,56
De 26,10 \$ à 35,37 \$	7 469	32,11	5,6	5 121	30,66
De 44,13 \$ à 57,90 \$	5 254	50,94	7,1	2 531	49,53
Total	17 877	35,32 \$	4,9	12 806	31,68 \$

(1) La moyenne pondérée du prix de levée a été révisée afin de refléter la conversion des options libellées en devises au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé.

Méthode de la juste valeur

Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les nouvelles attributions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition des droits applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 10 millions de dollars (12 millions en 2008; 13 millions en 2007). Au 31 octobre 2009, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 8 millions de dollars (11 millions en 2008; 14 millions en 2007) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,8 an (2,0 ans en 2008; 2,2 ans en 2007).

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2009 a été estimée à 2,59 \$ (6,57 \$ en 2008; 7,84 \$ en 2007) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2009	2008	2007
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,33 %	3,93 %	3,82 %
Rendement prévu des actions	4,15 %	3,27 %	3,06 %
Volatilité prévue du cours des actions	14 %	14 %	16 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 68 millions de dollars en 2009 (68 millions en 2008; 64 millions en 2007) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2009, un total de 35,7 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2009, la valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 200 millions de dollars (200 millions en 2008; 285 millions en 2007). La charge de rémunération comptabilisée au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 relativement à ces régimes s'est établie à 31 millions de

dollars (un gain de 37 millions et une charge de 37 millions en 2008 et en 2007, respectivement).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2009, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 693 millions de dollars (473 millions en 2008; 490 millions en 2007). La charge au titre de la rémunération liée aux fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 relativement à ce régime s'est établie à 85 millions de dollars (gain de rémunération de 75 millions et charge de rémunération de 62 millions en 2008 et en 2007, respectivement).

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquerraient après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions octroyées peut être augmentée ou diminuée d'au plus 50 % pour les attributions octroyées en décembre 2007 et 2006 et d'au plus 25 % pour les attributions octroyées en décembre 2008, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont acquis. Au 31 octobre 2009, 1,5 million de nos actions ordinaires étaient détenues en fiducie (2,0 millions en 2008; 2,3 millions en 2007). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 211 millions de dollars au 31 octobre 2009 (164 millions en 2008; 250 millions en 2007). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 à l'égard de ces régimes s'est établie à 140 millions de dollars (96 millions en 2008; 168 millions en 2007).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2009 était de 304 millions de dollars (244 millions en 2008; 285 millions en 2007). La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 s'est chiffrée à 157 millions de dollars (gain de 123 millions et charge de 157 millions en 2008 et en 2007, respectivement).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 14 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (5 millions en 2008; 9 millions en 2007). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2009 s'établissait à 60 millions de dollars (35 millions en 2008; 21 millions en 2007). Le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,1 million (0,2 million en 2008; 0,3 million en 2007).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le total des revenus liés aux activités de négociation comprend le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré du revenu d'intérêt et des dividendes comptabilisés relativement à l'actif et au passif des activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêt comprennent une augmentation de 2 377 millions de dollars des justes valeurs de nos actifs financiers nets classés dans les titres détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (augmentation de 102 millions en 2008, augmentation de 1 912 millions de dollars en 2007).

	2009	2008	2007
Revenu (charge) net d'intérêt	2 294 \$	686 \$	(220) \$
(Charges) revenus autres que d'intérêt	2 671	(96)	1 999
Total	4 965 \$	590 \$	1 779 \$
Par gamme de produits :			
Taux d'intérêt et crédit	3 304 \$	(259) \$	640 \$
Capitaux propres	1 008	265	784
Opérations de change et opérations sur marchandises et sur métaux précieux	653	584	355
Total	4 965 \$	590 \$	1 779 \$

Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction

Au cours de l'exercice, les gains nets ou les pertes nettes représentant la variation nette de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction ont augmenté de 495 millions de dollars (diminution de 341 millions en 2008, augmentation de 80 millions en 2007).

Instruments financiers évalués au coût après amortissement

Les éléments suivants ont été comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt en 2009, en 2008 et en 2007.

	2009	2008	2007
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers autres que détenus à des fins de transaction	3 505 \$	3 183 \$	2 617 \$
Honoraires nets provenant des activités de fiducie	5 314	5 405	5 779
Gains nets découlant d'instruments financiers évalués au coût après amortissement	7	-	-
Total	8 826 \$	8 588 \$	8 396 \$

Note 23 Impôts sur les bénéfices

	2009	2008	2007
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	590 \$	1 350 \$	696 \$
– Provinciaux	491	664	416
À l'étranger	829	85	322
	1 910	2 099	1 434
Futurs			
Au Canada – Fédéral	153	(533)	14
– Provinciaux	90	(211)	3
À l'étranger	(585)	14	(59)
	(342)	(730)	(42)
	1 568	1 369	1 392
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres			
Autres éléments du résultat étendu			
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur titres disponibles à la vente	330	(778)	(26)
Reclassement aux résultats de pertes sur titres disponibles à la vente	165	201	15
Gains (pertes) de change nets, déduction faite des opérations de couverture	1 102	(1 361)	911
Gains (pertes) nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	69	(304)	43
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(17)	23	16
Frais d'émission	(34)	(6)	(12)
Droits à la plus-value des actions	7	2	5
Autres	84	(2)	(6)
	1 706	(2 225)	946
Total de la charge (l'économie) d'impôts	3 274 \$	(856) \$	2 338 \$

Le montant net des actifs d'impôts futurs est compris dans les Autres actifs (se reporter à la note 12) et découle des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires entre la valeur fiscale des

actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés. Le montant inscrit au titre des reports prospectifs de pertes fiscales découlant des actifs d'impôts futurs liés à des pertes dans nos activités au Canada, au Japon et aux États-Unis viendra à échéance à compter de l'exercice 2010.

Dans le cadre de notre examen de la capacité de réaliser notre actif d'impôts futurs au 31 octobre 2009, nous avons évalué l'économie d'impôts liée à nos services bancaires aux États-Unis, qui génèrent actuellement des résultats négatifs et contribuent aux éléments probants négatifs relevés. Cet examen nous a permis de conclure qu'il existe suffisamment d'éléments probants positifs à l'appui du fait que l'actif d'impôts futurs lié à nos services bancaires aux États-Unis est réalisable pour neutraliser les éléments probants négatifs. Dans l'ensemble, selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs se réaliseront grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Sources d'impôts futurs

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	871 \$	719 \$
Montant lié à la rémunération reportée	775	721
Montant lié aux régimes de retraite	-	189
Charges liées au réalignement de l'entreprise	4	6
Reports prospectifs de pertes fiscales	325	106
Produits reportés	112	31
Provision pour litiges liée à Enron	26	27
Autres éléments du résultat étendu	112	234
Autres	565	708
	2 790	2 741
Provision pour moins-value	(87)	(78)
	2 703	2 663
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(172)	(240)
Charges reportées	(117)	(64)
Montant lié aux régimes de retraite	(48)	-
Actifs incorporels	(196)	(185)
Autres	(444)	(468)
	(977)	(957)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 726 \$	1 706 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2009		2008		2007	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi (Diminution) augmentation des impôts attribuable à ce qui suit :	1 735 \$	31,4 %	1 952 \$	32,5 %	2 431 \$	34,6 %
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(359)	(6,5)	(450)	(7,5)	(734)	(10,4)
Charge pour dépréciation de l'écart d'acquisition	314	5,7	–	–	–	–
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(300)	(5,4)	(326)	(5,4)	(272)	(3,9)
Variation du taux d'imposition	–	–	51	0,8	30	0,4
Autres	178	3,2	142	2,4	(63)	(0,9)
Impôts sur les bénéfices présentés dans les états consolidés des résultats et taux d'imposition effectif	1 568 \$	28,4 %	1 369 \$	22,8 %	1 392 \$	19,8 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 821 millions de dollars au 31 octobre 2009 (920 millions en 2008; 843 millions en 2007).

Note 24 Bénéfice par action

	2009	2008	2007
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(233)	(101)	(88)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 625 \$	4 454 \$	5 404 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 398 675	1 305 706	1 273 185
Bénéfice de base par action	2,59 \$	3,41 \$	4,24 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 625 \$	4 454 \$	5 404 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 398 675	1 305 706	1 273 185
Options sur actions (1)	5 002	8 497	13 254
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	2 036	2 148	2 875
Actions échangeables (2)	6 413	3 393	–
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 412 126	1 319 744	1 289 314
Bénéfice dilué par action	2,57 \$	3,38 \$	4,19 \$

(1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 5 294 977 options en cours ayant un prix de levée de 50,89 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 3 541 989 options en cours ayant un prix de levée de 53,99 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 16 224 options en cours ayant un prix de levée de 57,90 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

(2) En 2008, les actions échangeables ont été émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N. Se reporter à la note 11.

Note 25 Garanties, engagements et éventualités

Garanties

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers. Étant donné que la valeur comptable de ces garanties financières ne constitue pas une indication du montant maximal potentiel des paiements futurs, nous continuons de considérer les garanties financières comme des instruments de crédit hors bilan. Le

montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

	2009		2008	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options de vente vendues (1)	19 720 \$	1 049 \$	43 700 \$	5 742 \$
Facilités de garantie de liquidités (2)	24 982	66	40 892	59
Produits à valeur stable (3)	21 777	260	24 876	–
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (4)	18 082	96	22 185	75
Rehaussements de crédit	3 240	45	4 873	22
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	1 103	–	210	–

(1) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Dérivés de notre bilan consolidé. Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.

(2) Certains conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs ont prélevé des montants en vertu de certaines de nos facilités de garantie de liquidités. Au 31 octobre 2009, ces prêts totalisaient 1,6 milliard de dollars US (1,7 milliard de dollars CA) avant la provision pour pertes sur prêts de 2 millions de dollars US (2 millions de dollars CA) et étaient inclus dans le poste Prêts de gros – Prêts aux entreprises de nos bilans consolidés.

(3) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 8,3 milliards de dollars (9,4 milliards au 31 octobre 2008) au titre des polices d'assurance vie détenues par des banques et un montant de 13,5 milliards (15,4 milliards au 31 octobre 2008) au titre de régimes de retraite aux termes de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis, tels que les régimes 401(k). Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des pertes non réalisées d'environ 111 millions de dollars (149 millions en 2008) au titre des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par une banque. La quasi-totalité des pertes non réalisées, découlant principalement de la variation des projections de trésorerie et des taux d'actualisation, est liée à un contrat qui a été restructuré de manière à éliminer les répercussions économiques de la résiliation avant l'échéance d'une police d'assurance vie détenue par une banque, en établissant une date d'échéance fixe à l'égard des dérivés.

(4) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de nos bilans consolidés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 0,8 milliard de dollars (1,4 milliard en 2008) lié aux titres à enchères vendus aux programmes d'obligations encaissables par anticipation, qui correspond au montant théorique le plus élevé au titre des lettres de crédit et des facilités de liquidités.

Outre les garanties ci-dessus, la presque totalité de nos activités de prêt de titres pour lesquelles nous agissons à titre d'agent pour les détenteurs de titres sont exercées par l'intermédiaire de notre coentreprise, RBC Dexia IS. Au 31 octobre 2009, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 34,7 milliards de dollars (45,7 milliards en 2008); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

De façon générale, sauf en ce qui concerne les dérivés de crédit et les options de vente vendues, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties dans un délai d'un an. Toutefois, ces garanties peuvent être utilisées seulement si certaines conditions sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. De façon générale, nos dérivés de crédit et nos options de vente vendues entrent en vigueur dès la conclusion du contrat. Le règlement de ces instruments dépend du fait que certains événements précis surviennent ou non, lesquels sont aussi décrits aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties soient utilisées ou réglées dans un délai d'un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties aient été utilisées ou réglées.

Dérivés de crédit et options de vente vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options de vente vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 comprend les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option de vente vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et elle est généralement inférieure à 10 ans.

Nous utilisons également des options de vente vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options de vente vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats et peut atteindre neuf ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options de vente vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités est généralement de un an à trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis comme les régimes 401(k) et les régimes 457, ainsi que des produits liés aux polices d'assurance vie détenues par des banques. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme et vise à

couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds, le cas où des titulaires de polices résilieraient leurs polices d'assurance vie ou le cas où le contrat serait réglé à la date d'échéance alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multiténantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Nous effectuons généralement nos opérations de prêt de titres par l'entremise de notre coentreprise RBC Dexia IS. Dans ces opérations, RBC Dexia IS agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Autres instruments de crédit hors bilan

En plus des garanties financières, nous avons recours à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de

financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Exception faite de nos prêts de titres et de nos montants non engagés, tous nos autres instruments de crédit hors bilan peuvent généralement être utilisés en tout temps avant l'échéance et nos clients peuvent avoir recours à ces facilités dans un délai de un an à compter du 31 octobre 2009. Cependant, nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels de nos autres instruments de crédit hors bilan :

Autres instruments de crédit hors bilan

	2009	2008
Engagements de crédit (1)		
Échéance initiale de un an ou moins	28 989 \$	44 135 \$
Échéance initiale supérieure à un an	52 475	60 572
Prêt de titres	22 746	27 547
Montants non engagés (2)	181 172	170 780
Lettres de crédit documentaire	481	558
	285 863 \$	303 592 \$

(1) Comprend les facilités de liquidités.

(2) Les montants non engagés comprennent des facilités de liquidités non engagées de 24,9 milliards de dollars (41,4 milliards en 2008) accordées à des fonds multicédants administrés par RBC. Au 31 octobre 2009, un montant de néant (néant en 2008) avait été prélevé sur ces facilités et a été inclus dans les prêts.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le total des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, nous avons donné en moyenne des actifs de 4,5 milliards de dollars (3,2 milliards en 2008) en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour. Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise aux 31 octobre 2009 et 2008.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2009	2008
Encaisse et montants à recevoir de banques	665 \$	2 443 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	2 696	9 960
Prêts	7 422	9 821
Valeurs mobilières	53 276	45 920
Biens achetés en vertu de conventions de revente	27 479	23 362
Autres actifs	205	989
	91 743 \$	92 495 \$

	2009	2008
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	2 824 \$	5 706 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	2 574	2 226
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	27 429	25 613
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	44 155	30 919
Opérations sur produits dérivés	8 040	17 664
Obligations couvertes	5 187	5 142
Autres	1 534	5 225
	91 743 \$	92 495 \$

Biens affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions accessoires assorties de modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt et d'emprunt comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples de modalités générales liées aux biens nantis en garantie que nous pouvons vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2009, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 78,9 milliards de dollars (83,0 milliards en 2008). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 26,1 milliards de dollars (32,6 milliards en 2008) a été vendue ou donnée de nouveau en garantie, généralement à titre de biens affectés en garantie en vertu de conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux (1), (2)

2010	566 \$
2011	499
2012	427
2013	360
2014	308
Par la suite	1 202
	<u>3 362 \$</u>

- (1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.
- (2) Les paiements minimaux futurs au titre de la location comprennent des intérêts théoriques de 10 millions de dollars sur des contrats de location-acquisition.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

Une catégorie d'acquéreurs présumés de titres de participation et d'emprunt d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001 ont nommé la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du Texas (division de Houston). L'affaire Regents a fait l'objet d'un regroupement

avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, qui constitue le principal recours collectif d'actionnaires présumés d'Enron dans lequel des réclamations semblables ont été faites contre bon nombre d'autres institutions financières, de cabinets d'avocats, de cabinets d'experts-comptables et de certains anciens dirigeants et administrateurs d'Enron. RBC a également été citée en tant que défenderesse par plusieurs investisseurs particuliers relativement aux pertes qu'ils ont subies à titre d'acquéreurs de titres de participation et d'emprunt d'Enron.

En 2005, RBC a constitué une provision au titre du litige de 591 millions de dollars (500 millions de dollars US) ou 326 millions après impôts (276 millions de dollars US) en ce qui a trait à son exposition au risque lié au litige relatif à Enron. Nous avons évalué plusieurs événements importants survenus en 2008, individuellement et dans leur ensemble, et nous avons conclu qu'une provision au titre du litige de 60 millions de dollars (50 millions de dollars US) ou de 33 millions après impôts (27 millions de dollars US) est raisonnable. La direction réévalue régulièrement cette provision, au moins une fois par trimestre.

Nous continuerons de nous défendre vigoureusement dans tous les litiges restants relatifs à Enron et exercerons notre meilleur jugement afin de régler ces poursuites.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

NOTE 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Instruments financiers – informations à fournir. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût après amortissement et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs

lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2009 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (70,5) milliards de dollars à (67,7) milliards [de (63,0) milliards à (48,7) milliards en 2008].

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	15 396 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 880 \$	17 276 \$
Taux d'intérêt réel	–	2,68 %	–	–	–	–	–	
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	–	7 928	5 027	10 875	44 126	34 301	37 805	140 062
Taux d'intérêt réel	–	5,32 %	3,14 %	2,50 %	2,62 %	3,83 %	–	
Titres disponibles à la vente	–	7 482	5 605	705	18 041	11 587	2 790	46 210
Taux d'intérêt réel	–	1,09 %	0,62 %	3,40 %	3,63 %	4,07 %	–	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	41 580	–	–	–	–	–	41 580
Taux d'intérêt réel	–	0,40 %	–	–	–	–	–	
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) (1)	140 133	32 369	11 872	16 345	73 972	5 896	376	280 963
Taux d'intérêt réel	–	1,68 %	3,37 %	4,97 %	5,04 %	5,30 %	–	
Produits dérivés	60 439	6 199	9	–	–	–	25 526	92 173
Taux d'intérêt réel	–	0,40 %	0,28 %	–	–	–	–	
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	36 725	36 725
	200 572 \$	110 954 \$	22 513 \$	27 925 \$	136 139 \$	51 784 \$	105 102 \$	654 989 \$
Passif								
Dépôts	166 137 \$	108 959 \$	16 125 \$	29 130 \$	71 041 \$	5 773 \$	1 139 \$	398 304 \$
Taux d'intérêt réel	–	1,49 %	1,44 %	2,44 %	2,86 %	6,12 %	–	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	33 937	525	–	498	190	–	35 150
Taux d'intérêt réel	–	2,41 %	3,11 %	–	2,62 %	3,91 %	–	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	14 238	547	331	6 417	5 964	13 862	41 359
Taux d'intérêt réel	–	0,46 %	1,41 %	2,85 %	2,85 %	3,97 %	–	
Produits dérivés	55 575	4 394	–	–	–	–	24 421	84 390
Taux d'intérêt réel	–	0,40 %	–	–	–	–	–	
Autres passifs	–	1	248	–	731	4 745	43 228	48 953
Taux d'intérêt réel	–	2,22 %	2,44 %	–	4,08 %	5,63 %	–	
Débitures subordonnées	–	1 177	–	808	3 564	912	–	6 461
Taux d'intérêt réel	–	6,44 %	–	3,70 %	5,24 %	6,97 %	–	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	1 395	–	–	1 395
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	7,23 %	–	–	
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	1 219	506	346	2 071
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	6,82 %	–	
Capitaux propres	–	–	300	–	4 188	325	32 093	36 906
	221 712 \$	162 706 \$	17 745 \$	30 269 \$	89 053 \$	18 415 \$	115 089 \$	654 989 \$
Écart total en fonction des dates contractuelles de modification des taux	(21 140)\$	(51 752)\$	4 768 \$	(2 344)\$	47 086 \$	33 369 \$	(9 987)\$	– \$
Dollars canadiens	(21 117)	(51 850)	4 741	(2 381)	47 003	33 334	(9 741)	(11)
Devises	(23)	98	27	37	83	35	(246)	11
Écart total	(21 140)\$	(51 752)\$	4 768 \$	(2 344)\$	47 086 \$	33 369 \$	(9 987)\$	– \$
Dollars canadiens – 2008	(29 221)\$	(36 638)\$	3 174 \$	(513)\$	31 164 \$	24 247 \$	(7 788)\$	1 \$
Devises – 2008	(34)	75	63	53	56	34	(248)	(1)
Écart total – 2008	(29 255)\$	(36 563)\$	3 237 \$	(460)\$	31 220 \$	24 281 \$	7 540 \$	– \$

(1) Comprend des prêts totalisant 2 736 millions de dollars (3 147 millions en 2008) octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons.

Note 27 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées. Pour plus de renseignements sur notre coentreprise RBC Dexia IS, veuillez vous reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Au 31 octobre 2009, l'encours global des prêts, à l'exclusion des prêts de caractère courant, consentis par RBC ou ses filiales aux administrateurs et aux dirigeants actuels s'élève à environ 0,2 million de dollars (0,6 million en 2008). Les prêts de caractère courant comprennent : i) les prêts consentis à des administrateurs et à des

dirigeants selon des modalités qui ne sont pas plus favorables que celles des prêts consentis aux employés en général et qui n'excèdent pas 50 000 \$; ii) les prêts consentis aux employés entièrement garantis par leur résidence et n'excédant pas leur salaire annuel; iii) les prêts non consentis à des employés selon des modalités presque identiques à celles offertes à d'autres clients dont la cote de crédit est comparable et qui présentent un risque normal lié au recouvrement et iv) les prêts à l'égard d'achats effectués selon les modalités commerciales habituelles ou à l'égard de déplacements ou d'avances sur frais habituels et assortis d'ententes commerciales de remboursement normales. En outre, nous offrons des régimes d'actions différées et d'autres régimes à des administrateurs qui ne sont pas nos employés, à des dirigeants et à certains employés clés. Se reporter à la note 21.

Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2009	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 947 \$	397 \$	– \$	1 687 \$	3 399 \$	(924)\$	11 506 \$	7 828 \$	2 134 \$	1 544 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 943	3 683	5 715	903	3 524	832	17 600	9 464	5 565	2 571
Total des revenus	9 890	4 080	5 715	2 590	6 923	(92)	29 106	17 292	7 699	4 115
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 275	–	–	980	702	456	3 413	1 479	1 821	113
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	4 609	–	–	–	4 609	2 100	1 571	938
Frais autres que d'intérêt	4 729	3 262	559	2 346	3 628	34	14 558	7 632	4 572	2 354
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	–	1 000	–	–	1 000	–	1 000	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 886	818	547	(1 736)	2 593	(582)	5 526	6 081	(1 266)	710
Charge (économie) d'impôts	1 223	235	51	(299)	826	(468)	1 568	1 707	(132)	(7)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(1)	92	100	92	(1)	9
Bénéfice net (perte nette)	2 663 \$	583 \$	496 \$	(1 446)\$	1 768 \$	(206)\$	3 858 \$	4 282 \$	(1 132)\$	708 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	56	30	10	58	62	17	233	118	78	37
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 607 \$	553 \$	486 \$	(1 504)\$	1 706 \$	(223)\$	3 625 \$	4 164 \$	(1 210)\$	671 \$
Actif moyen (2)	258 900 \$	20 500 \$	13 100 \$	63 700 \$	347 900 \$	(8 800)\$	695 300 \$	375 000 \$	144 500 \$	175 800 \$

2008	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 718 \$	468 \$	– \$	1 330 \$	1 527 \$	(995)\$	9 048 \$	6 929 \$	1 132 \$	987 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 868	3 519	2 610	771	2 408	358	12 534	8 220	2 521	1 793
Total des revenus	9 586	3 987	2 610	2 101	3 935	(637)	21 582	15 149	3 653	2 780
Dotation à la provision pour pertes sur créances	867	1	–	497	183	47	1 595	924	643	28
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	1 631	–	–	–	1 631	922	30	679
Frais autres que d'intérêt	4 758	3 038	576	1 876	2 121	(18)	12 351	7 490	2 991	1 870
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 961	948	403	(272)	1 631	(666)	6 005	5 813	(11)	203
Charge d'impôts	1 299	283	14	(128)	465	(564)	1 369	1 750	(159)	(222)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(4)	76	81	76	(4)	9
Bénéfice net (perte nette)	2 662 \$	665 \$	389 \$	(153) \$	1 170 \$	(178)\$	4 555 \$	3 987 \$	152 \$	416 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	28	12	4	21	23	13	101	60	30	11
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 634 \$	653 \$	385 \$	(174)\$	1 147 \$	(191)\$	4 454 \$	3 927 \$	122 \$	405 \$
Actif moyen (2)	232 300 \$	16 900 \$	12 600 \$	51 300 \$	340 300 \$	(3 100)\$	650 300 \$	354 700 \$	143 500 \$	152 100 \$

2007	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 353 \$	427 \$	– \$	1 031 \$	623 \$	(732)\$	7 702 \$	6 402 \$	412 \$	888 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 976	3 565	3 192	884	3 766	377	14 760	8 638	4 322	1 800
Total des revenus	9 329	3 992	3 192	1 915	4 389	(355)	22 462	15 040	4 734	2 688
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	788	1	–	109	(22)	(85)	791	696	90	5
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 173	–	–	–	2 173	1 230	474	469
Frais autres que d'intérêt	4 748	2 902	537	1 481	2 769	36	12 473	7 409	3 405	1 659
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 793	1 089	482	325	1 642	(306)	7 025	5 705	765	555
Charge d'impôts	1 248	327	40	74	278	(575)	1 392	1 705	(62)	(251)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	72	60	141	83	49	9
Bénéfice net	2 545 \$	762 \$	442 \$	242 \$	1 292 \$	209 \$	5 492 \$	3 917 \$	778 \$	797 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	29	9	5	14	20	11	88	56	24	8
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 516 \$	753 \$	437 \$	228 \$	1 272 \$	198 \$	5 404 \$	3 861 \$	754 \$	789 \$
Actif moyen (2)	207 500 \$	16 600 \$	12 500 \$	39 700 \$	311 200 \$	(6 500)\$	581 000 \$	317 900 \$	135 100 \$	128 000 \$

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Revenus par secteur d'activité

	2009	2008	2007
Services bancaires (1)	11 770 \$	10 832 \$	10 485 \$
Gestion de patrimoine	4 080	3 987	3 992
Assurances	5 715	2 610	3 192
Marchés des Capitaux – Ventes et opérations (2)	5 247	1 824	2 453
Services à la grande entreprise et banque d'investissement (2)	1 676	2 111	1 936
RBC Dexia IS	710	855	759
Autres (3)	(92)	(637)	(355)
Total	29 106 \$	21 582 \$	22 462 \$

(1) Comprend les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Majoration au montant imposable équivalent.

(3) Composé des Crédits mondiaux et de la Recherche, et reflète la majoration au montant imposable équivalent expliquée ci-dessous.

Composition des secteurs d'exploitation

Services bancaires canadiens : ce secteur regroupe nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, ainsi que certains services de placement s'adressant aux épargnants.

Gestion de patrimoine : ce secteur regroupe une gamme complète de solutions de placement, de services de fiducie et d'autres solutions de gestion de patrimoine qui répondent aux besoins des clients fortunés et des clients disposant d'un avoir net élevé au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Nous offrons également des produits et services de gestion d'actifs directement aux clients institutionnels et individuels, par l'intermédiaire d'autres réseaux de distribution de RBC et de fournisseurs externes.

Le secteur Assurances comprend les unités Assurances – Canada, Assurances – États-Unis et Assurances et autres activités – International. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux en pleine expansion, notamment les succursales de vente au détail d'assurances, les centres d'appels et notre équipe de vente interne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et des agences de voyages. Aux États-Unis, nous offrons des produits par l'intermédiaire d'organismes de distribution indépendants, de centres d'appels, d'institutions financières et de notre équipe de vente interne. En dehors de l'Amérique du Nord, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier.

Services bancaires internationaux : ce secteur regroupe l'unité des Services bancaires et notre coentreprise, RBC Dexia IS. L'unité des Services bancaires comprend nos services bancaires aux États-Unis et dans les Antilles, lesquels offrent une gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans leurs marchés respectifs. RBC Dexia IS offre une gamme de produits intégrés aux investisseurs institutionnels du monde entier.

Marchés des Capitaux : ce secteur est responsable de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il offre une vaste gamme de produits et services aux grandes entreprises, aux organismes du secteur public et aux institutions faisant partie de notre clientèle. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services. Nos capacités à l'échelle mondiale sont diversifiées et elles comprennent des opérations sur titres à revenu fixe, des opérations sur les marchés boursiers, des opérations de change, des produits structurés et des services de banque d'investissement.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion permet de mesurer le rendement de chaque secteur d'exploitation comme si ce dernier constituait une entité autonome et de refléter la manière dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et elle reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation, ainsi qu'aux fins de l'attribution du capital et de l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos quatre secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Changements apportés en 2009

Nous avons apporté les principaux changements suivants à nos secteurs d'exploitation au cours de l'exercice. À moins d'indication contraire, les chiffres correspondants ont été révisés, et ces changements n'ont eu aucune incidence sur nos résultats consolidés. Ces restructurations n'ont pas eu d'incidence sur la présentation des résultats consolidés pour les secteurs Marchés des Capitaux et Assurances.

- Au premier trimestre, nous avons restructuré le secteur Marchés des Capitaux en deux secteurs d'activité, soit Marchés des Capitaux – Ventes et opérations et Services à la grande entreprise et banque d'investissement.
- Au quatrième trimestre, nous avons restructuré le secteur Assurances en trois principaux secteurs d'activité, soit Assurances – Canada, Assurances – États-Unis et Assurances et autres activités – International.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'illiquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), aux pages 41 à 57 du rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de clients exerçant des activités similaires sont situés dans le

même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

Concentration du risque de crédit

	2009								2008									
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	245 193 \$	73 %	50 463 \$	15 %	28 778 \$	9 %	10 321 \$	3 %	334 755 \$	240 620 \$	69 %	56 382 \$	16 %	40 519 \$	12 %	10 337 \$	3 %	347 858 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	14 668	16	19 854	22	48 412	54	6 778	8	89 712	24 033	18	27 106	21	69 728	53	10 716	8	131 583
	259 861 \$	61 %	70 317 \$	17 %	77 190 \$	18 %	17 099 \$	4 %	424 467 \$	264 653 \$	55 %	83 488 \$	18 %	110 247 \$	23 %	21 053 \$	4 %	479 441 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)																		
Montants engagés et non engagés (5)	180 369 \$	69 %	47 227 \$	18 %	15 672 \$	6 %	19 368 \$	7 %	262 636 \$	177 317 \$	64 %	62 932 \$	23 %	17 388 \$	6 %	17 850 \$	7 %	275 487 \$
Autres	22 805	57	8 187	21	8 116	20	627	2	39 735	24 820	51	11 047	23	10 615	22	1 998	4	48 480
	203 174 \$	67 %	55 414 \$	18 %	23 788 \$	8 %	19 995 \$	7 %	302 371 \$	202 137 \$	62 %	73 979 \$	23 %	28 003 \$	9 %	19 848 \$	6 %	323 967 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 50 % (51 % en 2008), dans les provinces des Prairies, 18 % (16 % en 2008), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 17 % (16 % en 2008) et au Québec, 11 % (12 % en 2008). Aucun type d'industrie ne représente plus de 18 % du total des instruments de crédit au bilan (19 % en 2008).
- (2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 67 % (62 % en 2008).
- (3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de négociation, dont le coût de remplacement se chiffre à 128 millions de dollars (400 millions en 2008).
- (4) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (5) Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 39 % (32 % en 2008) et 61 % (68 % en 2008) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont les services financiers non bancaires, 20 % (34 % en 2008), les produits de financement, 16 % (6 % en 2008), l'énergie, 10 % (9 % en 2008), le secteur immobilier et les secteurs connexes, 7 % (7 % en 2008), les autres services, 7 % (5 % en 2008), les banques, 3 % (11 % en 2008) et les États souverains, 6 % (6 % en 2008).

Note 30 Gestion du capital

Capital réglementaire et ratios de capital

La suffisance du capital des banques canadiennes est réglementée suivant les lignes directrices établies par le BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le capital réglementaire comporte deux catégories : le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Le capital de première catégorie comprend le capital de la plus haute qualité et constitue une mesure principale de la capacité financière d'une banque. Le capital de première catégorie se compose des éléments de capital plus permanents, est exempt des charges fixes obligatoires portées en diminution des bénéfices et est juridiquement subordonné aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Le capital de deuxième catégorie se compose d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le capital total correspond à la somme du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie.

Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division du capital de première catégorie et du capital total par l'actif ajusté en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques comblent les besoins de liquidités minimaux axés sur le risque relativement à l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles entreprennent des activités de négociation importantes, au risque du marché. L'actif ajusté en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et on obtient le total de l'actif ajusté en fonction des risques en additionnant les résultats.

Par ailleurs, le BSIF établit des objectifs formels pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, cet objectif est supérieur ou égal à 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et supérieur ou égal à 10 % pour le ratio du capital total. Outre les ratios du capital de première catégorie et du capital total, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif/capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Notre coefficient actif/capital n'excède pas le niveau maximal permis par le BSIF.

Capital réglementaire et ratios de capital

	2009	2008
Capital		
Capital de première catégorie	31 774 \$	25 031 \$
Capital total	34 881	30 710
Actif ajusté en fonction des risques		
Risque de crédit	185 051	229 537
Risque de marché	23 321	17 220
Risque opérationnel	36 465	31 822
Total de l'actif ajusté en fonction des risques	244 837 \$	278 579 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	13,0 %	9,0 %
Capital total	14,2 %	11,0 %
Coefficient actif/capital	16,3X	20,1X

NOTE 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément au paragraphe 308 de la *Loi*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, nos états financiers consolidés doivent être préparés selon les PCGR

du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Bilans consolidés condensés

	2009			2008		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 353 \$	(119)\$	8 234 \$	11 086 \$	(133)\$	10 953 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	8 923	(6 047)	2 876	20 041	(12 503)	7 538
Valeurs mobilières (1)	186 272	(5 472)	180 800	171 134	677	171 811
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	41 580	(1 135)	40 445	44 818	(3 086)	41 732
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	280 963	(978)	279 985	289 540	(2 638)	286 902
Autres (2)	128 898	(53 703)	75 195	187 240	(54 895)	132 345
	654 989 \$	(67 454)\$	587 535 \$	723 859 \$	(72 578)\$	651 281 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	398 304 \$	(20 766)\$	377 538 \$	438 575 \$	(21 069)\$	417 506 \$
Autres (3)	209 852	(46 053)	163 799	242 744	(50 930)	191 814
Débtures subordonnées	6 461	–	6 461	8 131	41	8 172
Titres de fiducie de capital	1 395	(1 395)	–	1 400	(1 400)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 071	1 427	3 498	2 371	1 396	3 767
Capitaux propres (4)	36 906	(667)	36 239	30 638	(616)	30 022
	654 989 \$	(67 454)\$	587 535 \$	723 859 \$	(72 578)\$	651 281 \$

- (1) Le 1^{er} octobre 2008, nous avons reclassé 3 476 millions de dollars de valeurs mobilières du poste Titres du compte de négociation au poste Titres disponibles à la vente. Se reporter à la rubrique Reclassement de titres et perte de valeur des titres de créance disponibles à la vente, plus loin dans cette note.
- (2) Comprend des ajustements de 70 824 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (3) Comprend des ajustements de 66 546 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (4) Au 31 octobre 2009, notre bénéfice net consolidé comprenait un montant de 582 millions de dollars (538 millions en 2008) tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2009	2008	2007
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Coentreprises	(153)	(165)	(115)
Passif et capitaux propres	101	112	115
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(2 000)	289	(202)
Dérivés et opérations de couverture	31	(107)	56
Classement et évaluation de certains instruments financiers et application de l'option de la juste valeur	(290)	(506)	9
Coentreprises	(646)	(681)	(650)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	1 917	(368)	137
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions	82	72	69
Comptabilisation des activités d'assurance	719	724	653
Coentreprises	116	(91)	12
Autres	99	342	66
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus			
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	(101)	(101)	(101)
Passif et capitaux propres			
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	3 733 \$	4 075 \$	5 541 \$
Bénéfice de base par action (1)			
PCGR du Canada	2,59 \$	3,41 \$	4,24 \$
PCGR des États-Unis	2,50 \$	3,03 \$	4,26 \$
Bénéfice dilué par action (1)			
PCGR du Canada	2,57 \$	3,38 \$	4,19 \$
PCGR des États-Unis	2,48 \$	3,00 \$	4,21 \$

- (1) L'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour tous les exercices présentés. Se reporter à la section Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis plus loin dans cette note, pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode des deux catégories.

États consolidés condensés des flux de trésorerie

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	7 403 \$	11 381 \$	22 500 \$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net	(125)	(480)	49
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(3 990)	(1 875)	(1 419)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	3 288	9 026	21 130
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR du Canada	15 918	(44 602)	(39 717)
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2 009	5 059	2 450
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	17 927	(39 543)	(37 267)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement selon les PCGR du Canada	(25 783)	39 198	17 374
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	2 120	(2 759)	(1 057)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement selon les PCGR des États-Unis	(23 663)	36 439	16 317
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(271)	883	(332)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(2 719)\$	6 805 \$	(152)\$
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	10 953	4 148	4 300
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	8 234 \$	10 953 \$	4 148 \$

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

	2009			2008		2007	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Ajustement transitoire (1)	59 \$	(80)\$	(21)\$	(45)\$	45 \$	- \$	- \$
Gains (pertes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente :							
Ajustement transitoire et gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (2), (3)	-	(39)	(39)	-	-	-	-
Gains (pertes) non réalisés sur les autres titres, montant net	(76)	440	364	(1 068)	57	(1 011)	68
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(1 374)	45	(1 329)	(802)	45	(757)	(3 211)
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(325)	(56)	(381)	(443)	(86)	(529)	20
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(956)	(956)	-	(523)	(523)	(541)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(1 716)\$	(646)\$	(2 362)\$	(2 358)\$	(462)\$	(2 820)\$	(3 664)\$

- (1) Les différences liées aux ajustements transitoires comprennent : i) un montant de (104) millions de dollars lié au reclassement, au 1^{er} novembre 2008, de certains titres disponibles à la vente dans les prêts, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855 (se reporter à la note 1); ii) un montant de (18) millions lié à l'adoption de la norme sur l'option de la juste valeur contenue dans le Topic 825-10 (FAS 159); se reporter à la rubrique Application de l'option de la juste valeur ci-dessous; iii) un montant de (3) millions lié à la mise en œuvre des exigences en matière de date d'évaluation contenues dans le Topic 715 (FAS 158); se reporter à la rubrique Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ci-dessous et iv) un montant de 45 millions en 2008 lié à l'adoption par l'ICCA du chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*, le 1^{er} novembre 2006.
- (2) En ce qui a trait aux titres de créance que nous n'avons pas l'intention de vendre ou qu'il est plus probable qu'improbable que nous n'aurons pas à vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement, la tranche liée au crédit de la perte non réalisée a été imputée aux résultats et la tranche non liée au crédit a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu, conformément aux PCGR des États-Unis.
- (3) L'ajustement de transition à l'adoption du Topic 320 (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2) au 1^{er} mai 2009 s'est traduit par une perte nette non réalisée de 225 millions de dollars après impôts. Se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre ci-dessous.

États consolidés du résultat étendu

	2009			2008		2007	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Bénéfice net	3 858 \$	(125)\$	3 733 \$	4 555 \$	(480)\$	4 075 \$	5 541 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts							
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des ajustements de reclassement :							
Gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (1)	-	186	186	-	-	-	-
Gains (pertes) non réalisés sur les autres titres, montant net (2)	992	383	1 375	(1 003)	(76)	(1 079)	(123)
(Pertes) gains de change non réalisés	(2 973)	2	(2 971)	5 080	46	5 126	(3 014)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) de change	2	(2)	-	(3)	3	-	(1)
Gains (pertes) de change nets liés aux opérations de couverture	2 399	-	2 399	(2 672)	-	(2 672)	1 804
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	156	29	185	(603)	-	(603)	81
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(38)	1	(37)	49	5	54	26
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(433)	(433)	-	18	18	50
Total du résultat étendu	4 396 \$	41 \$	4 437 \$	5 403 \$	(484)\$	4 919 \$	4 364 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :							
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente (3)	495 \$	243 \$	738 \$	(577)\$	64 \$	(513)\$	(48)\$
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux opérations de couverture	1 102	-	1 102	(1 361)	-	(1 361)	911
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	69	13	82	(304)	-	(304)	43
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(17)	1	(16)	23	3	26	13
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(199)	(199)	-	9	9	27
Total de la charge (l'économie) d'impôts	1 649 \$	58 \$	1 707 \$	(2 219)\$	76 \$	(2 143)\$	946 \$

- (1) Représente les gains et pertes non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable depuis le 1^{er} mai 2009, soit la date de l'adoption du Topic 320 (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2); se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre ci-dessous.
- (2) La différence comprend un montant de 26 millions de dollars lié au reclassement, au 1^{er} novembre 2008, de certains titres disponibles à la vente dans les prêts, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855. Se reporter à la note 1.
- (3) La différence comprend un montant de 15 millions de dollars lié au reclassement, au 1^{er} novembre 2008, de certains titres disponibles à la vente dans les prêts, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855. Se reporter à la note 1.

Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis (suite)
Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Les tableaux suivants présentent les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

PCGR du Canada													PCGR des États-Unis		
		Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Classement et évaluation de certains instruments financiers	Application de l'option de la juste valeur	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Différences	PCGR des États-Unis
2009															
Actif															
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 353 \$	(119)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(119)	8 234 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	8 923	(4 078)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 969)	-	(6 047)	2 876
Valeurs mobilières	186 272	(3 425)	-	(406)	-	(233)	-	-	-	189	-	(1 598)	1	(5 472)	180 800
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	41 580	(1 135)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 135)	40 445
Prêts	280 963	(704)	-	(953)	-	-	-	-	-	-	-	669	10	(978)	279 985
Autres actifs	128 898	(5 172)	3 167	1 190	-	255	(18)	-	71	8 474	8 940	(70 767)	157	(53 703)	75 195
Passif et capitaux propres															
Dépôts	398 304	(12 860)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 899)	(7)	(20 766)	377 538
Autres passifs	209 852	(1 771)	2 881	4	-	-	(42)	(34)	1 044	8 663	8 940	(65 766)	28	(46 053)	163 799
Déventures subordonnées	6 461	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 461
Titres de fiducie de capital	1 395	-	-	-	-	-	-	(1 395)	-	-	-	-	-	(1 395)	-
Passifs liés aux actions privilégiées															
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 071	(2)	-	-	-	-	-	1 429	-	-	-	-	-	1 427	3 498
Capitaux propres	36 906	-	286	(173)	-	22	24	-	(973)	-	-	-	147	(667)	36 239

PCGR du Canada													PCGR des États-Unis		
		Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Classement et évaluation de certains instruments financiers	Application de l'option de la juste valeur	Société en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Différences	PCGR des États-Unis
2008															
Actif															
Encaisse et montants à recevoir de banques	11 086 \$	(133)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(133)	10 953 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	20 041	(5 017)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 486)	-	(12 503)	7 538
Valeurs mobilières	171 134	(1 460)	-	(940)	-	(240)	-	-	-	3 316	-	-	1	677	171 811
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	44 818	(3 085)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 086)	41 732
Prêts	289 540	(2 635)	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 638)	286 902
Autres actifs	187 240	(5 893)	3 538	1 023	51	280	(19)	-	(256)	14 108	13 360	(81 208)	121	(54 895)	132 345
Passif et capitaux propres															
Dépôts	438 575	(16 124)	-	-	91	-	-	-	-	-	-	(5 029)	(7)	(21 069)	417 506
Autres passifs	242 744	(2 061)	3 801	-	1	(46)	(34)	267	17 424	13 360	(83 665)	23	(50 930)	191 814	
Déventures subordonnées	8 131	-	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-	-	41	8 172
Titres de fiducie de capital	1 400	-	-	-	-	-	(1 400)	-	-	-	-	-	-	(1 400)	-
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 371	(38)	-	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	-	1 396	3 767
Capitaux propres	30 638	-	(263)	83	(86)	40	27	-	(523)	-	-	-	106	(616)	30 022

Codification des normes comptables

En juin 2009, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB Statement No. 168, intitulé *FASB Accounting Standards Codification and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles – a replacement of FASB Statement No. 162* (FAS 168 ou Codification), que nous devons appliquer pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. La nouvelle norme représente la codification par le FASB de ses normes comptables à titre de seule source de PCGR des États-Unis non gouvernementale faisant autorité. Dans nos références aux PCGR des États-Unis,

nous utilisons les numéros des sujets établis selon la nouvelle codification et nous présentons entre parenthèses les références précédentes. Le FASB ne publiera plus de nouvelles normes sous la forme de Statements, de FASB Interpretations (FIN), de FASB Staff Positions (FSP) ou d'Emerging Issues Task Force Abstracts (EITF). Il publiera plutôt des Accounting Standards Updates (ASU), qui serviront de mise à jour de la codification et présenteront un historique des lignes directrices et un fondement des conclusions sur les modifications de la codification.

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

Coentreprises

Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu des PCGR des États-Unis, et ils sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu des PCGR du Canada.

Comptabilisation des activités d'assurance

Classement des valeurs mobilières : En vertu des PCGR des États-Unis, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont compris dans les titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires, sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. En vertu des PCGR du Canada, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont classés comme titres disponibles à la vente, à l'exception des titres soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie et d'une partie des contrats d'assurance IARD, lesquels sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur. Les titres disponibles à la vente et les titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur; cependant, les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, tandis que les placements détenus à des fins de transaction, qui sont désignés au moyen de l'option de la juste valeur, sont présentés dans le résultat. (Se reporter à la rubrique « Application de l'option de la juste valeur » ci-dessous.)

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations liées aux contrats d'assurance vie, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes à ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge pour variations défavorables est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses font l'objet au minimum d'une révision annuelle et elles sont mises à jour afin de refléter les résultats et les conditions de marché réels. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée.

Revenus tirés des activités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. En vertu des PCGR du Canada, les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les variations des obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Coûts d'acquisition de polices : En vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Valeur des activités acquises : En vertu des PCGR des États-Unis, la valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition. En vertu des PCGR du Canada, la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des obligations liées aux indemnités d'assurance.

Réassurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif de nos bilans consolidés alors qu'en vertu des PCGR du Canada, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Fonds distincts : Les fonds distincts sont constatés dans nos bilans consolidés en vertu des PCGR des États-Unis. En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs de fonds distincts (désignés ainsi au Canada), ne sont pas constatés dans nos bilans consolidés.

Classement et évaluation de certains instruments financiers

Différences relatives à la présentation dans le bilan : Certains placements dans des actions de sociétés fermées évalués au coût sont inclus dans les autres actifs en vertu des PCGR des États-Unis et sont présentés dans les valeurs mobilières en vertu des PCGR du Canada. Par ailleurs, certains titres adossés à des créances hypothécaires que la direction prévoit vendre à court terme sont classés comme disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis et comme détenus à des fins de transaction en vertu des PCGR du Canada.

Différences relatives au reclassement de titres : Comme il est décrit à la note 3, conformément aux modifications apportées par l'ICCA aux chapitres 3855, 3861 et 3862, nous avons reclassé certains titres détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente en date du 1^{er} août 2008, en vertu des PCGR du Canada. En vue de la présentation de nos résultats selon les PCGR des États-Unis, nous avons reclassé ces titres le 1^{er} octobre 2008. Les contrats de placement garantis sur le marché municipal américain et les titres adossés à des créances hypothécaires sur le marché américain sont exclus du reclassement selon les PCGR des États-Unis parce que les entités qui détiennent ces titres ne sont pas autorisées à désigner des titres comme disponibles à la vente.

En vertu des PCGR du Canada, le 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé certains titres disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction dans les prêts, et reclassé certains prêts comme étant détenus à des fins de transaction. Se reporter à la note 1 pour plus de détails. De tels reclassements ne sont pas permis en vertu des PCGR des États-Unis.

Différences relatives à l'évaluation des pertes de valeur durables pour les titres de créance disponibles à la vente : En vertu des PCGR des États-Unis, la perte non réalisée liée à un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque : i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le coût après amortissement ne puisse être recouvert; ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte sur créance) même si elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est respectée, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être constaté dans les résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte sur créance liée au titre, la perte sur créance et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement. En vertu des PCGR du Canada, si une perte de valeur liée à un titre disponible à la vente est considérée comme durable, le total des pertes non réalisées est constaté dans les résultats.

En vertu des PCGR du Canada, une perte de valeur liée à un titre de créance disponible à la vente est reprise lorsque, dans une période ultérieure, la juste valeur de l'instrument augmente et que l'augmentation peut être objectivement rattachée à un événement dont la réalisation est postérieure à la comptabilisation de la perte de valeur. En vertu des PCGR des États-Unis, la reprise des pertes de valeur n'est pas permise pour les titres de créance disponibles à la vente.

Application de l'option de la juste valeur

Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 1^{er} novembre 2008, en vertu des PCGR des États-Unis, seuls les instruments financiers suivants pouvaient être mesurés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le résultat net : i) tout instrument financier hybride comportant un dérivé intégré nécessitant une comptabilisation séparée à sa juste valeur; ii) les droits de gestion. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les PCGR des États-Unis ont été révisés de façon à permettre à l'entité de comptabiliser à la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers aux termes du Topic 825-10, intitulé *Financial Instruments* (FASB Statement No. 159, intitulé *The Fair Value Option for Financial Assets and Liabilities*). Depuis le 1^{er} novembre 2006, en vertu des PCGR du Canada, tous les instruments financiers peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction au moment de leur constatation initiale (option de la juste valeur) (sous réserve de certaines restrictions imposées par le BSIF), pour autant que la juste valeur de l'instrument puisse être établie de façon fiable. La différence entre les PCGR découle principalement de l'application de l'option de la juste valeur à i) nos placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et maladie émis par nos services d'assurance en vertu des PCGR du Canada, mais non des PCGR des États-Unis, et à ii) certains de nos prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis en vertu des PCGR des États-Unis, mais non des PCGR du Canada.

Sociétés en commandite

En vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation totale. En vertu des PCGR du Canada, nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour ces placements, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.

Droits à la plus-value des actions

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. En vertu des PCGR des États-Unis, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté les lignes directrices exposées dans le Topic 718, intitulé *Compensation – Stock Compensation* (Topic 718) (FASB Statement No. 123 [révisé en 2004], intitulé *Share-Based Payment*, ainsi que les FSP s'y rapportant), qui exigent que la charge de rémunération liée à ces attributions soit évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires des nouvelles lignes directrices, les exigences du Topic 718 sont applicables aux attributions octroyées après leur adoption. Étant donné que les droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption des lignes directrices, nous continuons de les comptabiliser en vertu des lignes directrices comptables antérieures. En vertu des PCGR du Canada, en ce qui concerne les options sur actions attribuées qui sont assorties de droits à la plus-value des actions, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.

Passifs et capitaux propres

En vertu des PCGR des États-Unis, les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres. Les actions qui sont obligatoirement rachetables, exigeant le rachat par l'émetteur des instruments à une date précise ou lorsqu'un événement dont la réalisation est certaine se produit, sont

classées comme des passifs. En vertu des PCGR du Canada, les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres RBC TruCS ont été classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de nos états consolidés des résultats.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

En vertu du Topic 715, intitulé *Compensation – Retirement Benefits* (Topic 715) (Statement No. 158 publié par le FASB, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132[R]*), une entité est tenue i) de constater la situation de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux dans le bilan et ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes actuariels nets existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés existants non comptabilisés de même que le montant net des actifs ou des obligations transitoires existants non comptabilisés. Nous devons également évaluer les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice. Nous avons adopté ces exigences en 2009 et l'incidence de leur adoption est décrite plus loin à la rubrique Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la présente note.

Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence analogue au Topic 715. En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées doivent être évalués dans les trois mois précédant la fin de l'exercice. Nous évaluons notre obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Comptabilisation à la date de transaction

En vertu des PCGR des États-Unis, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos bilans consolidés et dans nos états consolidés des résultats. En vertu des PCGR du Canada, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans notre bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos états consolidés des résultats.

Garanties autres qu'en espèces

En vertu des PCGR des États-Unis, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans nos bilans consolidés à titre d'actif et une obligation correspondante de retour est comptabilisée à titre de passif si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie. En vertu des PCGR du Canada, elles ne sont pas comptabilisées dans nos bilans consolidés.

Droit de compensation

Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette en vertu des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada. Par suite de modifications récentes aux PCGR des États-Unis, une entité peut présenter le montant net de la juste valeur de ses contrats dérivés et des garanties en espèces connexes auprès d'une contrepartie avec laquelle elle a conclu un accord général de compensation, qu'il y ait ou non une intention de règlement sur une base nette. Cette permission n'est toutefois pas accordée en vertu des PCGR du Canada. Pour de plus amples renseignements sur cette modification, se reporter à la rubrique Principales modifications comptables – Compensation de montants liés à certains contrats, plus loin dans cette note. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites en vertu des PCGR du Canada.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

En ce qui a trait aux instruments financiers, les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les PCGR des États-Unis éliminent le report des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale de certains instruments dérivés dont la juste valeur est évaluée au moyen de

données inobservables. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et ces pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont reportés.

Produits dérivés et opérations de couverture – Instrument de couverture non dérivé

Certains actifs disponibles à la vente libellés en devises couvrent des dépôts libellés en devises. Afin d'être admissible à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR des États-Unis, l'instrument de couverture doit être un dérivé, à moins qu'il ne s'agisse d'une couverture contre le risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome ou qu'il ne soit lié à des conventions de prise ferme non constatées. Par conséquent, la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, y compris le gain ou la perte de change, est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que la variation de l'écart de conversion sur les dépôts libellés en devises étrangères est constatée en résultat, ce qui donne lieu à un décalage. En vertu des PCGR du Canada, un instrument de couverture non dérivé peut servir de couverture pour tout risque de change.

Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action

Lors du calcul du bénéfice par action en vertu des PCGR des États-Unis, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non distribués lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective. Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.

Écart de conversion cumulé

En vertu des PCGR des États-Unis, les gains et les pertes au titre de l'écart de conversion liés à nos établissements étrangers autonomes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ne peuvent être constatés en résultat que lorsque l'établissement étranger a été liquidé en totalité ou presque. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et les pertes au titre de l'écart de conversion peuvent être constatés en résultat lorsque survient une diminution de l'investissement net dans nos établissements étrangers autonomes, laquelle peut même être liée à une distribution de dividendes.

Prêts destinés à la vente

En vertu des PCGR des États-Unis, les prêts destinés à la vente sont constatés au moindre du coût et de la juste valeur. En vertu des PCGR du Canada, les prêts destinés à la vente à court terme sont évalués à la juste valeur de marché.

Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2009, l'actif net affecté de ces filiales s'élevait à 15,5 milliards de dollars (16,3 milliards en 2008).

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements présentés ci-après concernant nos régimes à prestations déterminées s'ajoutent à l'information présentée à la note 20.

En 2009, nous avons modifié notre date d'évaluation, la faisant passer du 30 septembre au 31 octobre, comme il est décrit à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis, précédemment dans cette note. L'incidence de l'adoption de cette exigence sur les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, est présentée dans le tableau suivant :

	2009		
	Solde au début de l'exercice		
	Avant l'adoption des exigences d'évaluation du Topic 715-20	Ajustements	Après l'adoption des exigences d'évaluation du Topic 715-20
Bénéfices non répartis	– \$	(14)\$	(14)\$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	523 \$	3 \$	526 \$

Au 31 octobre 2009, la situation de capitalisation et le taux d'actualisation selon la nouvelle date d'évaluation se présentaient comme suit :

	2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Autres actifs			
Coût des prestations de retraite payées d'avance	6 268 \$	25 \$	6 293 \$
Autres passifs			
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	6 810	1 340	8 150
Capitalisation – excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(542)\$	(1 315)\$	(1 857)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	6,30 %	6,32 %	

Les situations de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui se chiffrent à 542 millions de dollars et à 1 315 millions, respectivement, (355 millions et 1 272 millions en 2008) sont comptabilisées au poste Autres passifs du

bilan consolidé. Les obligations cumulées au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite totalisaient 6 451 millions de dollars au 31 octobre 2009 (5 757 millions en 2008).

Les montants avant impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu se détaillent comme suit :

	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Perte actuarielle nette	1 436 \$	221 \$	1 657 \$	761 \$	267 \$	1 028 \$
Coût (économie) au titre des services passés	42	(258)	(216)	62	(283)	(221)
(Actif) obligation transitoire	(6)	1	(5)	(8)	1	(7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (1)	1 472 \$	(36)\$	1 436 \$	815 \$	(15)\$	800 \$

(1) Le montant constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, totalise 959 millions de dollars (523 millions en 2008).

La perte actuarielle nette estimative et le coût des services passés liés aux régimes de retraite, qui sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amortis, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 131 millions de dollars et à 17 millions, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 2 millions par suite de l'amortissement d'actifs transitoires. La perte actuarielle nette estimative et les obligations transitoires liées aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui sont comprises dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amorties, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 10 millions de dollars et à néant, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 23 millions par suite de l'amortissement de l'économie au titre des services passés.

Valeurs mobilières

Le tableau suivant illustre la durée des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente. Se reporter à la note 3 pour connaître les raisons pour lesquelles ces titres sont considérés comme ayant subi une perte de valeur temporaire au 31 octobre 2009. Le montant brut des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis est plus élevé que celui calculé en vertu des PCGR du Canada et est présenté à la note 3, la différence tenant principalement au fait que certains de ces titres ont été désignés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés selon l'option de la juste valeur et également au reclassement de certains titres disponibles à la vente dans les prêts et créances en vertu des PCGR du Canada.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2009					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – Gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 213 \$	8 \$	– \$	– \$	1 213 \$	8 \$
Provinces et municipalités	148	4	93	2	241	6
Créances de l'État, des municipalités et des organismes américains	162	1	487	27	649	28
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	503	2	74	2	577	4
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	496	118	2 113	379	2 609	497
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	205	24	205	24
Titres autres que des TGC	724	15	275	68	999	83
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 382	42	1 887	305	3 269	347
Titres de participation	59	40	97	23	156	63
Titres de substitut de prêt	–	–	–	–	–	–
	4 687 \$	230 \$	5 231 \$	830 \$	9 918 \$	1 060 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à néant et à néant, respectivement et, pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à 197 millions de dollars et à 23 millions, respectivement.

	2008					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – Gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	958 \$	11 \$	– \$	– \$	958 \$	11 \$
Provinces et municipalités	883	72	26	5	909	77
Créances de l'État, des municipalités et des organismes américains	5 715	259	335	41	6 049	300
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	132	3	21	4	153	7
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	2 265	363	1 270	443	3 535	806
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	246	82	246	82
Titres autres que des TGC	3 546	294	155	26	3 701	320
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	4 762	494	1 369	382	6 131	876
Titres de participation	994	216	347	161	1 341	377
Titres de substitut de prêt	–	–	191	29	191	29
	19 255 \$	1 712 \$	3 960 \$	1 173 \$	23 214 \$	2 885 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à 103 millions de dollars et à 3 millions, respectivement et, pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à 109 millions et à 11 millions, respectivement.

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2009		2008		2007	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
	Canada	377 572 \$	61 %	369 378 \$	60 %	334 729 \$
États-Unis	147 697	24 %	147 196	24 %	139 556	25 %
Autres pays	90 276	15 %	98 162	16 %	86 409	15 %
	615 545 \$	100 %	614 736 \$	100 %	560 694 \$	100 %

Impôts sur les bénéfices

En vertu du Topic 740, intitulé *Income Taxes* (Topic 740) (FIN No. 48, intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109*), les avantages fiscaux sont constatés et évalués selon un modèle en deux étapes : i) une position fiscale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue,

c'est-à-dire une probabilité supérieure à 50 % et ii) l'avantage est évalué au montant en dollars qui correspond à la position dont la réalisation au moment du règlement final avec les autorités fiscales est plus probable qu'improbable. L'écart entre l'avantage fiscal constaté conformément au modèle prescrit par ces lignes directrices et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration de revenus correspond à l'avantage fiscal non constaté.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation du solde des avantages fiscaux non constatés (compte non tenu du montant des intérêts connexes) du 31 octobre 2008 au 31 octobre 2009 :

Rapprochement de la variation des avantages fiscaux non constatés

Solde au 31 octobre 2008	858 \$
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	34
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours de l'exercice considéré	185
Ajouter : Positions acquises ou prises en charge dans le cadre de regroupements d'entreprises	14
Déduire : Expiration de la prescription	(38)
Déduire : Règlements	(20)
Déduire : Taux de change et autres	(15)
Déduire : Diminutions liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	(11)
Solde au 31 octobre 2009	1 007 \$

Aux 31 octobre 2009 et 2008, les soldes de nos avantages fiscaux non constatés, déduction faite de tout montant d'intérêts connexes, s'établissaient à 1 007 millions de dollars et à 858 millions, respectivement; si ces avantages fiscaux étaient constatés, des tranches de 988 millions et de 827 millions, respectivement, auraient une incidence sur notre taux d'imposition effectif. Il est difficile de prévoir les variations des avantages fiscaux non constatés pour les 12 prochains mois.

En vertu du Topic 740, nous continuons de comptabiliser les intérêts et pénalités liés aux impôts sur les bénéfices dans la charge d'impôts. Aux 31 octobre 2009 et 2008, le montant des intérêts et des pénalités liés aux impôts sur les bénéfices, déduction faite des versements en dépôt effectués auprès des administrations fiscales, s'élevait à 40 millions de dollars et à 23 millions, respectivement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, le montant des intérêts et des pénalités a enregistré une augmentation nette de 17 millions de dollars.

RBC et ses filiales sont assujetties à l'impôt sur le revenu des gouvernements provinciaux et fédéral canadiens, des gouvernements fédéral, étatiques et locaux des États-Unis, ainsi que des gouvernements d'autres territoires étrangers. Les principaux territoires fiscaux dans lesquels RBC et ses filiales exercent leurs activités, ainsi que l'année d'imposition la plus récente faisant l'objet d'une vérification, sont les suivants : Canada – 2005, États-Unis – 2003 et Royaume-Uni – 2008.

Principales modifications comptables

Cadre d'évaluation de la juste valeur

En ce qui nous concerne, le Topic 820, intitulé *Fair Value Measurements and Disclosures* (Topic 820) (FASB No. 157, intitulé *Fair Value Measurements* et les prises de position connexes), a pris effet le 1^{er} novembre 2008, sauf en ce qui a trait à certains actifs non financiers et passifs non financiers, pour lesquels il prendra effet le 1^{er} novembre 2009.

Le Topic 820 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction organisée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Le Topic 820 exige qu'une entité utilise le plus possible des données observables et qu'elle réduise au minimum le recours aux données inobservables dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur de ses actifs et de ses passifs et exige également que l'entité tienne compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation des dérivés et d'autres passifs évalués à la juste valeur. En outre, il élimine le report des gains ou des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale de certains instruments dérivés dont la juste valeur est évaluée au moyen de données inobservables et interdit le recours à une décote pour bloc d'actions qui était auparavant appliquée aux titres négociés sur un marché actif que l'entité détenait en grand nombre. Au moment de l'adoption, les gains ou les pertes non réalisés à la comptabilisation initiale et les ajustements liés à une décote pour bloc d'actions, le cas échéant, seraient comptabilisés à titre d'ajustement transitoire dans les bénéfices non répartis.

Le Topic 820 établit, aux fins de la présentation d'informations, une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs

et des passifs. Des lignes directrices particulières aux termes du Topic 820 (FSP FAS 157-4, intitulé *Determining Fair Value When the Volume and Level of Activity for the Asset or Liability Have Significantly Decreased and Identifying Transactions That Are Not Orderly*), publiées le 9 avril 2009 par le FASB et entrées en vigueur le 1^{er} mai 2009 en ce qui nous concerne, fournissent des facteurs additionnels à prendre en compte pour l'évaluation à la juste valeur lorsque le niveau d'activité d'un marché pour un actif ou un passif a subi une baisse importante et pour déterminer si les cours sont liés à des opérations qui ne sont pas jugées ordonnées. Il accroît également les exigences d'informations à fournir concernant la juste valeur des instruments financiers. Des lignes directrices additionnelles en vertu du Topic 820 (ASU 2009-05, intitulé *Measuring Fair Value Liabilities*), publiées en août 2009, donnent des précisions sur les techniques d'évaluation qui doivent être appliquées pour évaluer la juste valeur lorsque le cours d'un passif identique sur un marché actif n'est pas disponible.

Se reporter à la note 2 pour obtenir la hiérarchie de la juste valeur et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3 en vertu des PCGR du Canada. Les soldes des instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis diffèrent de ceux établis en vertu des PCGR du Canada, principalement en raison des garanties autres qu'en espèces, de la comptabilisation à la date de la transaction, du choix de l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada pour les placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et maladie comparativement au classement dans les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, ainsi que de la comptabilisation des contreparties. Pour obtenir les montants de ces écarts de rapprochement, se reporter au tableau des éléments importants du rapprochement pour le bilan.

Par suite de l'adoption du Topic 820, il n'est plus nécessaire de procéder au report des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, qui était exigé conformément aux PCGR des États-Unis (EITF 02-3), *Issues Involved in Accounting for Derivative Contracts Held for Trading Purposes and Contracts Involved in Energy Trading and Risk Management Activities*. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des gains et pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, comptabilisés en vertu des lignes directrices antérieures, ont été reclassés en fonction d'autres catégories d'ajustement d'évaluation. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le montant total des ajustements de l'évaluation. Le solde résiduel de la provision pour les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, qui s'élevait à 38 millions de dollars après impôts, a été comptabilisé à titre d'ajustement transitoire et porté en augmentation de notre solde d'ouverture des bénéfices non répartis en vertu des PCGR des États-Unis.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

Le 15 février 2007, le FASB a publié des lignes directrices en vertu du Topic 825-10. Ces lignes directrices, qui permettent à l'entité de comptabiliser à la juste valeur certains actifs et passifs financiers et établissent de nouvelles exigences concernant l'information à fournir sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, ont pris effet, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2008. L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des éléments admissibles pour lesquels l'option de la juste valeur a été choisie au 1^{er} novembre 2008 a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis à titre d'ajustement de l'incidence cumulative, ce qui a donné lieu à une augmentation de 81 millions de dollars après impôts.

Notre méthode de comptabilisation relative à l'option de la juste valeur est décrite à la note 1 et à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis figurant dans la présente note. Le tableau suivant présente les catégories d'actifs et de passifs financiers qui, au 31 octobre 2009, étaient évalués selon l'option de la juste valeur conformément aux lignes directrices en vertu du Topic 815-15-25, intitulé *Derivatives and Hedging – Embedded Derivatives* (FASB Statement No. 155, intitulé *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statements No. 133 and 140*), et au Topic 825-10, ainsi que l'écart entre la juste valeur totale et la valeur totale à l'échéance contractuelle des prêts et des emprunts à long terme qui ont été évalués à la juste valeur en vertu de ces normes.

	2009		
	Juste valeur (valeur comptable) totale	Valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur à l'échéance contractuelle
Actifs financiers			
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	2 773 \$	2 773 \$	– \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction	1 718	s.o.	s.o.
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	18 911	18 914	(3)
Prêts – prêts de détail	214	214	–
Prêts – prêts de gros	2 818	2 934	(116)
Prêts productifs	2 441	2 557	(116)
En souffrance de 90 jours ou plus mais non compris dans les prêts douteux	377	377	–
Passifs financiers			
Dépôts			
Particuliers	2 605 \$	2 605 \$	– \$
Entreprises et gouvernements	40 335	40 167	168
Banques	10 880	10 880	–
Engagements afférents aux biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	21 628	21 626	2
Autres passifs	240	240	–
Débitures subordonnées	110	120	(10)

Les pertes non réalisées de ces actifs et de ces passifs imputées aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 se sont établies à 443 millions de dollars. Le montant des variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit lié aux prêts et aux créances et aux modifications de nos écarts de taux liés à nos instruments financiers et la méthode de détermination de ce montant sont présentés à la note 2. Les variations de la juste valeur depuis le 1^{er} novembre 2008 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC ont donné lieu à une augmentation de la juste valeur de nos passifs liés aux dépôts à terme de 550 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la diminution de nos écarts de taux à l'égard des passifs liés aux dépôts à terme libellés en dollars canadiens et en dollars américains par suite de l'amélioration des conditions du marché du crédit. Les variations de la juste valeur au cours de la période attribuables aux modifications de nos écarts de taux à l'égard des prêts de gros et des débiteures subordonnées, respectivement, ne sont pas importantes.

Les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs de ces titres d'emprunt et prêts sont évalués en fonction de leur taux d'intérêt et comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Produits dérivés et opérations de couverture

Le 19 mars 2008, le FASB a publié les lignes directrices en vertu du Topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging* (Topic 815) (FASB Statement No. 161, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133*). Ces lignes directrices exigent qu'une entité explique comment et pourquoi elle utilise les dérivés, comment elle comptabilise ceux-ci et tout élément couvert connexe et quelle est l'incidence des dérivés et des éléments couverts sur sa situation financière, son rendement et ses flux de trésorerie. Les lignes directrices qui, en ce qui nous concerne, ont pris effet le 1^{er} février 2009 n'ont pas modifié la façon dont nous comptabilisons les dérivés et les éléments couverts et, par conséquent, leur adoption n'a pas eu d'incidence sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés. Se reporter aux notes 1 et 7 pour plus de renseignements sur notre utilisation des instruments dérivés et des activités de couverture.

Juste valeur des dérivés selon les principaux types de produits

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

	2009			
	Désignés comme des instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (1)
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	
Actifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	1 130 \$	2 107 \$	– \$	50 732 \$
Contrats de change	–	–	139	25 598
Produits dérivés de crédit	–	–	–	5 320
Autres contrats	–	–	–	7 359
Total	1 130 \$	2 107 \$	139 \$	89 009 \$
Passifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	1 493 \$	82 \$	– \$	46 551 \$
Contrats de change	–	–	327	23 832
Produits dérivés de crédit	–	–	–	4 418
Autres contrats	–	–	–	7 844
Total	1 493 \$	82 \$	327 \$	82 645 \$
Instruments financiers non dérivés	– \$	– \$	5 233 \$	s.o.

(1) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 257 millions de dollars et des régimes 401(k) de 3 millions.

s.o. : sans objet

Activités de couverture selon les principaux types de produits

	2009		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur			
Tranche inefficace			
Contrats de taux d'intérêt	9 \$	s.o. \$	s.o. \$
Couvertures des flux de trésorerie			
Tranche inefficace			
Contrats de taux d'intérêt	9	s.o.	s.o.
Tranche efficace			
Contrats de taux d'intérêt	s.o.	s.o.	185
Reclassées dans les résultats au cours de la période (1)			
Contrats de taux d'intérêt	s.o.	53	s.o.
Couvertures de l'investissement net			
Pertes de change	s.o.	s.o.	(2 971)
Gains liés aux couvertures			
Contrats de change	s.o.	s.o.	1 982
Instruments financiers non dérivés	s.o.	s.o.	417
	18 \$	53 \$	(387) \$

(1) Des gains après impôts de 37 millions de dollars ont été reclassés, passant du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

s.o. : sans objet

Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

	2009
(Charge) revenu net d'intérêt	
Taux d'intérêt et crédit	1 789 \$
Capitaux propres	169
Opérations de change et opérations sur marchandises (1)	641
Total	2 599 \$

(1) Incluant des métaux précieux.

Caractéristiques liées à des situations incertaines

Certains de nos instruments dérivés sont assortis de dispositions qui lient les exigences en matière de garantie aux cotes de crédit qui nous sont attribuées par les principales agences de notation. Si nos cotes de crédit diminuaient, certaines contreparties aux instruments dérivés pourraient demander le paiement immédiat du passif dérivé net ou une garantie à un jour immédiate et continue à l'égard de ce passif. La juste valeur nette totale de l'ensemble des instruments dérivés assortis d'exigences en matière de garantie, qui sont en position de passif net au 31 octobre 2009, s'établit à 10,5 milliards de dollars, montant au titre duquel nous avons donné une garantie de 6,4 milliards dans le cours normal des activités. Si nos cotes de crédit avaient baissé à BBB au 31 octobre 2009, nous aurions été tenus de donner un montant additionnel de 2,2 milliards de dollars en garantie aux contreparties de ces contrats. Dans l'éventualité où nos cotes de crédit baisseraient en deçà de BBB, nous ne nous attendons pas à ce que le montant supplémentaire qui devrait être donné en garantie soit important.

Dérivés de crédit et garanties

Le 12 septembre 2008, le FASB a publié les lignes directrices en vertu du Topic 815 (FSP FAS 133-1 et FIN 45-4, intitulé *Disclosures about Credit Derivatives and Certain Guarantees: An Amendment of FASB Statement No. 133 and FASB Interpretation No. 45; and Clarification of the Effective Date of FASB Statement No. 161*). Ces lignes directrices modifient les lignes directrices antérieures en la matière en ce sens qu'elles exigent la présentation d'informations supplémentaires sur les répercussions défavorables possibles des variations du risque de crédit sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie des entités qui vendent des dérivés de crédit, y compris ceux qui sont incorporés à des instruments hybrides. Les lignes directrices modifient également le Topic 460, intitulé *Guarantees* (FIN 45, intitulé *Guarantor's Accounting and Disclosure Requirements for Guarantees, Including Indirect Guarantees of Indebtedness to Others*), en ce sens qu'elles exigent la présentation d'informations supplémentaires sur l'état actuel du risque lié au paiement ou à l'exécution d'une garantie. Les lignes directrices particulières en vertu du Topic 815 mentionnées ci-dessus qui, en ce qui nous concerne, ont pris effet le 1^{er} novembre 2008, modifient les obligations d'information concernant les dérivés de crédit et certaines garanties et, par conséquent, ils n'ont eu aucune incidence sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Événements ou circonstances qui obligerait le vendeur à s'acquitter de ses obligations en vertu du dérivé de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Ils offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit précis comme un défaut de paiement ou une faillite.

Dérivés de crédit vendus

Le tableau ci-dessous illustre les dérivés de crédit pour lesquels nous vendons une protection de crédit. Ces dérivés ont été classés comme des titres jouissant d'une cote de première qualité ou d'une cote de qualité inférieure, en fonction de la qualité du crédit de l'actif référencé sous-jacent lié au dérivé de crédit. La valeur nominale de la plupart des dérivés de crédit représente le montant maximal que nous sommes tenus de payer. Cependant, nous ne surveillons pas uniquement le risque lié aux dérivés de crédit auquel nous sommes exposés en nous basant sur la valeur nominale, car cette mesure ne tient pas compte de la probabilité de réalisation. Par conséquent, la valeur nominale ne constitue pas un indicateur fiable du risque lié à ces contrats auquel nous sommes exposés.

Dérivés de crédit – protection vendue selon la cote/l'échéance

	2009					
	Paiement maximal/valeur nominale				Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
Swaps sur défaillance (1)						
Cote de première qualité (2)	6 380 \$	19 864 \$	5 338 \$	31 582 \$	227 \$	1 105 \$
Cote de qualité inférieure (2)	1 668	6 880	1 489	10 037	74	1 377
Aucune cote	707	7 279	532	8 518	33	368
	8 755 \$	34 023 \$	7 359 \$	50 137 \$	334 \$	2 850 \$
Options panier sur défaillance						
Aucune cote (3)	1 161 \$	4 538 \$	2 543 \$	8 242 \$	– \$	1 074 \$
Total (4)	9 916 \$	38 561 \$	9 902 \$	58 379 \$	334 \$	3 924 \$

(1) Les swaps sur défaillance comprennent les swaps sur rendement total qui représentent une tranche nominale de l'ensemble du portefeuille.

(2) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.

(3) Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique. Par conséquent, aucune cote n'a été attribuée, car aucune cote ne peut être raisonnablement attribuée aux actifs sous-jacents.

(4) Au 31 octobre 2009, la valeur nominale et la valeur comptable nette de la protection de crédit vendue relativement à laquelle nous détenons une protection achetée assortie d'actifs sous-jacents identiques se chiffraient à 48,7 milliards de dollars et à 2,5 milliards, respectivement.

Garanties

Le tableau suivant illustre les principales garanties que nous avons fournies à des tiers, selon la cote de première qualité ou de qualité inférieure.

	2009				Valeur comptable
	Montant maximal possible des paiements futurs			Total	
	Cote de première qualité (1)	Cote de qualité inférieure (1)	Aucune cote		
Dérivés de crédit et options de vente position vendeur (2)	7 508 \$	3 813 \$	8 399 \$	19 720 \$	1 049 \$
Facilités de garantie de liquidités	23 806	1 176	–	24 982	66
Produits à valeur stable	21 777	–	–	21 777	260
Lettres de crédit de soutien et garanties de bonne fin (3)	11 236	6 778	68	18 082	96
Rehaussements de crédit	3 240	–	–	3 240	45
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	1 103	–	–	1 103	–

(1) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.

(2) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des options panier sur défaillance d'un montant de 1,9 milliard de dollars et à des options de vente position vendeur d'un montant de 6,5 milliards.

(3) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des lettres de crédit de soutien et garanties de bonne fin pour lesquelles le montant maximal possible des paiements futurs s'élève à 68 millions de dollars, car aucune cote n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'entité sous-jacente liée à ces garanties.

Opérations de titrisation et EDDV

Le 11 décembre 2008, le FASB a modifié les lignes directrices de présentation de l'information en vertu du Topic 860, intitulé *Transfers and Servicing* (Topic 860) et le Topic 810, intitulé *Consolidation* (Topic 810) (FSP FAS 140-4 et FIN 46(R)-8, intitulé *Disclosures by Public Entities about Transfer of Financial Assets and Interests in Variable Interest Entities*), qui modifie les exigences de présentation de l'information du FASB Statement No. 140, intitulé *Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities*, et en vertu duquel les sociétés ouvertes doivent fournir des informations supplémentaires sur leur intervention continue dans les actifs financiers transférés et sur le risque connexe conservé, ainsi que sur tout soutien contractuel ou autre fourni et sur tout soutien financier futur aux structures d'accueil. Cet énoncé modifie également les exigences de présentation de l'information précédentes du FIN 46 (révisé en décembre 2003), intitulé *Consolidation of Variable Interest Entities*, et il exige que les sociétés ouvertes, y compris les promoteurs qui détiennent des droits variables dans une entité à détenteurs de droits variables, fournissent des informations supplémentaires sur leur participation à des entités à détenteurs de droits variables. Les nouvelles obligations d'information, en ce qui nous concerne, ont pris effet le 1^{er} novembre 2008 et n'ont eu aucune incidence sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Opérations de titrisation

Nos opérations de titrisation par principal type de produit, notre intervention continue dans les actifs transférés et le risque connexe conservé sont décrits à la note 5.

Le tableau suivant illustre le total de l'actif de la structure d'accueil admissible que nous utilisons pour les prêts sur cartes de crédit titrisés et le classement des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés qui sont liés aux opérations que nous concluons avec la structure d'accueil admissible et avec des structures d'accueil, ainsi que le total de l'actif de la structure d'accueil admissible. Se reporter à la note 5 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

	2009	
	Droits liés aux opérations de titrisation	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux
Total de l'actif de la structure d'accueil admissible (1)	3 923 \$	s.o. \$
Actif figurant au bilan		
Titres – détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente	1 014 \$	1 479 \$
Prêts – de détail et de gros	6	–
Dérivés	–	203
Total	1 020 \$	1 682 \$
Passif figurant au bilan		
Dérivés	6 \$	673 \$
Total	6 \$	673 \$

(1) Représente le solde résiduel du capital des actifs détenus par la structure d'accueil admissible, calculé selon les informations les plus à jour disponibles.

s.o. : sans objet

EDDV

Nous effectuons des analyses qualitatives et, dans certains cas, des analyses quantitatives afin de déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV et nous nous basons pour ce faire sur les faits et circonstances ainsi que sur nos droits dans l'EDDV. Nous pouvons également détenir des droits variables significatifs dans des EDDV et nous ne consolidons pas ces EDDV, mais nous avons comptabilisé, dans nos bilans consolidés, les actifs et les passifs découlant de nos opérations avec ces EDDV et de notre participation à ces dernières. Le tableau suivant illustre ces informations. De plus, le Topic 810 exige la présentation d'informations sur les EDDV dont nous sommes le promoteur et dans lesquelles nous détenons des droits variables. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une EDDV, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et de facteurs quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'EDDV, notre participation continue dans l'EDDV et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'EDDV. Le tableau illustre également les EDDV dont nous sommes le promoteur et dans lesquelles nous détenons un droit variable, même si ce droit n'est pas significatif.

	2009						Total
	Conduits multicédants (1)	EDDV de financement structuré	EDDV de création de produits de crédit (2)	Conduits de tiers	Fonds de placement	Autres (3)	
Total de l'actif des EDDV non consolidées	26 181 \$	10 866 \$	2 662 \$	575 \$	110 \$	123 581 \$	163 975 \$
Actif figurant au bilan							
Encaisse et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	27 \$	27 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	–	–	–	–	–	119	119
Titres – détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	4	1 308	–	–	32	93	1 437
Prêts – de détail et de gros	1 683	1 499	–	119	–	–	3 301
Dérivés	–	30	698	–	–	–	728
Autres produits	–	–	–	–	–	240	240
Total	1 687 \$	2 837 \$	698 \$	119 \$	32 \$	479 \$	5 852 \$
Passif figurant au bilan							
Dérivés	– \$	– \$	168 \$	– \$	25 \$	– \$	193 \$
Autres passifs	86	–	904	–	–	1	991
Total	86 \$	– \$	1 072 \$	– \$	25 \$	1 \$	1 184 \$
Risque de perte maximal	26 550 \$	3 577 \$	505 \$	250 \$	32 \$	196 \$	31 110 \$

- (1) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2009. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2009 se chiffrait à 18 908 millions de dollars.
- (2) Sont exclus de ce tableau des titres détenus à des fins de transaction que nous avons transférés à ces EDDV à titre de garantie des effets capitalisés émis par les EDDV au 31 octobre 2009. Les transferts ne satisfont pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu du Topic 860; par conséquent, ces actifs demeurent inscrits à nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis. Se reporter à l'analyse sur la création de produits de crédit qui est présentée ci-après.
- (3) Comprend les fonds liés aux crédits d'impôt et les fonds communs de placement dont nous sommes le promoteur et qui sont décrits dans l'analyse portant sur les autres structures importantes.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs des EDDV consolidées que nous inscrivons à nos bilans consolidés.

	2009			
	EDDV de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total
Actif consolidé (2), (3)				
Trésorerie	55 \$	65 \$	– \$	120 \$
Titres – détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	1 025	481	–	1 506
Prêts – de détail et de gros	1 496	–	11 356	12 852
Autres actifs	44	42	34	120
	2 620 \$	588 \$	11 390 \$	14 598 \$
Passif consolidé				
Autres passifs (4)	2 445 \$	62 \$	– \$	2 507 \$

- (1) Comprend les actifs de la société en commandite RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (le garant).
- (2) Au 31 octobre 2009, nos structures de rémunération détenaient 64 millions de dollars de nos actions ordinaires, montant qui est comptabilisé à titre d'actions autodétenues et qui représente le total de l'actif de ces structures. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (3) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des EDDV consolidées connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidités ou des rehaussements de crédit aux EDDV ou que nous ne concluons des opérations sur produits dérivés avec ces dernières. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque EDDV consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de l'EDDV. Si certains événements de crédit surviennent, les actifs du garant, qui sont des prêts hypothécaires, seront utilisés pour régler les obligations couvertes émises par RBC. Au moment de la consolidation, nous éliminons le prêt que nous fournissons au garant pour l'achat des prêts hypothécaires.
- (4) Les autres passifs représentent généralement les effets émis par les EDDV.

Les informations présentées ci-dessous doivent être lues parallèlement à celles présentées à la note 6.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous n'avons aucune participation ni aucun droit conservé dans les six programmes de papier commercial adossé à des actifs offerts par des structures multicédantes (conduits multicédants) que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la signature de documents et la surveillance des opérations. Le papier commercial qu'émet chaque conduit multicédants est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédants et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit. Nous pouvons également acheter du papier commercial émis par nos conduits

multicédants en notre qualité d'agent des placements, afin de faciliter les liquidités générales du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Les facilités de liquidités liées à l'opération constituent des facilités consenties et elles égalent généralement 102 % des plafonds de financement établis par les conduits en vertu des conventions d'achat de créances. Nos facilités de liquidités à l'échelle du programme constituent des facilités non consenties aux termes desquelles nous pouvons, sans toutefois y être tenus, consentir des avances sous forme de prêts aux conduits multicédants. Ces facilités fournissent aux conduits multicédants une autre source de financement advenant le cas où ceux-ci n'auraient pas accès au marché du papier commercial. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédants n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de liquidités, pour régler le papier commercial arrivant à échéance. La facilité de rehaussement de crédit représente au moins 10 % de la valeur nominale du papier commercial en circulation. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de liquidités et de crédit. Certains conduits multicédants ont effectué des prélèvements sur des facilités de garantie de liquidité. Se reporter aux notes 4 et 25 pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Chaque opération est structurée à l'aide d'un rehaussement de crédit lié à l'opération fourni par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir de multiples pertes subies.

Un tiers non lié est exposé à une « position de perte de premier niveau des conduits multicédants », telle que celle-ci est définie à la note 6. En vertu de cette position, il doit prendre en charge les pertes subies, le cas échéant, avant nous en notre qualité de fournisseur de facilités de rehaussement de crédit ou de facilités de liquidités à l'échelle du programme. Pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire des conduits multicédants, nous avons effectué des analyses quantitatives dans le cadre desquelles nous avons calculé les flux de trésorerie liés aux actifs des conduits multicédants et leur probabilité de défaillance ou la révision à la baisse de leurs cotes de crédit au moyen de la méthode de Monte-Carlo, pour laquelle le risque de crédit constitue une variable principale. Nous avons également analysé la variabilité à laquelle nous sommes exposés en raison des frais administratifs engagés par les entités. Nous avons ensuite ajouté le montant de cette perte prévue aux pertes liées au risque de crédit que nous prévoyons subir pour calculer le total des pertes prévues d'un conduit multicédants. Selon notre analyse, nous ne sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs (conduits de tiers)

principalement grâce à la prestation de facilités de liquidités. Tout comme les autres institutions financières, nous devons fournir du financement au titre de ces facilités si ces conduits de tiers ne disposent pas de fonds suffisants pour régler le papier commercial en circulation. Comme nos facilités de soutien de liquidités ne nous exposent pas à la majorité des pertes prévues, nous ne consolidons pas ces conduits.

EDDV de financement structuré

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès d'EDDV de titres à enchères américains. Nous vendons également des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères. Dans certains cas, nous avons recours à des analyses des pertes prévues pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire des titres à enchères américains sous forme d'EDDV et des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères, lorsque l'analyse qualitative n'est pas suffisante. Les calculs des pertes prévues tiennent compte des cotes de crédit attribuées aux actifs, du taux de recouvrement et des cotes attribuées aux entreprises, qui servent de paramètres d'entrée aux fins des divers scénarios concernant les flux de trésorerie et les pertes sur créances. Dans le cas des titres à enchères américains sous forme d'EDDV, les analyses des pertes prévues sont fondées sur le risque de crédit lié à la tranche des titres de créance qui ne sont pas garantis par un gouvernement. Nous tenons également compte du risque de taux en déterminant les taux d'intérêt prévus des divers indices. À l'aide de tous ces paramètres d'entrée, nous calculons la variabilité des flux de trésorerie liés aux écarts excédentaires et déterminons si nous sommes exposés à la majeure partie de la variabilité liée aux billets que nous détenons dans les titres à enchères américains sous forme d'EDDV, ou aux lettres de crédit et aux facilités de liquidités dans le cas des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères.

Nous avons vendu des titres à enchères à une EDDV non affiliée et non consolidée à leur juste valeur de marché. L'achat de ces titres à enchères par cette entité a été financé grâce à un prêt que nous lui avons consenti, prêt qui est garanti par divers actifs de l'entité. Nous sommes, relativement à ce prêt, exposés à des pertes sur créances liées aux titres à enchères, mais ces pertes sont atténuées par la qualité élevée du crédit des titres à enchères. L'entité conclut également des opérations sur produits dérivés pour lesquels nous pourrions être le garant des obligations de l'EDDV. Le risque de crédit lié à l'EDDV auquel nous sommes exposés en raison de ces garanties n'est pas important, car ces dernières sont soutenues par des nantissements en espèces et car les produits dérivés sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Nous occupons divers rôles administratifs pour l'EDDV, agissons notamment en qualité d'agent de revente pour les titres à enchères, et

touchons des honoraires en fonction des services fournis. Les contrepartistes aux dérivés de taux d'intérêt sont exposés à la majeure partie de la variabilité à laquelle l'EDDV est exposée; par conséquent, nous ne consolidons pas cette entité.

Création de produits de crédit

Dans certains cas, nous investissons dans les effets capitalisés et non capitalisés émis par les EDDV de création de produits de crédit. Nous pouvons transférer nos actifs aux EDDV à titre de garanties des effets capitalisés et être tenus de racheter ces actifs ultérieurement. Les investisseurs dans les effets capitalisés ne sont pas exposés au risque de crédit ni au risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous sommes tenus de racheter les actifs pour un montant égal à leur valeur nominale; cependant, nous atténuons en grande partie le risque de crédit et le risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous pouvons remplacer ceux-ci. Les effets non capitalisés sont de rang supérieur aux effets capitalisés. Les investisseurs dans ces effets capitalisés et non capitalisés sont exposés au risque de crédit en raison de la protection de crédit fournie aux EDDV, selon le rang de ces effets. En notre qualité de contrepartiste, nous assumons en outre le risque de crédit connexe de contrepartie des EDDV. À l'heure actuelle, pour certaines EDDV, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus d'être le seul agent payeur et émetteur de la plupart de ces EDDV. D'autres tiers indépendants assurent les autres fonctions exigées pour ce type de produit.

Fonds de placement

Les fonds de placement sont généralement financés au moyen de placements que nous effectuons ou que des tiers investisseurs effectuent. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Par l'intermédiaire de nos placements dans certains fonds, nous pouvons être exposés au risque de marché lié aux placements sous-jacents. Nous pouvons également être exposés à un risque de contrepartie découlant des opérations visant des dérivés sur actions.

Autres structures importantes

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les actifs, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous sommes également les promoteurs de nos fonds communs de placement étant donné notre capacité à influencer sur les décisions de placement de ces fonds et notre engagement continu dans la gestion de ces fonds.

Compensation de montants liés à certains contrats

Le 30 avril 2007, le FASB a publié des lignes directrices du FSP FIN 39-1, intitulé *Amendment of FASB Interpretation No. 39*, qui modifient certains aspects du Topic 210-20, intitulé *Balance Sheet – Offsetting*, et du Topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging (FIN 39, Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts)*. Ces modifications permettront à une entité publiante de compenser la juste valeur des instruments dérivés et du droit de récupérer les garanties en espèces (une créance) ou de l'obligation de rembourser les garanties en espèces (une dette) par la juste valeur des instruments dérivés conclus avec une même contrepartie en vertu d'un même accord général de compensation, peu importe s'il y a intention ou non de procéder à un règlement net. Nous avons adopté la norme le 1^{er} novembre 2008, et conformément à cette norme, nous avons

compensé la juste valeur dans notre bilan consolidé préparé selon les PCGR des États-Unis de la façon suivante, qui tient compte des résultats des périodes comparatives : au 31 octobre 2009, la juste valeur des instruments dérivés déduite des actifs et des passifs dérivés s'établissait à 62,9 milliards de dollars (76,2 milliards au 31 octobre 2008); au 31 octobre 2009, une garantie en espèces de 7,9 milliards et de 3,5 milliards, respectivement (5,0 milliards et 7,5 milliards au 31 octobre 2008, respectivement) a été portée en déduction des actifs et des passifs dérivés; au 31 octobre 2009, nous détenions 9,1 milliards (6,3 milliards au 31 octobre 2008) de garanties liées aux dérivés, dont une tranche de 7,3 milliards (4,7 milliards au 31 octobre 2008) pouvait être portée en déduction du risque de crédit.

Modification des directives relatives à la perte de valeur de l'EITF Issue No. 99-20

Le 12 janvier 2009, le FASB a modifié les directives relatives à la perte de valeur en vertu du Topic 325-40, intitulé *Investments – Other – Beneficial Interests in Securitized Financial Assets* (FSP EITF 99-20-1, *Amendments to the Impairment Guidance of EITF Issue No. 99-20*, qui modifie l'EITF 99-20, *Recognition of Interest Income and Impairment on Purchased and Retained Beneficial Interests That Continue to Be Held by a Transferor in Securitized Financial Assets*), afin d'harmoniser davantage le modèle relatif à la perte de valeur avec celui du Topic 320-10, intitulé *Investments – Debt and Equity Securities* (FASB Statement No. 115, *Accounting*

for certain Investments in Debt and Equity Securities). Plus particulièrement, les modifications exigent que la direction évalue s'il est probable qu'un changement défavorable se soit produit à l'égard des flux de trésorerie estimatifs liés à certains droits de bénéficiaire dans les actifs financiers titrisés au lieu d'utiliser les hypothèses des participants du marché dans le cadre de l'évaluation des flux de trésorerie futurs. En ce qui nous concerne, les modifications ont pris effet le 1^{er} novembre 2008, et leur adoption n'a pas eu une incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Avantages fiscaux liés aux dividendes versés à titre d'attributions sous forme de paiements à base d'actions

En juin 2007, le FASB s'est rallié au consensus de l'EITF au sujet du Topic 718-740, intitulé *Compensation – Stock Compensation – Income Taxes* (EITF 06-11, *Accounting for Income Tax Benefits of Dividends on Share-Based Payment Awards*), qui touche les avantages fiscaux réalisés sur le versement de dividendes dans le cadre de certaines ententes de paiement à base d'actions, le versement de ces dividendes pouvant être traité comme une charge de rémunération déductible aux fins fiscales. En vertu de la norme, un avantage fiscal réalisé sur des dividendes ou des équivalents de dividendes imputés aux bénéficiaires non répartis et versés à des employés pour des actions de participation ou des

unités d'actions de participation dont les droits n'ont pas été acquis ou pour des options d'actions en cours doit être comptabilisé à titre d'augmentation du surplus d'apport. Ces avantages fiscaux sont considérés comme des avantages fiscaux excédentaires selon le Topic 718. L'EITF est également parvenu au consensus final suivant : si l'estimation d'une entité concernant les extinctions augmente (donnant ainsi lieu à une charge de rémunération), le montant des avantages fiscaux connexes qui sont reclassés du surplus d'apport à l'état des résultats devrait se limiter au compte des avantages fiscaux excédentaires. En ce qui nous concerne, cette norme a pris effet le 1^{er} novembre 2008, et son adoption n'a pas eu une incidence importante sur notre situation financière ni nos résultats d'exploitation consolidés.

Perte de valeur durable d'un titre

Le 9 avril 2009, le FASB a publié le Topic 320, intitulé *Investments – Debt and Equity Securities* (Topic 320) (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2, *Recognition and Presentation of Other-than-Temporary Impairments*), qui modifie les directives en matière d'évaluation d'une perte de valeur et les principes de constatation de la perte de valeur durable pour les titres de créance et accroît les exigences de présentation et d'informations à fournir pour les titres de créance et de capitaux propres. Conformément à ces lignes directrices, la perte non réalisée liée à un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque : i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le coût après amortissement ne puisse être recouvré ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte sur créance) même si elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est respectée, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être imputé aux résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte de crédit liée au titre, la perte sur créance et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement. En ce qui nous concerne, ces directives ont pris effet le 1^{er} mai 2009. À l'adoption de la norme, le solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis a augmenté et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 225 millions de dollars après impôts.

Cumul des pertes de valeur durables sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance disponibles à la vente

	2009
Pertes sur créances liées aux titres de créance ayant subi une perte de valeur durable à l'adoption du Topic 320 (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2) au 1 ^{er} mai 2009	322 \$
Pertes sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui n'avaient pas fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	64
Pertes sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui avaient fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	38
Réductions liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous serons tenus de les vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement	(19)
Réductions liées aux titres vendus ou échus au cours de la période	(4)
Solde à la fin	401 \$

Se reporter à la note 3 pour obtenir la méthode et les principales données utilisées pour déterminer les pertes sur créances.

Pertes de valeur durables des titres de créance disponibles à la vente

	2009
Pertes sur créances liées aux titres que nous n'avons pas l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous ne devons pas les vendre	102 \$
Total des pertes liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous devons les vendre	165
Total des réductions de valeur des titres de créance constatées aux résultats	267 \$
Ajouter : pertes non liées au crédit sur les titres de créance constatées dans les autres éléments du résultat étendu (avant impôts sur les bénéficiaires) (1)	21
Total des pertes de valeur durables réalisées et non réalisées (2)	288 \$

- (1) Le solde présenté exclut un montant brut de 519 millions de dollars au titre des gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux titres dont la juste valeur a été recouvrée et a excédé le coût après amortissement depuis les réductions de valeur initiales.
- (2) Représente le total des réductions de valeur et des pertes non liées au crédit découlant des titres de créance ayant subi une perte de valeur durable constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu depuis le 1^{er} mai 2009, soit la date où nous avons adopté le Topic 320.

Événements postérieurs à la date du bilan

En mai 2009, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 855-10, intitulé *Subsequent Events* (Topic 855-10) (FASB Statement No. 165, intitulé *Subsequent Events*), lesquelles ont pris effet pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. Le Topic 855-10 exige de communiquer la

date jusqu'à laquelle l'entité a évalué les événements postérieurs à la date du bilan et la justification de cette date. Nous avons évalué les événements postérieurs à la date du bilan jusqu'au 3 décembre 2009 inclusivement, soit la date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé nos états financiers consolidés annuels de 2009.

Modifications comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes comptables décrites ci-dessous sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a remplacé les directives en vertu du Topic 805, intitulé *Business Combinations* [FASB Statement No. 141 (révisé en 2007), *Business Combinations*, qui remplace le FASB Statement No. 141, *Business Combinations*]. Les nouvelles directives qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009 reprennent les principales exigences des directives initiales, notamment l'utilisation de la méthode d'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises et l'identification d'un acquéreur pour chaque regroupement. Les nouvelles exigences importantes comprennent ce qui suit :

- Davantage de catégories d'actifs acquis et de passifs pris en charge doivent être évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition;
- Tous les coûts d'acquisition doivent être passés en charges;
- La part des actionnaires sans contrôle dans les filiales doit être évaluée initialement à la juste valeur et classée à titre d'élément distinct des capitaux propres.

Comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge découlant d'éventualités lors d'un regroupement d'entreprises

En avril 2009, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 805-20, intitulé *Business Combinations – Identifiable Assets and Liabilities and Any Noncontrolling Interest* (FSP No. 141 (R)-1, *Accounting for assets acquired and liabilities assumed in a business combination that arise from contingencies*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives exigent de l'acquéreur qu'il évalue les actifs acquis et les passifs pris en charge découlant d'éventualités lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition si celle-ci peut être déterminée. Si la juste valeur ne peut être déterminée, alors les critères de constatation et les directives du Topic 450, intitulé *Contingencies* (FASB Statement No. 5, intitulé *Accounting for Contingencies*), et du Topic 450-20, intitulé *Contingencies – Loss Contingencies* (FIN 14, intitulé *Reasonable Estimation of the Amount of a Loss, an interpretation of FASB Statement No. 5*) s'appliquent. Après la constatation initiale, une société doit élaborer une formule systématique et logique pour les évaluations subséquentes des passifs, selon leur nature.

Part des actionnaires sans contrôle

En décembre 2007, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 810, intitulé *Consolidation* (FASB Statement No. 160, *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB No. 51*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Les principales exigences comprennent ce qui suit :

- Toute participation dans les filiales détenue par des parties autres que la société mère doit être présentée séparément des capitaux propres de la société mère;
- Le montant du bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et la part des actionnaires sans contrôle doivent être indiqués clairement et présentés dans l'état consolidé des résultats;
- Après l'obtention d'un contrôle, tout changement dans une participation qui n'entraîne pas une perte de contrôle doit être comptabilisé comme une opération sur capitaux propres;
- Tout changement à l'égard d'une participation dans une filiale consolidée qui entraîne une perte de contrôle et la déconsolidation de cette filiale donnera lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte et toute participation minoritaire restante dans l'ancienne filiale sera initialement évaluée à la juste valeur.

Instruments d'emprunt convertibles

En mai 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 470-20, intitulé *Debt with Conversion and Other Options* [FSP APB 14-1, *Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (Including Partial Cash Settlement)*]. Ces directives précisent que les émetteurs d'instruments d'emprunt convertibles doivent comptabiliser séparément les composantes passif et capitaux propres de façon à refléter adéquatement le taux d'emprunt de l'entité qui s'appliquait à un instrument d'emprunt non convertible. En ce qui nous concerne, les directives prendront effet le 1^{er} novembre 2009.

Comptabilisation des opérations de transfert d'un actif financier et de financement du rachat de cet actif

En février 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 860 (FSP No. FAS 140-3, *Accounting for Transfers of Financial Assets and Repurchase Financing Transactions*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives exigent que le transfert initial d'un actif financier et le financement du rachat qui a été conclu lors du transfert initial, ou en prévision de celui-ci, soient évalués ensemble à titre d'opérations liées, à moins que certains critères ne soient respectés.

Déterminer si un instrument (ou une composante incorporée) est indexé sur le cours des actions de l'entité

En juin 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 815-40, intitulé *Derivatives and Hedging – Contracts in Entity's Own Equity* (EITF 07-5, *Determining Whether an Instrument (or Embedded Feature) is Indexed to an Entity's Own Stock*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives établissent un processus en deux étapes pour déterminer si un instrument financier lié à des actions et des composantes incorporées sont indexés sur le cours des actions d'une société, dans le but d'établir si l'exception concernant le champ d'application de la définition d'un dérivé du Topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging*, devrait s'appliquer.

Comptabilisation des contrats d'assurance de garantie financière

En mai 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 944, intitulé *Financial Services – Insurance* (FASB Statement No. 163, *Accounting for Financial Guarantee Insurance Contracts – an Interpretation of FASB Statement No. 60*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives exigent qu'une société d'assurance comptabilise des provisions pour sinistres avant la survenance d'un événement de défaut lorsqu'il existe une preuve que l'obligation financière assurée a subi une détérioration de crédit et elles clarifient les méthodes de comptabilisation et d'évaluation à utiliser pour la constatation des primes et des provisions pour sinistres. Les directives prévoient également des obligations d'information supplémentaires.

Comptabilisation d'un instrument (ou d'une composante incorporée) dont le montant du règlement est fondé sur le cours de l'action d'une filiale consolidée d'une entité

En novembre 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 815 (EITF Issue No. 08-8, *Accounting for an Instrument (or an Embedded Feature) with a Settlement Amount that is Based on the Stock of an Entity's Consolidated Subsidiary*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives fournissent des précisions quant à la question de savoir si un instrument financier pour lequel le montant versé à la contrepartie se fonde en totalité ou en partie sur le cours de l'action d'une filiale consolidée de l'entité doit être indexé sur le cours de l'action de l'entité publiante et, de ce fait, ne pas être exclu de l'exception concernant le champ d'application de la définition d'un dérivé.

Comptabilisation des placements à la valeur de consolidation

En novembre 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 323, intitulé *Investments – Equity Method and Joint Ventures* (EITF Issue No. 08-6, *Equity Method Investment Accounting Considerations*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives fournissent des précisions quant à la comptabilisation de certaines opérations et les considérations relatives à la dépréciation en ce qui concerne les placements comptabilisés à la valeur de consolidation.

Acomptes au titre de l'entretien versés en vertu de contrats de location

En juin 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 840, intitulé *Leases* (EITF Issue No. 08-3, *Accounting by Lessees for Maintenance Deposits under Lease Arrangements*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Les directives précisent si le preneur doit comptabiliser les acomptes au titre de l'entretien comme un acompte ou comme une charge locative conditionnelle.

Titres de participation

En juin 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 260, intitulé *Earnings per Share* (FSP No. EITF 03-6-1, *Determining Whether Instruments Granted in Share-Based Payment Transactions are Participating Securities*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives stipulent que les attributions à base d'actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis et qui sont assorties de droits non susceptibles d'extinction de recevoir des dividendes répondent à la définition d'un titre de participation et qu'elles

doivent être prises en compte dans le calcul du résultat par action à l'aide de la méthode des deux catégories.

Détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels

En avril 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 350, intitulé *Intangibles – Goodwill and Other* (FSP No. FAS 142-3, *Determination of the Useful Life of Intangible Assets*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 1^{er} novembre 2009. Ces directives modifient les facteurs qui doivent être pris en compte dans l'établissement des hypothèses relatives au renouvellement ou à la prorogation utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé.

Évaluation des passifs à la juste valeur

En août 2009, le FASB a publié l'ASU 2009-5, intitulée *Fair Value Measurements and Disclosures* (Topic 820) – *Measuring Liabilities at Fair Value* qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2009. Cette mise à jour précise les méthodes à utiliser pour évaluer la juste valeur d'un passif lorsque le prix coté d'un passif identique n'existe pas sur un marché actif et clarifie le fait que la juste valeur d'un passif peut être évaluée en fonction du prix coté du passif lorsqu'il se négocie comme un actif sur un marché actif, sans ajustement du prix pour tenir compte des restrictions à l'égard de la vente du passif.

Placements dans certaines entités qui calculent une valeur liquidative par action

En septembre 2009, le FASB a publié l'ASU 2009-12, intitulée *Fair Value Measurements and Disclosures* (Topic 820) – *Investments in Certain Entities that Calculate Net Asset Value Per Share (or its Equivalent)* qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2009. Cette mise à jour donne des directives sur l'évaluation de la juste valeur de certains placements possibles et permet à l'entité d'utiliser la valeur liquidative comme une méthode pratique d'évaluation de la juste valeur de ses placements dans certains fonds de placement. Des obligations d'information supplémentaires sont également prévues à l'égard de la nature de tels placements et des risques connexes.

Autres modifications

Le FASB a publié des directives en vertu du Topic 715 (FSP No. FAS 132(R)-1, *Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets*) qui, en ce qui nous concerne, prendront effet le 31 octobre 2010. De plus, les lignes directrices suivantes publiées par le FASB entreront en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2010 : le FASB Statement No. 166, intitulé *Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140*, le FASB Statement No. 167, intitulé *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)*, l'ASU 2009-15, intitulée *Accounting for Own-Share Lending Arrangements in Contemplation of Convertible Debt Issuance or Other Financing* et l'ASU 2009-13, intitulée *Multiple-Deliverable Revenue Arrangements*.

Note 32 Information sur la société mère

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales bancaires étant présentées selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Note 32 Information sur la société mère

Bilans condensés

Au 31 octobre	2009	2008
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	3 397 \$	3 649 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	3 350	11 497
Valeurs mobilières	93 441	93 981
Placements dans des filiales bancaires et des sociétés liées	27 882	27 661
Placements dans d'autres filiales et sociétés liées	21 153	21 786
Biens achetés en vertu de conventions de revente	5 519	5 619
Prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts	225 595	218 449
Soldes nets à recevoir des filiales bancaires	2 690	16 778
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	1 718	1 232
Autres actifs	106 737	156 701
	491 482 \$	557 353 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	318 996 \$	351 286 \$
Autres passifs	129 120	167 448
	448 116	518 734
Déventures subordonnées	6 460	7 981
Capitaux propres	36 906	30 638
	491 482 \$	557 353 \$

États condensés des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2009	2008	2007
Revenu d'intérêt (1)	13 824 \$	18 615 \$	17 563 \$
Frais d'intérêt	6 280	11 302	12 940
Revenu net d'intérêt	7 544	7 313	4 623
Revenus autres que d'intérêt (2)	4 276	3 882	4 408
Total des revenus	11 820	11 195	9 031
Dotations à la provision pour pertes sur créances	2 125	1 116	702
Frais autres que d'intérêt	6 477	5 372	5 905
Bénéfice avant impôts	3 218	4 707	2 424
Charge d'impôts	180	1 257	454
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	3 038	3 450	1 970
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	820	1 105	3 522
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 18 millions de dollars, de 415 millions et de 420 millions pour les exercices 2009, 2008 et 2007, respectivement.

(2) Comprend la perte relative aux sociétés liées de 7 millions de dollars pour l'exercice 2009 et le revenu de 4 millions et de 4 millions pour les exercices 2008 et 2007, respectivement.

États condensés des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2009	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	3 858 \$	4 555 \$	5 492 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(820)	(1 105)	(3 522)
Autres activités d'exploitation, montant net	10 795	(5 091)	9 741
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	13 833	(1 641)	11 711
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	8 147	(6 343)	(2 234)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(33 651)	(44 567)	(43 229)
Produit de la titrisation	21 494	9 480	8 117
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	9 143	5 221	2 438
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	7 239	6 060	4 891
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(13 346)	(11 743)	(6 739)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(439)	(616)	(481)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	100	4 990	(1 388)
Variation de l'encaisse investie dans des filiales	497	(6 055)	(2 101)
Variation du financement net fourni à des filiales	13 236	9 436	8 062
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	12 420	(34 137)	(32 664)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	(32 290)	45 163	20 225
Émission de débentures subordonnées	-	2 000	87
Remboursement de débentures subordonnées	(1 659)	(500)	(989)
Émission d'actions privilégiées	2 150	613	1 150
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	-	(300)	(150)
Frais d'émission	(77)	(11)	(23)
Émission d'actions ordinaires	2 439	149	155
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	(55)	(646)
Actions autodétenues – ventes	72	74	208
Actions autodétenues – achats	(60)	(76)	(133)
Dividendes versés	(2 744)	(2 688)	(2 278)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	2 649	3 541	(553)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 015	(11 475)	3 968
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement	(26 505)	36 435	21 021
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(252)	657	68
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	3 649	2 992	2 924
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	3 397 \$	3 649 \$	2 992 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	7 565 \$	11 524 \$	13 061 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	(947)\$	1 052 \$	(165)\$

Note 33 Événement postérieur à la date du bilan

Comme il est mentionné à la note 25, la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans le cadre d'un recours collectif intenté par Regents of the University of California, qui a fait l'objet d'un regroupement avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, qui constitue le principal recours collectif d'actionnaires présumés d'Enron. Ce recours collectif

contre la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées a été rejeté de façon définitive le 2 décembre 2009. Nous évaluons actuellement la provision de 60 millions de dollars (50 millions de dollars US) que nous avons constituée à cet égard en vue d'un ajustement possible au premier trimestre de 2010.